UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Analyse de la situation socio-économique et spatiale des rapatries réintégrés dans les villages ruraux intégrés du Burundi : Cas des villages de Mutambara, de Busebwa et de Buzimba de la Commune Rumonge

Bizimungu, Gédéon

2023-03
UB
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/356

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN SOCIÉTÉS, POUVOIRS, TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (SPTD)

ANALYSE DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET SPATIALE DES RAPATRIES REINTEGRES DANS LES VILLAGES RURAUX INTEGRES DU BURUNDI : Cas des villages de Mutambara, de Busebwa et de Buzimba de la Commune Rumonge

Par

Gédéon BIZIMUNGU

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sociétés, Pouvoirs, Territoires et Développement Durable (SPTD)

Spécialité : Population et Développement.





Bujumbura, Mars 2023

MEMBRES DU JURY

1. Président : Prof Ir. Bernard SINDAYIHEBURA

2. Directeur : Dr Arch. Gamaliel KUBWIMANA

3. Secrétaire : M.A Bosco NDAYISHIMIYE

DEDICACES

A mon Dieu, l'auteur et la source vraie de toute vie ;

A mon regretté Père pour son soutien incomparable ;

A ma Mère pour son amour indéfini ;

A ma femme pour son amour parfait ;

A mes frères et sœurs pour tant d'affection ;

A tous mes enfants pour leur amour ;

A tous mes amis et connaissances pour leur soutien tant moral que matériel ;

Je dédie ce mémoire.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui nous voudrions témoigner toute notre gratitude. Nous rendons grâce à Dieu Tout-puissant qui nous a aimé le premier.

Nous tenons à remercier d'abord tout le corps professoral de l'Université du Burundi en général et celui du programme de Master en Sociétés, Pouvoirs, Territoires et Développement Durable (SPTD) en particulier, pour leurs appuis pédagogiques et moraux tout au long de ce travail.

Nous souhaitons ensuite adresser toute notre reconnaissance au Directeur de ce mémoire, Dr Arch. Gamaliel KUBWARUGIRA, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter notre réflexion. Son accompagnement et son soutien ont permis le développement de ce travail.

Ensuite, nous tenons à remercier nos amis et nos familles notamment nos parents qui nous ont soutenu, aidé, conseillé et écouté pendant de long moment et qui ont su nous donner leurs petits coups de pouce dans nos moments de doutes les plus forts. Nous remercions particulièrement ma chère épouse, Symphorienne HOBAYO qui, par sa sagesse et sa générosité, nous a moralement soutenu durant les nuits blanches consacrées à la rédaction de ce mémoire.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance envers les amis et collègues de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) qui m'ont apporté leur soutien moral et intellectuel tout au long de ma démarche.

Enfin, à tous les migrants retournés chez eux qui ont pu nous accorder leur temps et confier leurs expériences à toute personne qui, de près ou de loin, a apporté une quelconque contribution morale ou matérielle à la réalisation du présent travail, nous disons sincèrement et infiniment merci.

RESUME

Les crises politiques qui ont secoué le Burundi ont freiné la trajectoire de développement économique et social du pays, limitant ainsi la consolidation de la paix et la cohésion sociale. Ce mémoire a pour objet d'analyser la situation sociale, économique et spatiale des rapatriés réintégrés dans les villages ruraux intégrés (VRI) de Mutambara, de Busebwa et de Buzimba tous de la commune de Rumonge tout en mettant en évidence leurs impacts socio-économiques dans le développement durable. Pour atteindre notre objectif, nous nous sommes servi de la méthode qualitative fondée sur l'observation et l'entretien semi-direct auprès de 38 ménages de ces villages d'enquête dans lesquels nous avons identifié 24 réfugiés de retour venus de l'extérieur du pays et 14 personnes déplacés internes (PDI). Ainsi, un guide d'entretien servait de support de terrain.

Malgré l'adoption de la Politique Nationale de Réintégration des réfugiés de retour et des Personnes Déplacés Internes, sa mise en application pose des problèmes. La question sous-jacente est de savoir quelles sont les forces et faiblesses de cette politique dans le processus de rapatriement de ces catégories de populations dans les VRI et quels sont les mécanismes qui sont à la base de leur réintégration ? En conséquence, ce cadre permet de prendre en compte la divergence des interactions entre migration de retour et développement.

Bien que cette recherche tente d'explorer le processus du retour et de la réintégration en général, les résultats montrent que 71% des rapatriés réintégrés en marge de leurs habitations d'origine sont victimes des problèmes fonciers et 25% n'avaient pas des terres cultivables et se trouvent plongés dans des déplacements illimités à la recherche de la vie. Ainsi, l'étude montre que les rapatriés contraints de leur retour mènent leur vie difficilement.

La recherche nous a fait donc remarquer que l'écart se creuse entre la politique liée aux programmes de réintégration durable et sa réalisation sur terrain : les problèmes liés au manque des financements adéquats (66%), aux services de base comme l'eau et l'électricité, aux soins de santé, à l'emploi et à l'éducation sont vite apparus comme les obstacles qui freinent leur progrès. De ce qui précède, la réintégration de populations dans ces villages d'enquête n'est pas du tout effective du fait que 83,5% des réintégrés enquêtés ne sont pas satisfaits de ladite politique et que 7,5% d'entre eux veulent quitter le village pour chercher la vie ailleurs car, disent-ils « L'évolution de notre situation de vie s'est traduite par une insatisfaction des besoins primordiaux ».

Mots clés : *Migration de retour, rapatriés, réintégration durable, réfugiés, développement.*

ABSTRACT

The political crises that have shaken Burundi have slowed the country's economic and social development trajectory, limiting the consolidation of peace and social cohesion. The aim of this dissertation is to analyze the social, economic and spatial situation of reintegrated returnees in the integrated rural villages of Mutambara, Busebwa and Buzimba, all in the commune of Rumonge, while highlighting their impact on sustainable development. To achieve our objective, we used a qualitative method based on observation and semi-direct interviews with 38 households in these survey villages, in which we identified 24 returning refugees from outside the country and 14 internally displaced persons (IDPs). An interview guide was used to support the fieldwork.

Despite the adoption of the National Policy for the Reintegration of Returning Refugees and Internally Displaced Persons, its implementation poses problems. The underlying question is: what are the strengths and weaknesses of this policy in the process of repatriating these categories of population to the IRVs, and what mechanisms underpin their reintegration? Consequently, this framework makes it possible to take into account the divergent interactions between return migration and development.

Although this research attempts to explore the process of return and reintegration in general, the results show that 71% of returnees reintegrated on the bangs of their original homes are victims of land problems, and 25% did not have arable land and find themselves plunged into unlimited displacement in search of a living. So, the study shows that returnees forced to return lead their lives with difficulty.

Our research has shown us that there is a widening gap between the policy of sustainable reintegration programs and their implementation on the ground: problems linked to the lack of adequate funding (66%), basic services such as water and electricity, healthcare, employment and education have quickly emerged as the obstacles holding back progress. From the above, the reintegration of populations in these survey villages is not at all effective, as 83.5% of the reintegrated people surveyed are not satisfied with the said policy, and 7.5% of them want to leave the village to seek life elsewhere, because they say “the evolution of their living situation has resulted in a lack of satisfaction of their basic needs”.

Key words: Return migration, returnees, sustainable reintegration, refugees, development.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACE : Agence Communautaire d'Exécution
AGR : Activités Génératrices de Revenus
ASRSQ : Association des Services de Réhabilitation Sociale de Québec
CE : Commission Européenne
CHT : Centre d'Hébergement Temporaire
CNDR : Commission Nationale pour la Démobilisation et la Réintégration
CNI : Carte Nationale d'Identité
CNTB : Commission Nationale des Terres et autres Biens
CNR : Commission Nationale de Réintégration
CNRS : Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés
CSLP : Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CTB : Commission des Terres et autres Biens
EAGA : Enfants Associés aux Groupes Armés
ECOFO : Ecole Fondamentale
ENA : Enfant Non Accompagné
FAO : Food and Agriculture Organization
FED : Fonds Européen de Développement
FHR : Fonds de l'Habitat Rural
GTTPV : Groupe de Travail Technique Provincial sur la Villagisation
HCR : Haut-Commissariat aux Réfugiés
HIMO : Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDH : Indice de Développement Humain
ISTEEBU : Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
JRRRP : Joint Refugee Return and Reintegration Plan
LLRD : L'Aide d'Urgence, la Réhabilitation et le Développement
MSNDPHG : Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
MCA : Membre de la Communauté d'Accueil
OCHA : Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODD : Objectif de Développement Durable
OHP : Office d'Huile de Palme

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAM : Programme Alimentaire Mondiale

PARESS : Programme de Réintégration des Sinistrés

PDRT : Programme de Démobilisation et de Réinsertion Territorial

PDI : Personne Déplacée Interne

PNB : Produit National Brut

PNDRR : Programme Nationale de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RDC : République Démocratique du Congo

RDExc : Rapatriés, Déplacés et EX-combattants

PRH : Plan de Réponse Humanitaire

PRS : Prolonged Refugee Situation

SNR : Stratégie Nationale de Réintégration

SRC : Service de Reconstruction Communautaire

UNHCR : United Nations High Commissioner for Refugees,

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

UTG : Unité Technique de Gestion

VRI : Villages Ruraux Intégrés

TABLE DES MATIERES

MEMBRES DU JURY **i**

DEDICACES **ii**

REMERCIEMENTS **iii**

RESUME **iv**

ABSTRACT **v**

SIGLES ET ABREVIATIONS **vi**

TABLE DES MATIERES……**VIII**

LISTE DES ILLUSTRATIONS **xi**

1. Tableaux xi

2. Figures xi

3. Cartes xi

4. Photographies xiiii

AVANT-PROPOS **xiii**

INTRODUCTION GENERALE **1**

0.1. Problématique de l'étude 5

0.2. Objectifs de la recherche 6

0.3. Hypothèses de recherche 6

0.4. Intérêts de la recherche 6

CHAPITRE I : CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE **8**

1.1. Contexte géographique et administratif 8

1.1.1. Présentation des villages d'étude 10

1.1.2. Délimitation du sujet 13

1.2. Contexte sociopolitique et sécuritaire 13

1.3. Contexte scientifique, démographique et économique 14

CHAP II : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL **16**

2.1. Travaux empiriques sur les migrations de retour et la villagisation 16

2.1.1. Notion de villagisation et de rapatriement 16
2.1.2. Notion de la migration de retour et développement 17
2.1.3. Notion de la réintégration et développement 17
2.1.4. Notion du retour volontaire ou involontaire 18
2.1.5. Différence entre réfugiés et migrant économique 19
2.2. Présentation des théories sur les migrations de retour 19
2.2.1. Modèle « push-pull » 20
2.2.2. Nouvelle économie de migration 21
2.2.3. Théorie des réseaux 22
2.2.4. Théorie de causalité cumulative 22
2.3. Cadre conceptuel et typologique 25
2. 3.1. Définition des concepts 25
2.3.2. Schéma conceptuel de l'étude 27
2.3.3. Notion de réintégration durable et du retour 28
2.4. Mise en situation du concept de villagisation et du retour 28
2.4.1. Politique de villagisation 28
2.4.2 : Mécanismes du retour et le processus de réintégration 31
CHAPITRE III : METHODOLOGIE DE RECHERCHE 34
3.1. Choix de l'approche et les groupes stratégiques 34
3.1.1. Approche 34
3.1.2. Groupes stratégiques et échantillonnage 34
3.1.3. Choix de la méthodologie du travail 35
3.2 . Techniques de collecte des données 39
3.2.1. Observation participante 39
3.2.2. Guide d'entretien 40
3.2. 3. Entretien semi-directif 40
3.3. Traitement et analyse des données 40

3.4. Difficultés rencontrées dans la recherche 41

CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS……..42

4.1. Présentation des données 42

4.1.1. Nature du retour des réfugiés réintégrés et son impact au niveau de leur vie . 43

4.1.2. Structure par âge et par sexe des réintégrés dans les VRI de Rumonge 43

4.1.3. État actuel des habitations et principe d'aménagement 45

4.1.4. Situation de vie actuelle des réintégrés dans les VRI de Rumonge 46

4. 1.5. Analyse de la politique de la terre et de la citoyenneté 48

4.1.6. Système des logements et conflits fonciers 50

4.1.7. Etat des associations génératrices des revenus 51

4.1.8. Proportions sur les conditions de vie des réintégrés. 54

4.2 . Discussion des résultats 56

4.2.1. Politique du retour et de la réintégration des réfugiés dans les VRI 57

4.2.2. Forces et faiblesses de la politique de villagisation et de réintégration 58

4.2.3. Infrastructures publiques/sociales insuffisantes 59

4.2.4. Accès à la terre cultivable, sécurité alimentaire et moyens financiers 61

4.2.5. Scolarisation des enfants et accès aux soins de santé 62

4.2.6. Principe de Résilience et développement 64

4.2.7. Relations avec les voisins et les autorités locales 65

4.2.8. Situation professionnelle des rapatriés 65

4.3. Indicateurs de pauvreté de référence pour la classification des populations réintégrées dans ces VRI 66

4.4. Risque des nouvelles réémigrations 67

4.5. Constats communs à tous les trois villages d'enquête 68

CONCLUSION GENERALE 71

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 73

ANNEXE 79

LISTE DES ILLUSTRATIONS

1. Tableaux

Tableau 1.1: Récapitulation des VRI dans la commune Rumonge. **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 2.1: Facteurs Push et Pull du retour des migrants dans leur pays d'origine 21
Tableau 3.1: Dénombrement des habitants des VRI de Rumonge 35
Tableau 3.2: Récapitulatif des ménages enquêtés dans les villages de Mutambara, de Busebwa et de Buzimba 36
Tableau 3.3: Caractéristiques des populations interviewées 38
Tableau 3.4: Genre et âge des personnes interviewées 39
Tableau 4.1: Répartition des enquêtés selon la période d'exile 44
Tableau 4.2: Associations génératrices des revenus 53
Tableau 4.3: Évolution du statut professionnel des migrants 66

2. Figures

Figure 0.1: Cartographie des zones de retour au Burundi 4
Figure 2.1: Processus décisionnel d'un migrant 24
Figure 2.2: Schéma conceptuel 27
Figure 3.1: Échantillon des ménages à interviewer 37
Figure 4.1: Caractéristiques des réfugiés de retour: décidés ou imposés 43
Figure 4.2: Situation spatiale actuelle des réfugiés réintégrés 47
Figure 4.3: Principe d'acquisition des terres cultivables 49
Figure 4.4: Identification des types des litiges fréquents dans les VRI 51
Figure 4.5: Sources principales de financement des associations 54
Figure 4.6: Proportions sur les conditions de vie des réintégrés 55
Figure 4.7: Obstacles aux soins de santé 63
Figure 4.8: Intention de nouveau départ à l'étranger 68

3. Cartes

Carte 1.1: Carte administrative de la commune Rumonge 9
Carte 1.2: Cartographie des villages de paix par commune 11
Carte 1.3: Cartographie des villages d'étude 12

4. Photographies

Photo 4. 1 et Photo 4. 2: État actuel des maisons des villages d'enquêtes 46

Photo 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6: État actuel des infrastructures et équipements de base dans les VRI enquêtés. 60

AVANT-PROPOS

Cette étude rentre dans le cadre de l'obtention du diplôme de Master en Sociétés, Pouvoirs, Territoires et Développement durable (SPTD). Il analyse la situation socio-économique des rapatriés réintégrés en général dans les Villages Ruraux Intégrés (VRI) préparés par l'Etat burundais. Elle s'appuie sur des recherches et enquêtes effectuées dans les villages situés au sud du Burundi, particulièrement en commune de Rumonge et tente d'approfondir l'analyse sur les programmes de villagisation et de rapatriement par une approche géographique critique capable de se focaliser sur la logique plus large derrière la politique de réintégration volontaire des réfugiés et les expériences de ceux qui vivent dans ces paysages.

INTRODUCTION GENERALE

Aussi longtemps que les guerres et les catastrophes naturelles existent dans le monde, des personnes sont forcées d'effectuer le choix de quitter leur domicile et parfois même leur pays d'origine pour chercher refuge ailleurs. Les réfugiés sont d'abord et avant tout les conséquences malheureuses de la violence et de la persécution (Marylie, 2013). Aujourd'hui, aucun continent n'est à l'abri du problème de déplacement forcé comme le dit clairement le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR, 1995). Certaines circonstances obligent les populations à faire des déplacements inopinés, collectifs, regroupant toutes les classes d'âge, toutes les catégories sociales. Il peut s'agir d'exode, de fuites face à des situations de danger (catastrophe naturelle, famine, guerre, etc.) ou de déplacements imposés par des gouvernements ou des factions armées.

D'après l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés en juin 2022, le nombre de personnes contraintes de fuir leur foyer a augmenté chaque année au cours de la dernière décennie et se situe aujourd'hui au niveau le plus élevé depuis que ces statistiques existent. A la fin de l'année 2021, le nombre de personnes déracinées par la guerre, les violences, les persécutions et les violations des droits humains s'élevait à 89,3 millions, soit une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente et bien plus du double du chiffre d'ici il y a dix ans, selon le rapport annuel du HCR (2021) sur les tendances mondiales. Le cas récent est celui de l'invasion russe de l'Ukraine – qui a provoqué la crise de déplacement forcé la plus rapide et l'une des plus importantes depuis la Seconde Guerre mondiale et d'autres situations d'urgence, allant de l'Afrique à l'Afghanistan et au-delà, ont fait passer ce chiffre au-dessus de la barre symbolique des 100 millions.

Quant au rapport du centre d'études stratégiques de l'Afrique, 2022, les conflits continuent à engendrer des niveaux records de déplacement de population en Afrique où 36 millions de personnes déplacées sur le continent représentent 44 % des déplacés de force dans le monde. L'Afrique en général et particulièrement les pays d'Afrique subsaharienne dont le Burundi, apparaissent comme une zone en pleine ébullition.

En effet, depuis son indépendance, le Burundi connaît des tensions ethno-politiques qui ont, à plusieurs reprises, dégénérées en violences meurtrières ayant entraîné des dégâts tant humains que matériels, ainsi que des déplacements massifs de populations, contraignant par-là, un grand nombre de Burundais à s'exiler vers l'extérieur posant ainsi de grands défis quant à leur retour dans les lieux d'origine surtout en matière de rapatriement et de réintégration.

Les premiers mouvements migratoires de population Burundaise en général et ceux de la commune Rumonge en particulier remontent aux événements sanglants d'octobre 1965 (Ngayimpenda, 2005). Ce même auteur souligne que c'est avec la tragédie de 1972-73 que le phénomène de réfugiés prend une ampleur inquiétante avec plus de 150 000 réfugiés pour la plupart en Tanzanie et marginalement au Rwanda et à la République Démocratique du Congo.

Ainsi, de même au Burundi, entre 1993 et 2002, le nombre de personnes déplacées selon OCHA-Burundi (2016) oscillait de 300 000 à 500 000, soit une estimation sensiblement comparable à celle des réfugiés burundais installés en Tanzanie au cours de la même période. En outre, le même rapport d'OCHA signale qu'en avril 2015, des manifestations ont encore éclaté en réaction à l'annonce de l'intention du Président du Burundi de cette époque de se présenter aux élections pour un troisième mandat provoquant ainsi la fuite de 200 000 Burundais vers principalement la Tanzanie et le Rwanda augmentant subséquemment l'ampleur des réfugiés dans les camps ou dans les zones d'accueil.

Selon les chiffres du HCR (2020) concernant les réfugiés burundais en 2015 :

- La Tanzanie comptait 162 000 réfugiés burundais qui avaient été naturalisés et 35 200 Burundais qui demeurent réfugiés ;
- En RDC, on comptait 9800 Burundais qui étaient réfugiés et 900 demandeurs d'asile ;
- En Ouganda, 10 600 Burundais y sont réfugiés depuis de longues années et 800 étaient demandeurs d'asile ;
- Au Kenya, 1 200 Burundais avaient le statut de réfugiés et 4 300 étaient demandeurs d'asile.
- Il existe au Malawi, au Zimbabwe comme en Mozambique des réfugiés burundais depuis de longues années.

Depuis la conclusion de l'Accord tripartite d'Arusha d'Août 2000, le Burundi a progressé à grands pas vers la consolidation de la paix, et certains réfugiés et les PDI ont commencé à regagner leurs régions natales et les autres sont restés dans les endroits de refuge (République du Burundi, SNR,2010). Pour ce, depuis 2017, le gouvernement du Burundi via ses partenaires dont le HCR, a engagé à cet effet le processus de rapatriement de ces réfugiés que ce soient les déplacés internes (PDI) ou externes.

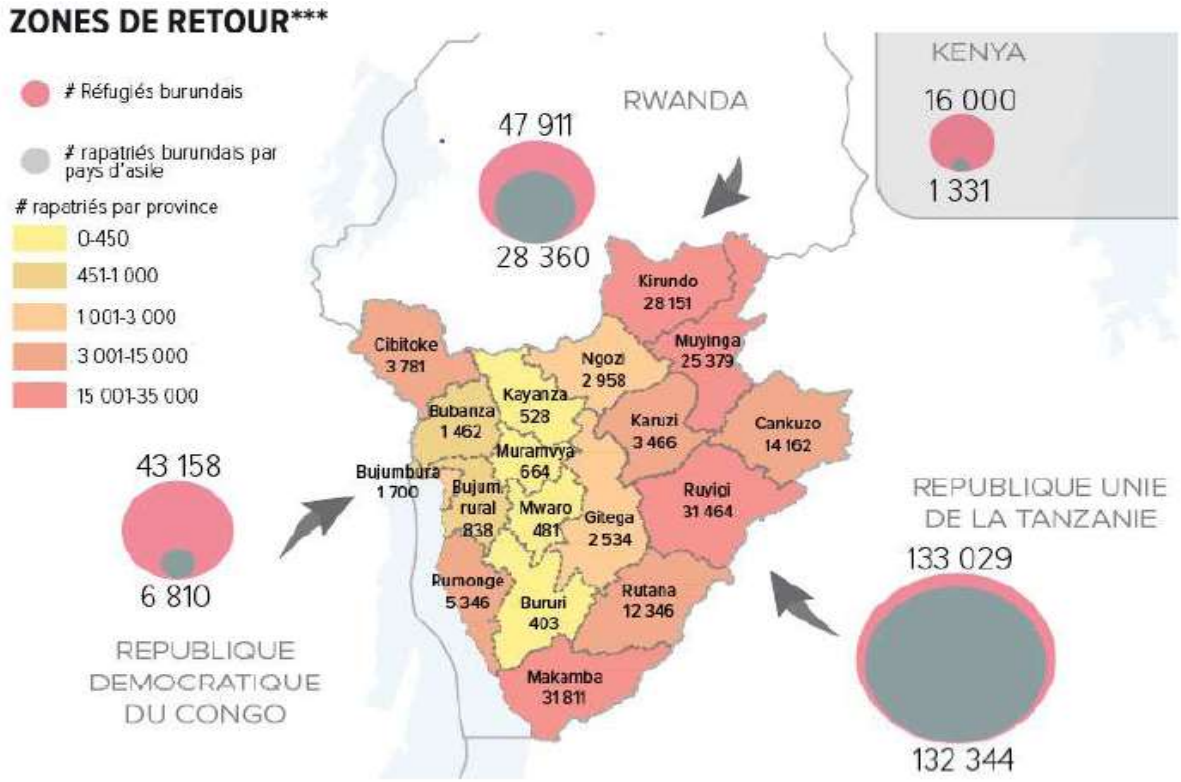
En Novembre 2019, une commission tripartite composée des gouvernements de la Tanzanie et du Burundi ainsi qu'un représentant du HCR a réuni pour question de la continuité du rapatriement des réfugiés burundais. Parmi les points convenus, il y avait la poursuivre de la facilitation du processus

de rapatriement volontaire pour les réfugiés burundais par le HCR ; Maintenir la capacité et la conduite des réfugiés retournés volontairement vers son pays jusqu'à 2000 rapatriés par semaine et jusqu'à 1000 personnes par convoi (UNHCR, 2019).

Suite à la conclusion des élections au Burundi en mai 2020, sur la base de consultations et d'évaluations tripartites visant à garantir le caractère volontaire du retour, le HCR a commencé à faciliter les retours du Rwanda en août 2020 et a recommencé les retours de RDC en septembre 2020 ainsi que d'autres pays comme la Namibie et l'Ouganda. En outre, après l'élection présidentielle de juin 2020, le nombre des réfugiés de retour au Burundi s'était multiplié, passant de 17410 réfugiés de retour en août 2019 à 60000 réfugiés de retour en 0ctobre 2021 (HCR ,2022).

La figure 0.1 de la page suivante, montre l'ampleur du nombre des réfugiés par province, des Burundais rapatriés dans les pays d'asile et le nombre des personnes déjà rapatriées par province depuis 2017 jusqu'en 2021. Même après cette période, le retour de ces réfugiés dans leur pays natal continue à se remarquer dans différents milieux de leurs provinces d'origine. En 2022, 68.000 ménages en provenance de la Tanzanie furent accueillis dans les différentes communes du Burundi en général. Parmi ces ménages, 19.000 furent rapatriés dans les villages ruraux intégrés préparés par l'Etat burundais, et le reste s'est rapatrié dans leurs collines respectifs d'origine. (MININTER, 2022).

Figure 0.1: Cartographie des zones de retour au Burundi



Source : *UNHCR : Rapatriement volontaire des réfugiés burundais, 2021*

L'idée de produire ce mémoire est partie de la réalité de la population de Rumonge où les migrations de retour sont devenues aujourd'hui un fait aux multiples visages mettant ainsi en énigme les observateurs de proximité sur le mode de vie des retournés. Appartenant à un pays qui a été menacé par les conflits politiques, la pauvreté et des moyens limités, la commune de Rumonge a une longue tradition d'immigration qui remonte à l'époque coloniale avec plusieurs raisons dont celles citées ci-haut. Pour ce, des inquiétudes ne manquent pas quant au rapatriement et à la réintégration continuelle de ces réfugiés de retour aussi nombreux dans les régions d'origine ou dans les villages préparés.

Comme le dit Marie-Paule (2008), pour garantir la protection des réfugiés, toute opération de rapatriement, indépendamment de son ampleur et de son caractère, devrait idéalement satisfaire trois conditions fondamentales : Il faut d'abord que le consentement du réfugié soit respecté. Les circonstances à l'origine de la fuite doivent ensuite avoir cessé d'exister. Le rapatriement doit enfin se dérouler dans le respect de la dignité des réfugiés et dans des conditions de sécurité absolue.

Toute réflexion de fond sur le problème des réfugiés ne peut se limiter uniquement au passé ou au présent, mais elle doit également intégrer des considérations sur l'avenir (HCR, 1989).

Aussi, est-il fondamental de s'interroger sur les solutions qui s'offrent aux problèmes des réfugiés et de les analyser. L'intention de cet écrit est de décrire, à différentes échelles, le mécanisme du rapatriement des populations dans les VRI de Mutambara, de Buzimba et de Busebwa et de retracer un état des lieux de leurs habitations présentes dans ces sites en approchant aussi au plus près les conditions de vie de ces populations réintégrées.

Ainsi, pour atteindre à nos objectifs visés, nous avons choisi de subdiviser ce travail en quatre chapitres, hormis l'introduction et la conclusion générale.

Dans le premier chapitre, nous présentons le contexte général de notre étude, s'intéressant à la description administrative des villages d'étude et la délimitation de notre étude et examinons dans le second chapitre quelques approches théoriques et conceptuelles qui ont tenté d'expliquer la migration de retour et les facteurs de réintégration. Le troisième chapitre porte sur les sources des données, l'échantillonnage et la méthodologie adoptée pour cette recherche. Enfin, le dernier chapitre se focalise sur la présentation des données, l'analyse et la discussion des résultats.

0.1. Problématique de l'étude

Le rapatriement librement consenti dans la sûreté et dans la sécurité a largement été reconnu comme la meilleure des solutions durables. Après les accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi signé en 2000, plusieurs réfugiés furent obligés de rentrer chez eux sous pression du Gouvernement du Burundi, de Tanzanie et du HCR après leur réunion dite tripartite. Ainsi, des réfugiés ayant vécu très longtemps en exil qui sont incapables de récupérer leurs propriétés et un petit nombre de familles vulnérables qui sont des déplacées internes furent réintégrés tout en s'assurant que leur sécurité dans les domaines socio-économiques et spatiaux ne sera plus en danger comme la stipule la politique liée au rapatriement et à la réintégration des réfugiés de retour (HCR, 2017)

Néanmoins, le rapatriement librement consenti soulève aujourd'hui d'importantes questions d'ordre social, politique et économique. Les populations réintégrées sont menacées d'insécurité alimentaire et des conflits fonciers qui peuvent générer de nouveau départ à l'étranger. Dans ce cadre, la question principale est de savoir si le niveau d'effort actuel du gouvernement et ses partenaires impliqués dans ce processus de réintégration sont suffisants pour arriver à leurs objectifs tels que circonscrits dans les programmes du pays et du HCR sur les axes stratégiques de réintégration contenus dans les documents sur la Stratégie Nationale de Réintégration des réfugiés (République du Burundi, SNR, 2010 et 2017).

A cet effet, quelles sont les contraintes auxquelles se confronte la réintégration ? Dans quelle mesure les programmes de rapatriements sont-ils réellement effectifs ? La réintégration, telle qu'elle est mise en œuvre par le HCR et l'Etat burundais, constitue-t-elle une réponse adéquate aux besoins réels des populations qui ont été initialement réintégrées ? Telles sont les questions que le présent mémoire se propose d'aborder. L'analyse de toutes ces questions nous permettrons d'atteindre nos objectifs de recherche fixés ci-dessous et de confirmer/infirmer nos hypothèses.

0.2. Objectifs de la recherche

Le présent mémoire cherche à analyser la manière dont le Gouvernement burundais aborde la question de réintégration socio-économique et spatiale de leurs ressortissants rentrés au pays après une certaine période de refuge à l'étranger ou à l'intérieur même du pays (PDI), et cherche à identifier les lacunes à combler. Cette analyse a pour effet de discuter des conditions nécessaires à un retour et une réintégration durable et effective.

En effet, nous fixons comme objectifs spécifiques suivants :
-D'évaluer sur l'adaptation : comment les réfugiés de retour et les déplacés internes arrivent à s'adapter aux programmes de réintégration et à l'environnement où ils sont appelés à vivre ;
-D'analyser les forces et faiblesses de la politique sur la réintégration des réfugiés dans les villages d'enquête pour pouvoir détecter les lacunes dans les programmes de réintégration ;
-De proposer une stratégie visant à améliorer les programmes de réintégration socio-économique et spatiale des migrants pour le développement durable.

0.3. Hypothèses de recherche

H1 : Nous présumons que les rapatriés qui sont réintégrés en marge de leurs habitations d'origine éprouvent des difficultés au niveau de développement liées au manque des terres cultivables et se trouvent plongés dans des déplacements illimités et souvent dans des conflits fonciers avec leurs familles mais aussi au niveau local.

H2 : Nous estimons qu'une réintégration n'est pas effective lorsqu'elle ne respecte pas la volonté des réfugiés dans les documents en rapport avec la politique de réintégration, et/ou lorsqu'elle ne répond pas aux conditions de vie sécuritaires des réintégrés.

0.4. Intérêts de la recherche

Au niveau scientifique, cette étude va contribuer à l'enrichissement des écrits existants sur les migrations de retour et est destinée principalement aux étudiants et aux chercheurs. Elle trouve sa raison d'être dans le fait que les études et synthèses existantes, comme par exemple celles de Courgeau et

Lelievre (2003), Noin (2005) et tout particulièrement la synthèse de référence de Massey et al. (1993 ; 1994) datent de plusieurs années et se concentrent généralement sur certains aspects migratoires des réfugiés économiques et non sur ceux du retour pour les réfugiés politiques.

Dans le cadre politique, elle constitue une étape historiquement importante des réflexions sur les enjeux liés à la réintégration des réfugiés de retour dans les VRI et va proposer une démarche spécifique sur le mode de rapatriement effective afin d'élargir le champ de réflexion aux décideurs politiques ou autres qui abordent cette question pour une meilleure réintégration aussi durable des rapatriés.

Elle ne s'intègre pas directement dans le contexte des migrations actuelles, mais pourrait s'avérer utile afin de mieux comprendre certains mécanismes qui en font partie. La prise en considération de cas spécifiques de migrations advenues dans le passé constitue notre point de départ de la recherche. Les résultats de cette étude permettront au Gouvernement du Burundi et ses partenaires tant locaux qu'internationaux de bien appréhender l'envergure des divers besoins des populations déjà réintégrées et celles à réintégrer en vue d'y apporter des réponses appropriées. Ils leur serviront de références au futur rapatriement des autres personnes en retour dans les villages ruraux intégrés.

D'une manière générale, l'enjeu de notre recherche est de contribuer à la réintégration effective des réfugiés de retour et des personnes déplacés Internes sur les villages de paix de Mutambara, Busebwa et de Buzimba. Le présent mémoire se veut donc une analyse des conditions de vie des populations déjà réintégrées dans les VRI depuis que les opérations de rapatriement volontaire organisées par le HCR et le Gouvernement du Burundi aient commencé. Compte tenu de l'importance croissante qu'occupe actuellement le rapatriement volontaire des réfugiés au niveau international que nationale, il est dès lors nécessaire de mieux comprendre les enjeux de retour de ces réfugiés sur le terrain.

CHAPITRE I : CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

Le flux des réfugiés de retour se rapatriant vers son pays natal, le Burundi, n'a jamais cessé depuis la période de signature des accords de cessez-le-feu en décembre 2002. Pour mieux réintégrés ces migrants revenus depuis les lieux différents de refuge, le Burundi a procédé à la construction des Villages Ruraux Intégrés (VRI) destinés à accueillir les personnes qui ne pouvaient pas regagner leur milieu d'origine pour des raisons diverses (sans terres ni référence) avec la volonté de regrouper dans la mixité les réfugiés de retour de l'extérieur du pays et les personnes déplacées internes se trouvant en commun dans des lieux publics.

Dans ce chapitre, il sera question de présenter le contexte géographique et administratif, le contexte sociopolitique et sécuritaire, et le contexte scientifique et économique de l'étude sur la situation de vie des rapatriés réintégrés dans les VRI de la commune Rumonge sur base des données d'enquêtes. Des observations sur terrain et des entretiens avec les autorités locales et ménages, nous ont fourni des informations utiles. Pour ce fait, comprendre la situation de vie de ces réintégrés dans l'ensemble du pays constituerait un outil indispensable à l'évaluation de cette politique et à la reformulation d'autres stratégies de rapatriement.

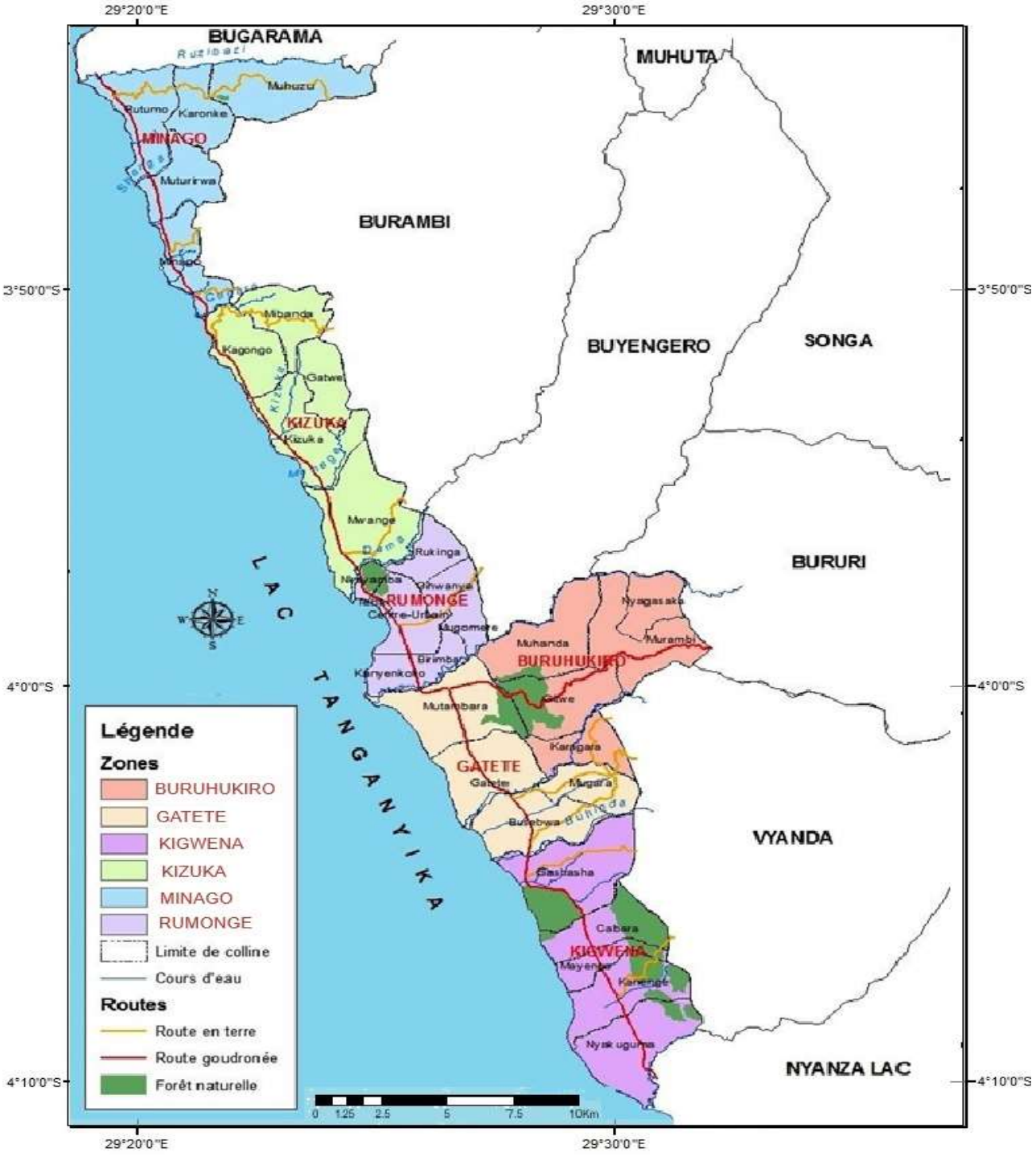
1.1. Contexte géographique et administratif

La commune de Rumonge est l'une des cinq communes de la province de Rumonge, une province récemment créée par la loi n°1/10 du 26 mars 2015. Elle est située entre les méridiens 29°18'37'' et 29°36'36'' Est et entre les parallèles 3°43'06'' et 4°11'24'' Sud (Adelphi, 2017). A partir de la mairie de Bujumbura, le chef-lieu de cette commune se trouve à quelques 72km à une altitude de 809 m au-dessus du niveau de la mer. Comme le montre la carte 1.1, la commune de Rumonge est limitée à l'Est par les communes Burambi, Buyengero, Bururi et Vyanda ; au Sud par la commune de Nyanza-Lac (province Makamba), à l'Ouest par le lac Tanganyika et au Nord par la commune Bugarama de la province de Rumonge.

Faut-il souligner aussi que la commune de Rumonge s'étend sur une superficie de 324.88km² avec une population de 231254 habitants en 2022 (ISTEEBU, 2020). Le relief de la commune de Rumonge est caractérisé par : une plaine et une mosaïque de collines au piedmont des contreforts du Mirwa

Aujourd'hui, les formes de migrations de retour observées préoccupent non seulement les autorités de ladite commune mais aussi tout le pays et sont considérées comme une alternative de réussite de pouvoir en place. Ladite commune connait aujourd'hui des phénomènes migratoires liés au retour des réfugiés pour être réintégrés dans ses lieux d'origine ou dans les VRI.

Carte 1.1: Carte administrative de la commune Rumonge



Source : *Plan de contingence de la commune Rumonge, juillet 2017*

1.1.1. Présentation des villages d'étude

Comme le montre la carte 1.2, depuis 2005, le Gouvernement du Burundi à travers sa politique nationale de réintégration a construit trente sites pour accueillir les personnes déplacées internes (PDI) et les rapatriés sans terre et « déracinés » après leurs années d'exil en Tanzanie, où certains s'étaient réfugiés depuis 1972 et d'autres depuis 1993, voir même ceux de 2015 (MININTER 2017). Cela leur a valu le titre de « villages de la paix ». Ces nouveaux lieux de résidence sont conçus pour accueillir des citoyens de toutes les ethnies et de toutes catégories sociales afin de contribuer à la réconciliation nationale.

Alors que la plupart des réfugiés ont pu retourner sur leurs terres, certains d'entre eux n'avaient nulle part où aller. Entre 2004 et 2010, l'UNHCR en collaboration avec le Gouvernement du Burundi a donc travaillé pour transformer ces sites en Villages Ruraux Intégrés (VRI) afin d'accueillir ces catégories des réfugiés de retour et les PDI sans terre (Falisse et Claude, 2013). Ainsi, les mêmes auteurs soulignent que 19 villages ruraux intégrés furent créés à travers tout le pays.

Parmi ces villages de première génération, cinq sont de Rumonge et constituent notre échantillon d'étude (tableau 1.1 et la carte 1.3). Le site de Makombe n'était pas intéressé par ce type d'habitation et par conséquent, ne fait pas partie de notre étude. Donc quatre villages constituent notre échantillon d'étude. En effet, au cours du mois de septembre 2022, la commune Rumonge a réalisé un dénombrement des habitants de ces quatre VRI qui font l'objet de notre étude à savoir Mutambara I, Mutambara II, Buzimba et Busebwa.

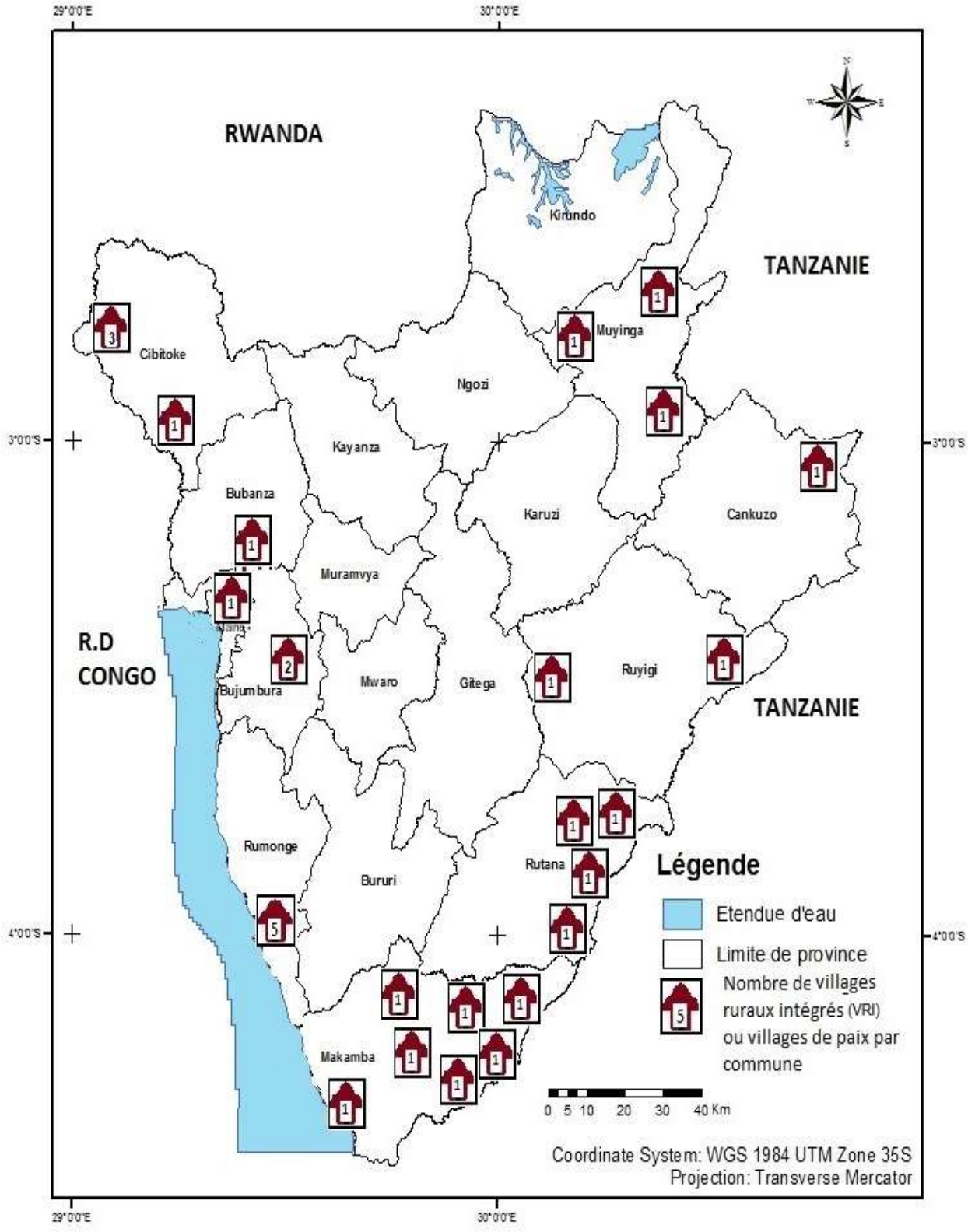
Tableau 1.1: Récapitulation des VRI dans la commune Rumonge

VRI	**Nombre d'habitants**
Busebwa	828
Buzimba	1093
Mutambara I	1715
Mutambara II	1380
Total	**5016**

Source : *Auteur, à partir des données de la commune Rumonge, 2022*

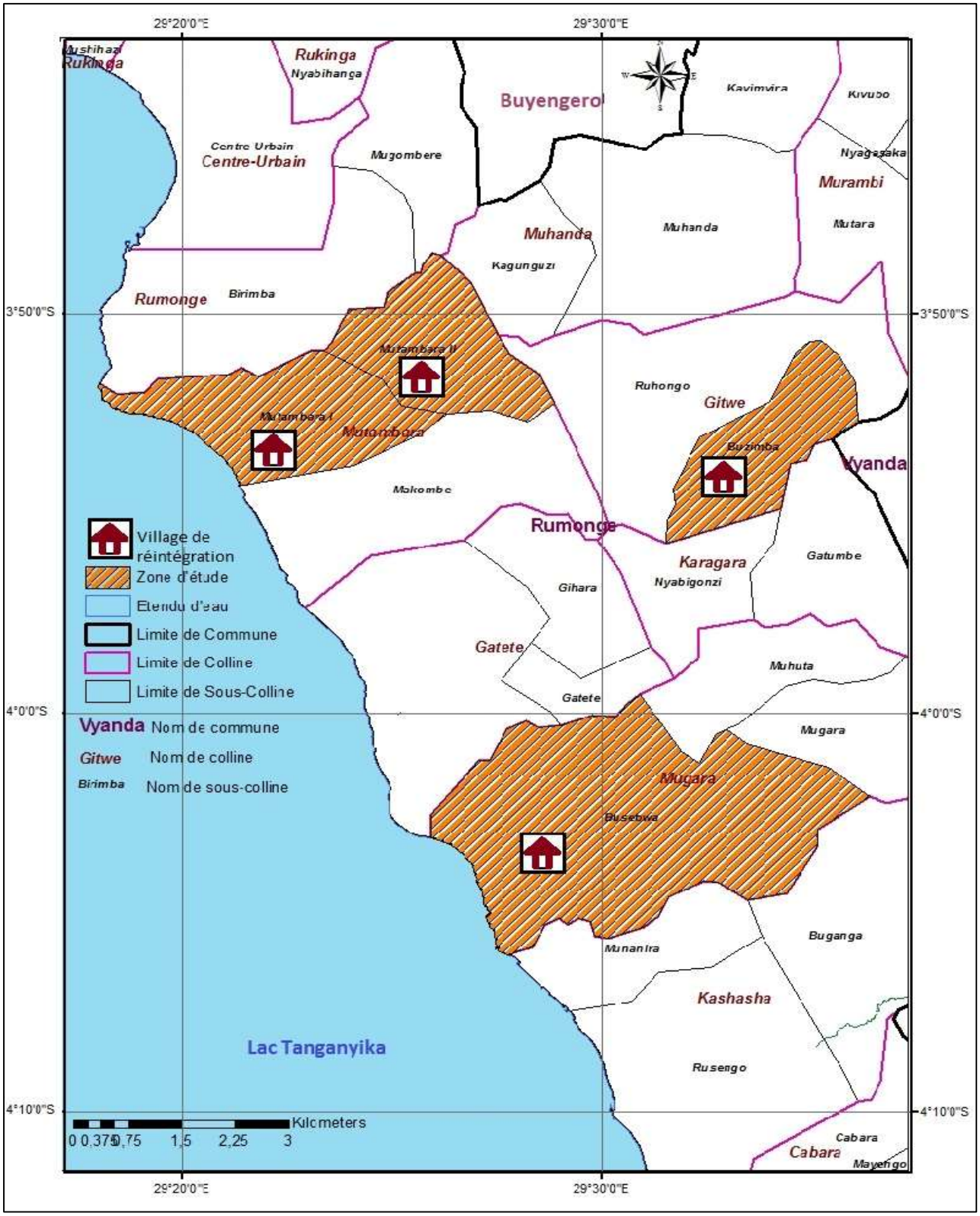
Il ressort de ce tableau 1.1 que le village de Mutambara I possède plus des ménages par rapport aux autres villages d'enquête. Cela résulte de sa superficie et du nombre d'habitations aussi nombreuses que possède ce village.

Carte 1.2: Cartographie des villages de paix par commune



Source : *Auteur, Carte réalisée à partir des Villages Ruraux Intégrés au Burundi par commune en 2017*

Carte 1.3: Cartographie des villages d'étude



Source : *Auteur, carte réalisée à partir des données de l'enquête.*

1.1.2. Délimitation du sujet

Notre sujet mérite d'être délimité aussi bien dans le temps que dans l'espace, comme l'indique Rudolph (2022) qu'il est important dans toute démarche scientifique de procéder à un découpage de la réalité. Du point de vue spatial, nous penchons notre étude dans la Commune de Rumonge. Cependant, nous portons une attention particulière à l'endroit des rapatriés vivant dans les Villages Ruraux Intégrés (VRI) créés par le gouvernement burundais, précisément ceux de Mutambara, de Buzimba et de Busebwa, où la problématique de réintégration des rapatriés et des PDI se pose avec beaucoup d'ampleur.

Nous reconnaissons cependant que les PDI et les réfugiés de retour sont généralement confrontés aux mêmes difficultés liées à leur mode de vie du fait qu'ils ont tous quitté leurs habitations d'origine pour des causes diverses. De ce fait, dans le cadre du présent mémoire, l'expression rapatriement volontaire ou involontaire et réintégration sera exclusivement utilisée en référence aux réfugiés ayant été contraints de quitter massivement leurs régions d'origine en raison de conflits armés, des violences généralisées ou de violations graves des droits humains, des catastrophes naturelles comme les inondations et qui, ceux-ci, ont besoin de protection nationale et internationale.

L'idée (ou la motivation) de réaliser cette étude est venue dans les années 2003, la période marquant l'accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement du Burundi et les opposants politiques ayant pris les armes. Cette période était caractérisée par le retour continu des réfugiés en provenance de différents pays d'asile et qui vont être réintégrés dans leurs régions natales ou dans les villages préparés (VRI).

1.2. Contexte sociopolitique et sécuritaire

A travers le Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale, le Burundi a adopté, depuis 2010, les politiques liées au processus de réintégration en faveur des réfugiés de retour, des PDI et d'autres catégories des personnes qualifiées vulnérables à cause des catastrophes naturelles ou des guerres. Certains d'entre eux ont été réintégrés dans ses régions natales et d'autres dans des Villages Ruraux Intégrés (VRI). Cette politique était construite autour de trois axes distincts mais complémentaires à savoir :

■ Permettre à chaque groupe visé de retrouver une stabilité géographique afin d'acquérir physiquement une place, de manière durable, au sein des communautés d'accueil ;
■ Disposer des moyens de subsistance économique leur permettant d'accéder aux opportunités offertes par les systèmes productifs et les marchés locaux, y compris l'emploi ;

■ Avoir une position permettant de participer pleinement à la vie communautaire, associative et politique en partenariat avec les autres membres de la communauté (voir la Stratégie Nationale de réintégration, 2010).

Cependant, comme l'a souligné Nestor Bigirimana, le Directeur Général en charge du rapatriement, « (…), l'objectif final du rapatriement ne sera réalisé que lorsque les populations affectées par le conflit auront bénéficié d'une véritable réintégration économique et sociale, qui seule permettra de prévenir de nouvelles tensions et de guérir des blessures sociales laissées ouvertes par les actes de violence (…). »

C'est donc à partir de cette politique stratégique du pays sur la réintégration socio-économique et spatiale des migrants de retour avec ses axes cités en haut que nous voulons analyser son impact sur le développement de ces groupes des populations ciblées pour enfin contribuer à son efficacité. Afin de pouvoir aborder une finalité concluante à cet écrit, il nous a fallu réduire le champ de notre recherche et l'ajuster à la région Sud-Ouest du Burundi particulièrement dans la province et commune Rumonge.

1.3. Contexte scientifique, démographique et économique

De multiples raisons ont concourue au choix de ce sujet ; D'une part, par le fait que le Burundi en général et la commune Rumonge en particulier furent touchés par ce mouvement de population de retour en répétition, le choix de travailler dans ces quatre villages se trouvant dans la commune d'étude s'inscrit dans le contexte général de la politique du pays sur la réintégration de ses réfugiés retournés dans leur lieu d'origine et dans les VRI ainsi que les problèmes que se posent au niveau de leur réintégration. D'autre part, à titre personnel, nous nous sommes intéressés à ce sujet en raison de nos origines.

Etant nous-mêmes issue d'une famille des déplacés internes, nous avons, depuis plusieurs années, été personnellement affecté par ce conflit. Et, le choix de la commune Rumonge résulte d'un concours de circonstances. Étant l'une des régions la plus massivement affectée par cet afflux migratoire, cet exemple paraît pertinent pour la réalisation de ce mémoire car il constitue un cas type d'une situation plus généralisée sur l'ensemble du territoire.

Compte tenu de cette situation, il est opportun de vouloir analyser les contraintes et les mécanismes relatifs au rapatriement et à la réintégration de ces réfugiés se trouvant dans les VRI de la commune de Rumonge en particulier et du pays en général afin d'y proposer des directives à cet effet.

En plus, l'Agenda 2030 et les ODD permettent de mieux comprendre le lien entre migration et développement. Bien qu'aucun ODD ne se focalise spécifiquement sur la migration, celle-ci y est reconnue comme un facteur important pouvant contribuer au développement et à la réduction de la pauvreté.

Si la migration est mal gérée, elle peut également avoir un impact négatif sur le développement. Les migrants peuvent être mis en danger et les communautés peuvent être mises à rude épreuve. Les ODD comme ceux de l'objectif 8, 10 et 16, en disent beaucoup sur la relation entre développement durable et migration :

- ✓ L'objectif 8 renvoie à la contribution de la migration de travail à la croissance économique tout en mettant l'accent sur le travail décent.
- ✓ L'objectif 16 évoque la problématique de la traite des êtres humains – un point essentiel pour la construction d'un monde durable.
- ✓ L'objectif 10 appelle à une diminution des coûts de transactions pour les remises migratoires.

Il est donc du devoir du gouvernement et ses partenaires de veiller au bon accueil pour inciter les autres à emboîter le pas à ses prédécesseurs et cela pour renforcer le processus de rapatriement et améliorer la réintégration effective et durable. En outre, comme le dit Ammassari et Black (2001), de telles catégories de population aussi nombreuses à rapatrier ne peuvent se passer sans poser d'un impact économique considérable quant au niveau de leur réintégration. Pour ce, des contributions stratégiques au niveau de leur réintégration s'avèrent nécessaires.

En général, divers de l'étude viennent d'être signalés dans ce chapitre. Ce dernier a examiné aussi les raisons et l'importance qui nous ont poussées d'effectuer cette étude. Il examine en outre la logique derrière la politique sur la réintégration des réfugiés dans les VRI, et comment cette logique a pris forme dans leur construction proprement dite. Il cherche en outre à comprendre comment ces gens réintégrés dans ces villages mènent leur vie quotidienne dans cet espace en matière de citoyenneté retrouvée, et leur capacité à rétablir les moyens de subsistance pour le développement durable.

CHAP II : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

Cette partie est consacrée à la description des notions et des concepts utilisés au cours de l'analyse. Dans un premier temps, nous présentons particulièrement des documents qui traitent de la migration de retour, le rapatriement et la réintégration des réfugiés en général sans oublier ceux qui traitent les facteurs déterminants les conditions de vie des réintégrés dans les zones d'installation. Dans un second temps, nous présentons des théories qui vont nous guider au cours de la recherche et dans la compréhension des concepts. Dans un troisième temps, nous apportons un éclairage scientifique aux différentes notions impliquées dans cette recherche qui, souvent, sont imprégnées du sens commun. Enfin, nous rendons compte de la complexité du concept de « migration de retour », la notion des concepts « rapatriement- réintégration » et « réfugiés » et ses synonymes tout en soulignant les différents aspects qu'il soulève. Le concept « réintégration » est ensuite inséré dans la littérature concernant la mobilité dans le cadre de la problématique qui vient d'être présentée.

2.1. Travaux empiriques sur les migrations de retour et la villagisation

La question du retour et celle de la villagisation ont été abordées par plusieurs auteurs sous un angle conceptuel différent, selon des approches interprétatives diverses, généralement en tant que sous-ensemble dans le domaine des études migratoires. Ce point aborde certaines œuvres qui nous ont inspiré dans le développement de notre étude.

2.1.1. Notion de villagisation et de rapatriement

Des multiples approches sur la villagisation et de rapatriement ont été identifiées notamment celles des auteurs comme Huggins (2011, 2014) et Newbury (2011) qui nous parlent sur les facteurs du succès et de l'échec des villages du Rwanda (imidugudu) et ceux de la Tanzanie (ujaama) ; l'œuvre de Weima (2015) qui nous renseigne sur l'échec de la villagisation au Burundi en tant que stratégie spatiale de reconstruction post-conflit.

Ainsi, l'œuvre de Lambert (2014) et celui de Guido (2009), essaient d'analyser les différentes opportunités de rapatrier les réfugiés tout en démontrant les différentes difficultés qui freinent ce processus. Lambert parle notamment les difficultés liées à la pérennisation des programmes : les financements deviennent une variable majeure qui conditionne la réussite d'un projet. La dépendance financière des organisations peut dans une certaine mesure présenter une limite dès lors que le bailleur tarde dans l'apport des financements tans disque Guido met en critique la politique liée au rapatriement des réfugiés quand il dit : *« La pratique du rapatriement volontaire peut soulever des controverses*

quant au caractère réellement « volontaire » lorsqu'il y a des pressions exercées par les autorités, tandis que la nouvelle tendance soulève le problème encore plus débattu du rapatriement involontaire »

2.1.2. Notion de la migration de retour et développement

La migration de retour fait partie intégrante de la mobilité humaine. Le « retour » est l'acte ou processus consistant à revenir ou être renvoyé à son point de départ. Il est aussi fréquemment associé au fait de retrouver sa propre culture, sa famille et son domicile, que ce soit à l'intérieur des limites territoriales d'un pays, ou par-delà les frontières internationales, entre un pays d'accueil et un pays d'origine. Pour ce, la migration de retour est définie par Gmelch (1980), comme le « mouvement des émigrés qui reviennent dans leur pays d'origine pour s'y réinstaller ». Ainsi, Cassarino (2008 : 113) considère que le retour peut être réellement « décidé », quand les migrants « ont choisi de leur propre initiative de rentrer, sans aucune pression ni contrainte », ou « forcé », quand les migrants retournent « en raison de circonstances défavorables et de facteurs qui interrompent brusquement le cycle de migration ».

De ce qui précède, les travaux des pionniers comme ceux de Flahaux (2009), mettent en évidence, d'une part, les facteurs et les raisons qui influencent le retour et la façon dont les migrants vivent leur retour. Ces éléments sont essentiels pour l'élaboration des politiques de réintégration économique et sociale par les organismes internationaux et gouvernementaux qui soutiennent le retour des migrants. Les données de cette œuvre vont nous servir à la construction des idées de ce travail. D'autre part, dans le cadre des études portant sur « la migration et le développement », le rôle des migrants de retour comme acteurs du développement du pays d'origine est au centre de plusieurs recherches (Ammassari, 2009) ; (Bastia, 2011, etc.) ; quand d'autres se concentrent encore sur le lien entre retour et entrepreneuriat (Gubert et Nordman, 2008), en tant que source de développement.

Le même terme de « migration de retour » est utilisé pour désigner à la fois les retours à l'échelle d'une vie (Gmelch, 1980) et les retours après une « absence » de plusieurs générations. Autrement dit, le « retour » des personnes déplacées (Ghosh, 2001).

2.1.3. Notion de la réintégration et développement

D'autres recherches mettent davantage l'accent sur la question de la réintégration et sur le rôle des politiques dans ce domaine (Parlement européen, 2017 ; Fonseca, Hart et Klink , 2015 et Haase et

Honnerat, 2016). Il convient également de citer l'ouvrage récent de Kuschminder, 2017, dédié exclusivement à la question de la réintégration selon que leur retour soit forcé ou non, sans oublier aussi certaines recherches comme celles de (Vathi et King, 2017) qui se concentrent sur le volet psychologique et social du retour et de la réintégration

Parmi les différentes sources disponibles, le travail de recherche pionnier réalisé dans le cadre du projet MIREM (Migrations de Retour au Maghreb), sous la direction de Jean-Pierre Cassarino de l'Institut Universitaire Européen, suivi par le développement d'une « Return Migration and Development Platform », sont à mentionner.

Enfin, Falisse et Niyonkuru (2013) nous renseigne qu'au Burundi, les villages de la paix, destinés à servir de modèles en matière de réintégration et de centres de développement économique, ont rencontré de nombreuses difficultés liées à la fragilité prolongée du pays. Pour cela, la réintégration pourrait être sur le plan politique plutôt que sur le plan géographique, social et économique, et que ce caractère « volontaire » peut être mis en doute au regard de la situation dans laquelle se trouvaient les personnes avant de s'installer dans un village.

2.1.4. Notion du retour volontaire ou involontaire

Il importe de souligner que le retour décidé ou choisi, auquel il est fait référence dans cette étude, ne peut être confondu avec le retour dit volontaire qui, dans la proposition du programme d'aide au retour, formulée par le Conseil de l'Union Européenne, fait référence au « départ, assisté ou non, vers le pays d'origine, de transit ou un autre pays tiers, effectué de son plein gré par le candidat au retour ». (Benhaddad et Hammoud,2015)

Contrairement au retour volontaire, le retour décidé se fonde, dans les faits et la substance, sur la décision souveraine du migrant de retourner, de manière temporaire ou permanente, vers le pays dont il est ressortissant, sans bénéficier de l'assistance d'une organisation gouvernementale, intergouvernementale ou non gouvernementale.

En relativisant notre sujet de recherche à celui démontré par les pessimistes sur les effets induits par les migrations de retour, la théorie migratoire de la causalité cumulative soutient que la migration accentue le sous-développement des sociétés émettrices de migrants par le biais de divers mécanismes de répercussions qui, à leur tour, stimulent l'émigration, perpétuant ainsi le cercle vicieux du « syndrome de la migration ». En termes néo-marxistes, la migration ne reproduit pas seulement le système capitaliste basé sur les inégalités sociales et spatiales - elle les accentue. Le principal impact

négatif de la migration de retour, à savoir le renforcement du bien-être familial par le biais des aides humanitaires pour les migrants eux-mêmes, est considéré comme un effet purement temporaire et donc artificiel (superficiel) ou « cosmétique » (qui ne modifie pas en profondeur) (Lewis, 1986).

2.1.5. Différence entre réfugiés et migrant économique

Graciela (2011), à travers la théorie du "constructivisme social", nous fait savoir la différence entre réfugiés et migrants économiques lorsqu'il s'agit de *distinguer entre des déplacements que l'on considère comme forcés et d'autres que l'on dit volontaires*. Pour lui, si quelqu'un se perçoit comme un réfugié, *c'est qu'il a dû fuir, ce qui n'exclut pas qu'il ait de lui-même une image positive, socialement valorisée*, qui lui a été transmise à son arrivée par son groupe de référence (théorie des réseaux). Cette image est habituellement partagée par les personnes de même origine qui se trouvent dans une situation semblable. Néanmoins, ces personnes peuvent ou non faire valoir leur situation face à l'État et à ses organes administratifs où se négocient la reconnaissance de la qualité de réfugié en vue d'obtenir un permis de résidence.

Par ailleurs, dans d'autres situations, une personne peut arriver dans un pays et considérer que, pour des raisons qui lui sont propres, il ne lui convient pas de demander le statut de réfugié, et ce notamment lorsqu'elle peut obtenir plus facilement un permis de résidence à un autre titre, par exemple à celui de migrant économique.

Cela implique qu'il y ait de multiples situations à cheval entre les deux conditions, celle de réfugié et celle de migrant économique, si nous appelons ainsi celles et ceux qui n'ont pas dû quitter leur pays pour des raisons de "force majeure". Il n'est également possible d'identifier des réfugiés qui n'ont pas pu obtenir la reconnaissance de cette qualité. Pour notre cas, les réfugiés sont considérés comme des migrants politiques ayant fui forcément le pays à cause des conflits politiques ou des catastrophes naturelles et par conséquent ils n'ont pas de place permanente dans les régions ou dans le pays d'accueil et sont considérés comme illégaux dans ce pays. De cela, ils sont beaucoup intéressés pour le retour dans son pays natal et d'être réintégrées car ils ne sont pas des acteurs économiques (voir le tableau 2.1 de la page 21).

2.2. Présentation des théories sur les migrations de retour

Depuis les années 1960, les théories migratoires se sont considérablement développées (Piché, 2013 et 2013a). L'histoire des idées et des théories ne peut se comprendre sans le contexte historique qui les a vues naître.

Dans le cas de notre étude, certaines théories vont nous guider au cours de la recherche sur la situation de vie des rapatriés réintégrés dans les villages ruraux intégrés et sont exprimées en trois facteurs : le premier facteur concerne les causes profondes des migrations notamment la pauvreté, l'insécurité alimentaire, etc. (Théorie de Nouvelle Économie et du Travail) ; le deuxième facteur est lié à la prise de décision individuelle (théorie néo-classique) : l'individu, avant de prendre une décision de quitter son lieu de résidence, examine les coûts de même que les bénéfices reliés à la migration potentielle, tout cela dans le but d'améliorer son niveau de vie, surtout dans l'espoir de trouver de meilleurs revenus et dans l'optique de trouver la sécurité (modèle « push-pull » ; Lee (1966)). Les caractéristiques individuelles résumées dans le concept de capital humain sont à la base de l'approche micro-individuelle : la décision de migrer est donc ancrée dans les « compétences » mesurées par l'éducation et l'expérience de travail. Le troisième facteur est externe : les années 1970 constituent le temps fort de la contestation des théories néoclassiques et fonctionnalistes. En dépit de ces facteurs et pour bien mener notre recherche, quelques théories ci-dessous nous ont beaucoup inspiré :

2.2.1. Modèle « push-pull »

Dans un mouvement migratoire, le ***pull*** est un phénomène attirant des migrants vers leur destination : zone d'emploi et de prospérité économique (réelle ou fantasmée), zone de sécurité politique, villes où résident déjà des membres de sa communauté d'origine, etc. Le *pull* ne peut être dissocié du *push* dans un phénomène migratoire, car il ne saurait expliquer seul les flux observés. Le push est le phénomène provoquant le départ d'une personne ou d'une population hors de son pays d'origine : conflit armé, disette, oppression politique, etc.

Le pull ***factors*** et ***push factors*** sont respectivement les facteurs d'attractivité ou de répulsivité d'une destination. Les *push factors* sont généralement plus déterminants que les *pull factors* pour déterminer un départ ou un retour. Cette théorie va nous aider à déterminer les modes de retour pour chaque migrant visé, surtout que le programme de l'Etat sur la réintégration des réfugiés comprenait quelques facteurs d'attractivité comme les villages ruraux Intégrés, familles, amies et les discours politiques. Ainsi, les décisions individuelles s'inscrivent dans un contexte historique reflété par les structures sociales, économiques et politiques. D'après King (2000), les types de facteurs « pull » poussent le migrant à rentrer dans son pays d'origine en raison d'une motivation positive spécifique, tandis que les facteurs « push » sont à l'origine du départ du migrant du pays d'accueil au vu de certaines difficultés qui se présentent à lui. Comme le montre le tableau 2.1, les facteurs qui sont à la base du retour des migrants dans les VRI d'étude se distinguent en trois causes à savoir les causes économiques, sociales, familiales ou liées au cycle de vie, politiques et d'ordre moral.

Tableau 2.1: Facteurs Push et Pull du retour des migrants dans leur pays d'origine

Causes/Raison	Push	Pull
Causes économiques	La détérioration de la situation économique dans le pays de destination provoque le retour du migrant	Le développement de la région d'origine et la promesse de retrouver leurs terres cultivables et l'emploi motivent les migrants à rentrer.
Causes sociales	Le racisme et les difficultés d'intégration dans le pays d'accueil (manque de carte de résidence entant que réfugiés politiques)	La nostalgie du pays d'origine, le désir d'avoir un meilleur statut du retour au pays (Citoyenneté, construction d'une maison)
Causes familiales ou liées au cycle de vie	L'influence parentale ou familiale se trouve parmi les facteurs du retourd'un migrant (cfr les théories des réseaux)	La volonté des migrants de retourner pour se marier, pour retrouver des liens familiaux forts, pour éduquer leurs enfants dans le milieu d'origine, pour passer leur retraite, etc.
Causes politiques ou administratives	Les expulsions forcées (les migrants en situations irrégulières), les politiques indirectes des pays de destination sur le retour des migrants, comme des restrictions sur le travail, réduction des financements sur le regroupement familial ou la jouissance de certains droits.	Des politiques encourageant et facilitant le retour telles que les avantages fiscaux, l'assistance sociale ou les bourses ménagères incitant au retour.
Raisons d'ordre moral	La mise en œuvre de dispositifs toujours plus sophistiqués du contrôle acceptables et légitimes ainsi que des discours motivants (retour volontaire, bonne gouvernance, etc.)	Il s'agit de la vieille génération qui, de retour dans un contexte de post-guerre ou post-conflit, nourrissaient un fort sens d'obligation et de devoir envers leur pays. La construction de la nation était un impératif incontestable pour eux.

Source : *Auteur, à partir de la théorie de Flahaux 2009, p.22*

Il ressort de ce tableau que les principales causes de retour des réfugiés burundais en général sont d'ordre politique, économique, social et moral.

2.2.2. Nouvelle économie de migration

Cette approche met en avant que les décisions migratoires se prennent dans un contexte familial (la famille comme unité décisionnelle) de sorte que la migration appartient à l'univers des stratégies familiales plutôt qu'individuelles soulignant ainsi l'interdépendance mutuelle entre le migrant et sa famille (Stark, 1991). Rattachée au concept de stratégie familiale, la nouvelle économie de la migration insiste sur la gestion et le partage des risques. Dans les chapitres à suivre, nous allons voir que les chefs des ménages sont responsables des décisions familiales. Une des clés de cette perspective

est la suivante : la décision de migrer n'est pas prise par un acteur individuel seul, mais par des unités plus grandes de personnes en relation (familles, foyers ou ménages) qui agissent collectivement pour minimiser les risques.

Cette perspective considère que la migration est une stratégie familiale, soit comme moyen de répartir les risques, soit comme source de financement pour accéder à de plus grands gains. Le point central de l'exposé de Stark est qu'il considère la migration comme une stratégie familiale dont un ou plusieurs membres migrent vers le milieu où il trouve de sécurité.

L'importance méthodologique et analytique de cette proposition réside dans la compréhension du fait que l'impact d'une stratégie de migration ne peut être évalué en dehors de sa relation avec d'autres stratégies de subsistance, c'est-à-dire avec toutes les activités multi sectorielles et multi locales du foyer (Stark, 1991). Cette approche en lien avec l'éclairage féministe va nous permettre d'introduire un autre niveau d'analyse, le niveau « méso » constitué par la famille et le ménage.

2.2.3. Théorie des réseaux

Un réseau social est un ensemble de relations entre un ensemble d'acteurs. Cet ensemble peut être organisé (une entreprise, par exemple) ou non (comme un réseau d'amis) et ces relations peuvent être de nature fort diverse (pouvoir, échanges de cadeaux, conseil, etc.), spécialisées ou non, symétriques ou non (Michel, 2008). Les acteurs sont le plus souvent des individus, mais il peut aussi s'agir de ménages, d'associations, etc. L'essentiel est que l'objet d'étude soit bien la relation entre éléments, autrement dit l'interaction ou l'action réciproque entre ces éléments.

Pour cela, les réseaux ont un effet multiplicateur, implicite dans la notion de migration en chaîne. En outre, les réseaux sont le principal mécanisme qui fait de la migration un phénomène qui se perpétue de lui-même. Etant donné que notre étude est centrée sur les ménages, le développement de relations entre leurs familles respectives peut expliquer que la migration continue, indépendamment des causes qui ont provoqué leur déplacement initial. Par conséquent, l'existence de réseaux est fréquemment considérée comme annonciateur de flux futurs.

2.2.4. Théorie de causalité cumulative

Comme le soutient Demetriou (1985), la migration pourrait contribuer, dans les pays émetteurs, à l'amenuisement non contrôlé de leurs ressources en travailleurs qualifiés, déjà maigres et des membres les plus dynamiques, les plus productifs et les mieux portants de leur population. Cette vision se développe parallèlement aux préoccupations relatives à la « fuite des cerveaux ». Bien que

les gouvernements de nombreux pays émetteurs se soient montrés comparativement favorables à l'émigration de leurs ressortissants les moins instruits, ils adoptent une attitude généralement plus négative vis-à-vis de l'émigration des travailleurs qualifiés. Cette émigration perçue comme un phénomène destituant les pays pauvres de leurs rares ressources en main d'œuvre professionnelle et qualifiée, dans lesquelles les États ont investi de nombreuses années d'enseignement (Baldwin, 1970). S'inverse également la vision de la contribution de la migration et des transferts de fonds au développement, la perspective dominante considérant alors que les transferts de fonds ont plutôt pour effet de stimuler la consommation et l'inflation dans les autres régions et que les migrants investissent rarement leurs fonds dans des entreprises productives.

Pour Lewis (1986) et Lipton (1980), la migration contribue au « développement du sous-développement », et non le contraire. Ces perspectives négatives ont par la suite été regroupées sous le terme de « syndrome du migrant » (Reichert, 1981), que l'on peut illustrer par le schéma suivant :

Migration ⟶ plus du sous- développement ⟶ plus de migration ⟶ etc.

Ce dernier schéma montre les divers mécanismes négatifs de répercussion par lesquels la migration est censée accentuer les problèmes de sous-développement (au lieu de les atténuer) et, par conséquent, de creuser le fossé des inégalités entre pays émetteurs et récepteurs.

D'une façon générale, il existe une grande diversité de théories d'orientations qui essaie d'expliquer la migration à partir de différentes perspectives. Pour renforcer nos idées et soutenir notre hypothèse, nous avons fait recours particulièrement à ces quatre théories cités-ci haut pouvant nous aider à la recherche. Ainsi la migration, que ce soit interne ou externe étant un processus multidimensionnel résultant des plusieurs facteurs, la figure 2.1 résume les processus décisionnels d'un migrant suivant les théories développées ci haut et met en évidence les facteurs qui sont à la base de la prise de décision d'un individu pour prendre départ vers d'autres régions de destination ou d'origine.

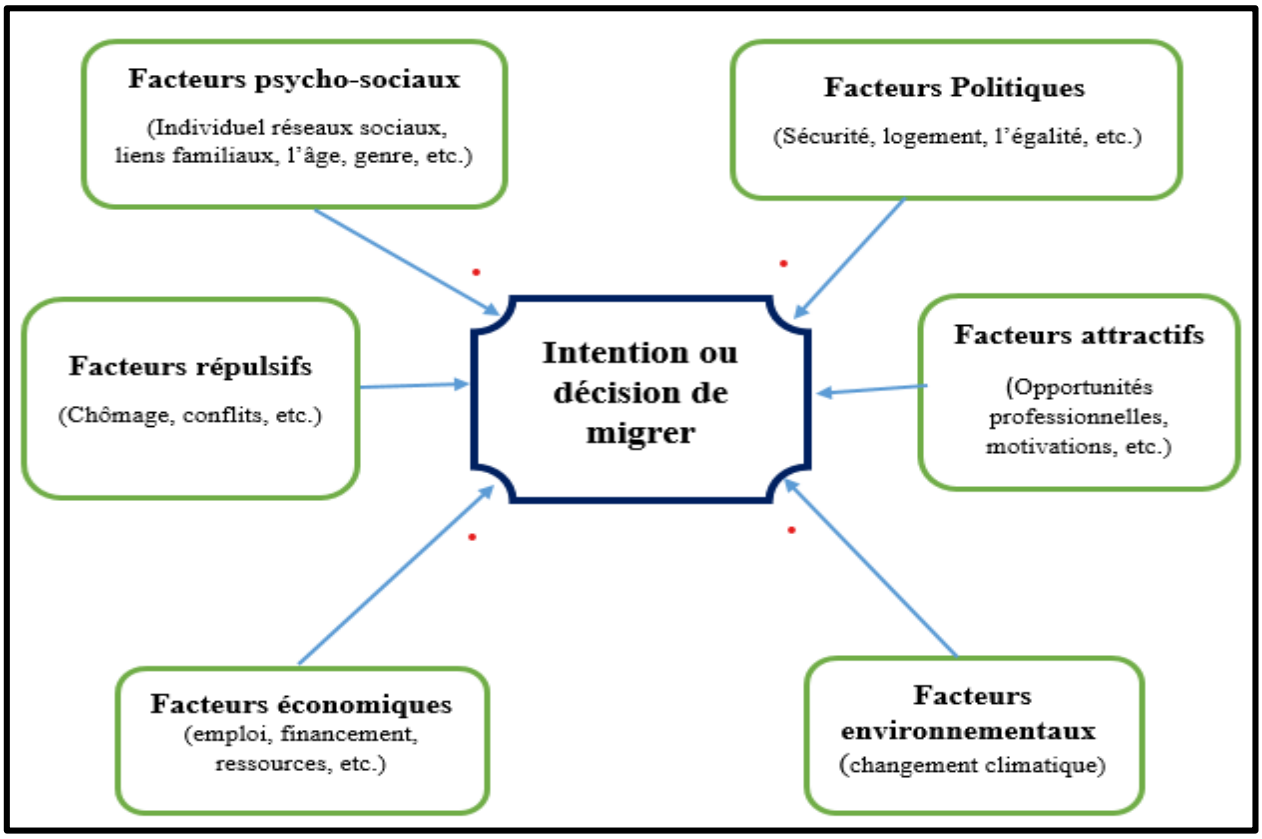
Ainsi, comme le montre la figure 2.1, l'effet des différents facteurs ne sera pas simplement additif mais découlera de combinaisons contextuelles. Ainsi, parmi les migrants de retour interrogés, les intentions migratoires vont dépendre de la situation de leurs familles et de l'existence d'un réseau mais varier simultanément en fonction de l'image (contexte individuel) que se fait chaque migrant des perspectives futures de son pays en termes économiques et politiques (Piguet, 2011).

Certaines conditions sont nécessaires sans être suffisantes pour déclencher le départ, des effets de seuil se manifestent et débouchent sur des relations non linéaires. Ainsi, les relations entre le revenu

du ménage et la propension au départ peuvent adopter un profil « en cloche » quand seuls ceux qui atteignent un certain niveau de revenu – ni les plus pauvres, ni les plus riches – envisagent le départ.

Il en découle aux enquêtes menées aux VRI de notre échantillon que, parmi les causes les plus développées par les rapatriés sur leurs raisons de retour, il y a le fait de vivre dans des camps sous-financés (la réduction des financements) etla détérioration de la situation économique (mauvaise qualité de vie dans les camps), sans liberté de mouvement et sans perspective d'intégration. Ce qui faisait que la plupart des réfugiés prenne la décision de rentrer au Burundi, même si leur retour était assombri par l'incertitude. Et cela ne peut se passer sans conséquence sur le niveau de développement d'un refoulé.

Figure 2.1: Processus décisionnel d'un migrant



Source : *Auteur, à partir des théories sur les migrations.*

Les résultats montrent que la décision migratoire est complexe et dépend autant des facteurs déjà cités en haut (voir figure 2.1) qui influencent l'individu dans son parcours de vie (âge, genre, situation familiale, étude, etc.) et à l'intégration dans le pays d'accueil (situation économique, politique, environnemental et sociale). Elle peut être provoquée par des facteurs répulsifs, telle une situation de

chômage, par des facteurs attractifs, liés aux opportunités professionnelles dans un autre pays, mais le plus souvent, certainement, par une conjonction de ces deux dimensions.

Il est reconnu désormais que des considérations familiales et politiques interagissent de manière complexe dans un processus de choix qui s'effectue toujours sous contrainte (Lu, 1999) et aboutit à la migration ou à la non-migration. Comme le relève Babacar Ndione : *« Il est aujourd'hui admis que la volonté et la capacité de migrer ou de retourner résultent à la fois de la personnalité, et des trajectoires socio-économiques du candidat migrant, de l'environnement produit par son ménage et sa communauté de référence, des circuits d'information auxquels il est exposé, des réseaux migratoires, et des contextes politiques et économiques du pays d'accueil » (Ndione, 2008 : 2).*

2.3. Cadre conceptuel et typologique

Notre étude concerne essentiellement les mouvements migratoires plus précisément les migrations de retour : analyse de la situation de vie socio-économique et spatiale des rapatriés réintégrés dans les villages de paix. Cela va entrainer la nécessité de définir d'abord la limite sur les concepts de base à utiliser dans cette recherche et ensuite le schéma conceptuel sur lequel portera notre analyse.

2. 3.1. Définition des concepts

Les réfugiés : un objet d'étude controversé

Dans l'histoire, les êtres humains ont toujours été mis face à des situations de catastrophe ou de violence qui les ont poussés à quitter leurs habitations pour chercher la sécurité ailleurs. Le déplacement forcé n'est donc pas un phénomène nouveau, mais c'est seulement depuis le mouvement des réfugiés de la première moitié du XXème siècle qu'il y a eu une prise de conscience et un développement des normes universelles pour la protection de ces personnes (Frésia, 2007). C'est à la suite de la Seconde Guerre mondiale que la convention de Genève de 1951 qualifie de réfugiée toute personne […] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinionspolitiques,setrouvehors-dupaysdontellealanationalitéetqui peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. (Art.1, al.2)

D'après Frésia (2007), le réfugié se définit en fonction de trois critères : « la crainte fondée d'une persécution dans le pays d'origine, le franchissement d'une frontière internationale, l'impossibilité

de se réclamer de la protection juridique de son Etat » (Frésia, 2007, p. 104). A partir du moment où le réfugié qui a décidé librement ou sous contrainte, de regagner la mère-patrie, foule le sol natal, il devient un ***rapatrié***.

Notions de : « ***déplacés, sinistrés, ou réfugiés intérieurs »*** sont synonymes et sont définies comme des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationales reconnues d'un Etat.

Tel que défini par l'Accord d'Arusha et la loi portant création de la CNRS, le terme sinistré s'applique à toute personne déplacée, regroupée, dispersée ou rapatriée. Au regard de l'objet de la présente étude, cette définition paraît restrictive puisqu'elle repose uniquement sur le fait d'avoir quitté chez soi sous contrainte (Ngayimpenda, 2000).

Emigration-immigration:
- Emigration : la migration est une émigration lorsque le déplacement correspond à une *sortie* pour le territoire considéré et à un *départ* pour le migrant. Terminologie : sorties - sortants – émigration-émigrant.
-Immigration : le déplacement correspond à une *entrée* pour le territoire considéré et à une *arrivée* pour le migrant. Terminologie : entrées - entrants - immigration - immigrant

Le terme ***rapatrier*** signifie, d'après le dictionnaire Larousse, faire revenir quelqu'un dans son pays d'origine.
Rapatriement : D'après J. Verne (1873), le rapatriement est le retour des réfugiés dans leur patrie par les soins des agents humanitaires.
Rapatriement librement consenti : est le retour volontaire d'un réfugié dans son pays d'origine pour s'y établir durablement. Le HCR ne met en œuvre cette solution durable que si des conditions de sécurisé et de dignité sont réunies.
Les concepts *: « réinsertion sociale, insertion sociale, réhabilitation et réintégration »*

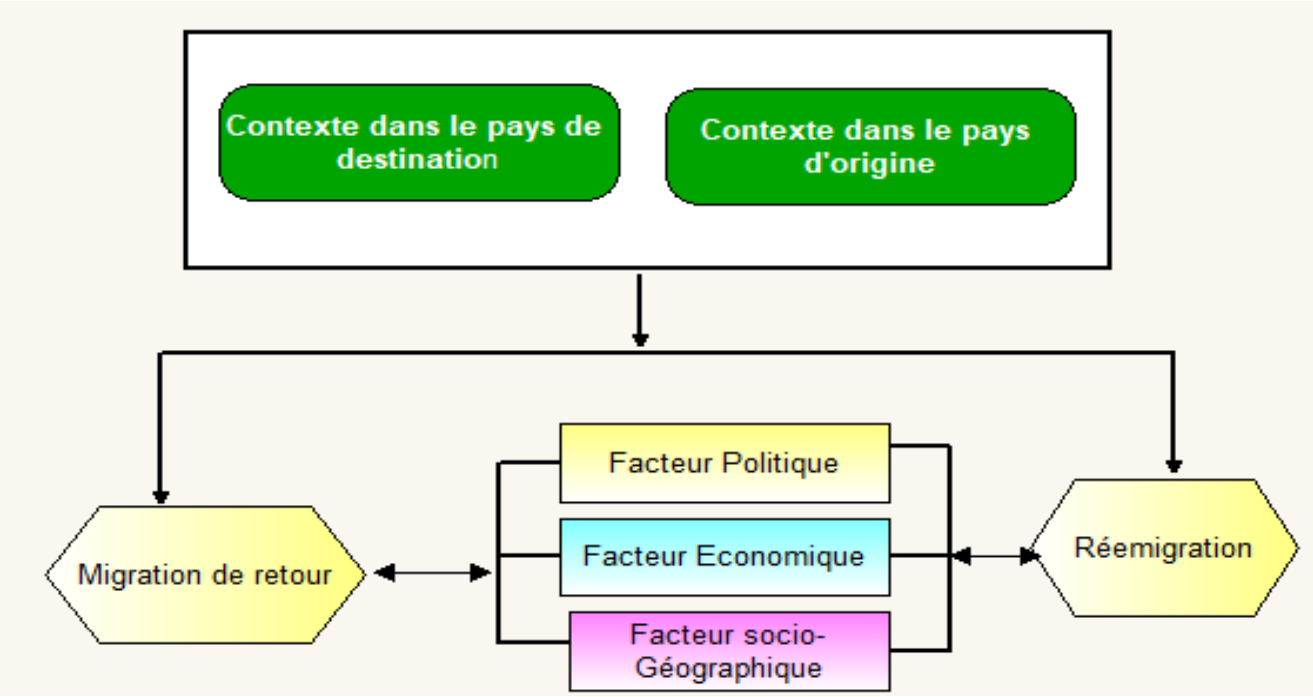
Il peut paraître difficile de bien cerner le concept de la réinsertion sociale. En effet, on retrouve dans la littérature les termes **« *réinsertion sociale* », « *insertion sociale* », « *réhabilitation* » *et* « *réintégration* »** qui semblent particulièrement liés, sinon interchangeables. Le survol des définitions qui suit permet de se positionner quant à l'utilisation de ces différents

termes. Selon l'Association des Services de Réhabilitation Sociale du Québec (ASRSQ), la réinsertion sociale se définit non seulement par l'absence de récidive, mais par le fait, pour un individu, de « vivre en conformité avec les normes et les valeurs », de « développer un sentiment d'appartenance à sa communauté », de « subvenir adéquatement à ses besoins » et de « vivre un certain bien-être » (ASRSQ, 2014). Selon cette dernière, la différence entre le concept de réinsertion sociale et celui d'insertion sociale est que pour parler de réinsertion, cela laisse entendre que l'individu ait déjà été inséré dans la société auparavant.

2.3.2. Schéma conceptuel de l'étude

Le schéma conceptuel présente d'une part les différents mécanismes par lesquels des nombreux migrants sont assujettis afin de mieux comprendre pourquoi la migration de retour peut être problématique. En s'inspirant du schéma conceptuel définie ci-dessous (figure 2.2), notre recherche va au-delà des conditions de vie des réfugiés retournés, pour s'attaquer aux handicaps de leur développement durable en s'appuyant sur l'entretien, les textes politiques et discours liés au système de réintégration.

Figure 2.2: Schéma conceptuel



Source *: Auteur*

Il ressort de cette figure que la migration de retour et de réémigration dépendent en générale du contexte politique, économique et sociogéographique dans le pays d'origine et de destination. En

conséquence, les transferts de fonds ou aides humanitaires au profit des migrants réintégrés est perçue comme un danger, partant de l'hypothèse que ces transferts diminueront rapidement aussi bien après leur retour qu'après leur réinstallation. De ce fait, leur intégration dans les villages ou dans les localités d'origine va impliquer une rupture progressive de leurs liens économiques et sociaux avec leur société d'origine.

2.3.3. Notion de réintégration durable et du retour

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM, 2017) considère que la réintégration est durable lorsque « les personnes de retour ont atteint un niveau d'autosuffisance économique, de stabilité sociale dans leur communauté et de bien-être psychosocial qui leur permet de faire face aux facteurs de (ré)émigration. Une réintégration durable permet aux migrants de retour de prendre de futures décisions en matière de migration par choix et non par nécessité » Cette définition montre qu'un processus de réintégration compte plusieurs dimensions – économique, sociale et psychosociale – et qu'il faut l'aborder de manière globale, en tenant compte des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la réintégration aux niveaux individuel, communautaire et structurel.

Les notions de retour et de réintégration sont intimement liées à celle de durabilité. Ainsi, Black et Gent (2004), en se concentrant sur la « durabilité » du retour, expliquent que quand le retour est forcé, la durabilité diminue fortement.

2.4. Mise en situation du concept de villagisation et du retour

Cette section va nous permettre à situer notre concept de villagisation et celui du retour dans le temps et dans l'espace, en le mettant en comparaison avec celui du Rwanda, Éthiopie, Mozambique et de la Tanzanie afin de répondre aux questions suivantes : « *pourquoi le gouvernement Burundais a-t-il crée les VRI pour les rapatriés ? » et « quelles sont les forces et faiblesses dans le processus de réintégrations des réfugiés dans les VRI ?*»

2.4.1. Politique de villagisation

Cette section donne un aperçu de la littérature existante sur les programmes de villagisation dans trois pays d'Afrique de l'Est : en Tanzanie de 1967, au Rwanda dans les années 1990 et au Burundi dans les années 2000, afin de positionner le programme VRI dans les histoires régionales de villagisation et de situer notre approche de l'étude des VRI par rapport aux recherches existantes sur la villagisation.

Dans la deuxième moitié des années 80, à la suite du déficit alimentaire de 1984 et 1985, le régime Bagaza a initié une politique de villagisation obligatoire à travers tout le pays pour que chaque habitant ait un accès facilité à l'eau potable, à l'électricité, aux soins de santé et à la scolarisation pour tout enfant d'au moins 7 ans (Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (2008-2009). Cette politique a entraîné le déplacement de ménages de leur rugo, ce qui a conduit à une modification des limites de leurs terres. L'autosuffisance alimentaire a été réalisée grâce à une politique pragmatique fondée sur le développement de la petite industrie (café) le long des routes et de la pêche (sur le lac Tanganyika), et sur la villagisation des populations dispersées. Cette politique a été de fait interrompue sous le régime du président Buyoya.

De surcroît, dès le début, les paysans n'ont pas été impliqués dans ce processus de villagisation quitte à ce qu'ils puissent le pérenniser. Avec le retour progressif des rapatriés et déplacés, des efforts de reconstruction et de réhabilitation et des interventions visant à faciliter la réintégration des retournés ont été engagés. Citons par exemple, la reconstruction des maisons familiales, la distribution des vivres et semences, la délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) aux retournés, la réhabilitation et construction des écoles et centres de santé et de réseaux d'eau potable, et la résolution de conflits fonciers. Des villages ont été construits de manière volontariste pour des personnes sinistrées sans terre ou sans référence, et des sites de déplacés internes se sont transformés en villages.

L'analyse de Scott (1998) de ce programme et d'autres programmes de villagisation a eu une grande influence sur la façon dont ils sont compris par de nombreux chercheurs aujourd'hui. Les relations étroites entre les partis au pouvoir en Tanzanie et au Burundi dans les années 1970 et 1980 ont influencé la poursuite de la villagisation du Burundi, augmentant ainsi la pertinence de l'analyse de Scott pour ce projet. Scott montre comment les programmes comme la villagisation visent à rendre les populations plus lisibles pour l'État, et donc plus faciles à gouverner.

Dans son article, Zecki (1979) montre que près de douze ans après la déclaration d'Arusha en Tanzanie, la politique des villages *Ujamaa* en tant que front de développement rural a non seulement échoué, mais qu'elle n'a même pas pu vraiment démarrer par rapport aux objectifs qu'elle s'était fixés. Le même auteur indique que « Contrairement à l'opinion généralement répandue, l'expérience *Ujamaa* n'a pas échoué à cause d'un excès de socialisme, mais à cause d'un manque de socialisme ». L'échec de la politique *Ujamaa* a été explicitement reconnu par le gouvernement en novembre 1973, date à laquelle celle-ci était transformée en une campagne de villagisation obligatoire au cours de laquelle la force brutale était employée comme moyen de « persuasion », surtout au niveau de l'exécution sur le terrain.

Le programme de villagisation, d'après Scott,1998, s'intéresse particulièrement aux transformations très ordonnées des paysages – ce qu'il appelle des projets du "haut modernisme autoritaire du XX^{ème} siècle ", se demandant pourquoi tant de projets de ce type qui visaient à améliorer le bien-être des populations ont échoué ? Pour lui, *c'est parce qu'en privilégiant la logique et les justifications scientifiques, les planificateurs des projets ne prennent pas en considération les besoins matériels et sociaux des gens victimes et les connaissances de leur environnemen*t (Scott,1998 :246). Ces observations ont influencé l'objectif principal de cette étude pour chercher à comprendre à la fois la logique derrière ce programme de villagisation et les expériences quotidiennes des villageois.

Bien que la villagisation par les acteurs étatiques semble avoir été largement abandonnée dans les stratégies de développement des années 1990 (Wilson, 2013), le programme *imidugudu* du Rwanda est un autre exemple à mentionner. Commencé environ une décennie avant les VRI du Burundi, il fournit une comparaison immédiate et un complément pertinent aux rares littératures sur la villagisation burundaise. Alors qu'il existe des différences pertinentes entre les contextes politiques de ces trois pays, les histoires de violence et déplacement des deux pays (Rwanda et le Burundi) sont également inextricablement liés (Reyntiens, 2009). La proximité de ce programme et ses objectifs similaires méritent d'être mentionnés. Il est un autre exemple de programme contemporain de villagisation dans un contexte non seulement de reconstruction après la violence génocidaire, mais aussi de la reconstruction néolibérale axée sur le marché (Huggins, 2011, 2014).

Le programme *imidugudu* a été créé pour réinstaller les rapatriés et a également été incorporé dans une vision nationale de réorganisation et de développement rural. Catherine Newbury suggère que ceux qui vivent dans les *imidugudu* sont confrontés à des défis dans la vie quotidienne similaires à ceux des années précédentes sur les projets de villagisation au Mozambique, en Éthiopie, en Tanzanie et ailleurs (Newbury, 2011). De nombreux habitants des *imidugudu* ont une sécurité des moyens de subsistance réduite en raison de la distance de leurs champs, ce qui augmente leur vulnérabilité au vol de récoltes, diminue leur capacité d'enrichir régulièrement le sol et rend plus difficile l'entretien des cultures. Comme le dit Newbury dans son article, la concentration de la population crée des difficultés pour garder le bétail et ramasser du bois de chauffage. Ces changements impactent particulièrement les personnes âgées et les « femmes chefs de famille, déjà surchargées de travail »

Alors que les politiques de villagisation dans la région d'Afrique centrale et orientale ont marqué les esprits par leur caractère souvent coercitif (en Éthiopie, en Ouganda, en Tanzanie et au Rwanda dans les années 1990), les nouveaux villages du Burundi sont censés abriter uniquement des personnes venues y vivre de leur propre gré. Toutefois, ce caractère « volontaire » peut être mis en doute au

regard de la situation dans laquelle se trouvaient les personnes avant de s'installer dans un village, cette installation ayant souvent été motivée par la promesse d'une vie décente. *Ce dernier constat s'établit même dans le contexte de cette recherche.*

Cet aperçu de littérature sur les exemples de villagisation de deux pays voisins (Rwanda et Tanzanie), va motiver le contexte de notre recherche notamment sur les conditions de vie des populations réintégrées dans les villages d'enquête.

2.4.2. Mécanismes du retour et le processus de réintégration

Cette section va nous aider à répondre à la question sure « *les forces et faiblesses dans le processus de réintégrations des réfugiés dans les VRI* ».

2.4.2.1. Mise en relation des approches humanitaires et le gouvernement d'accueil

La nature intégrée des objectifs de développement durable exige une nouvelle approche, qui place les solutions durables pour les réfugiés et autres personnes déplacées au centre du programme de développement. Le programme commun reflète ce changement et s'inscrit pleinement dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui repose sur le principe de « ne laisser personne derrière ». Ce programme est également une manifestation du Pacte mondial pour les réfugiés, qui appelle explicitement à la mobilisation d'un soutien pour soutenir un rapatriement sûr et digne et une réintégration durable tout en reconnaissant que le rapatriement volontaire est avant tout la responsabilité du pays d'origine envers sa propre population.

Ainsi, le gouvernement du Burundi trouve des raisons multiples dans la réussite de sa politique de réintégration des réfugiés : C'est son programme qui est en jeu, la réussite du rapatriement confirme sa crédibilité internationale et lui permettrait de solliciter des fonds nécessaires pour traiter de l'ensemble des questions des sinistrés pour assurer la reconstruction post guerre et financer la remise en place des institutions (Ngayimpenda,2005).

Malheureusement, la majorité des ONG œuvrant dans le secteur de réintégration des réfugiés de retour au Burundi en général et en Commune Rumonge en particulier comme le JRRRP, CROIX ROUGE, CNR, etc. dépendent du financement de la HCR. Comme nous allons le voir dans le point suivant, ce dernier lui-même dépend de ses partenaires et par conséquent, ses pouvoirs sont limités pour ce projet et de ce fait les activités liées à la réintégration de ces déplacés peuvent être perturbées ou peuvent se faire dans des mauvaises formes.

2.4.2.2. Critique sur le fonctionnement du HCR

Le HCR est l'un des organismes les plus actifs dans les activités de rapatriement consentit et une réintégration durable des réfugiés de retour au Burundi ainsi qu'ailleurs dans le monde entier. Conformément à son *Statut,* le HCR est censé représenter les intérêts des réfugiés de manière indépendante et apolitique[1]. Cette impartialité politique a une importance fondamentale puisqu'elle permet au HCR d'intervenir directement auprès des États afin de protéger les droits des réfugiés. En tant qu'agence intergouvernementale évoluant au sein du système des Nations Unies, on ne peut toutefois s'attendre de manière réaliste à ce que l'organisation soit entièrement neutre et impartiale. Il est difficile en pratique de séparer l'humanitaire du politique (Koyoichi, 1998). Le HCR a l'obligation de coopérer avec les gouvernements concernés pour mener à bien ses activités. Du fait de cette coopération nécessaire, le succès des activités du HCR dépend en grande partie des États.

Comme l'ont dit certains chercheurs notamment Koyoichi, le HCR dépend, d'une part, des pays donateurs pour le financement de ses activités et d'autre part, des pays hôtes pour mener à bien ses opérations. Tenant compte que ses activités sont subordonnées à la volonté de ses États, la marge de manœuvre de l'organisation est considérablement réduite. L'appui politique et financier des gouvernements, tout particulièrement celui du Japon, des États européens et des États-Unis, est essentiel au bon fonctionnement du HCR. En revanche, la quasi-totalité du financement est orientée vers des programmes ou des opérations spécifiques qui desservent les intérêts particuliers des principaux donateurs. Aussi, les donateurs exercent-ils une influence considérable sur la ligne de conduite du HCR. Cela nous montre que le HCR n'est pas indépendant et n'a pas par conséquent de liberté pour prendre une décision sur le cas.

Il n'a pas donc du choix d'orienter ses activités de réintégration ou de rapatriement indépendamment là où nécessaire. Ce sont ainsi les considérations politiques des gouvernements qui déterminent les priorités de l'organisation et la répartition des fonds. Il peut en effet, grâce à la décision de ses donateurs, déformer l'information donnée aux réfugiés en leur promettant une assistance ou une réintégration rapide afin de les pousser à retourner rapidement dans leur pays d'origine (Marie-Paule,2008).

Cet état permanent de dépendance économique oblige le HCR à se soumettre aux volontés et aux préférences de ses donateurs. Le contrôle du HCR sur le déroulement de ses opérations est sommé

[1] « L'activité du Haut-Commissaire ne comporte aucun caractère politique ; elle est humanitaire et sociale », *Statut, supra* note 77 au para. 2

toute bien relatif. La politisation par ailleurs accrue de l'organisation depuis quelques années transparaît dans ses relations avec les gouvernements hôtes et les principaux bailleurs de fonds (Gustin, 2017). Cela produit nécessairement un impact sur la nature de ses activités. Confronté à l'hostilité grandissante des pays d'accueil et d'origine, il lui est difficile dans ces circonstances de remplir adéquatement son mandat de protection lors des rapatriements.

De ce fait, l'accès aux populations réfugiées et la protection conférée par le HCR est aussi conditionnelle à la volonté des États hôtes. En cas de violation des droits des réfugiés, les moyens de pression dont jouit le HCR sur les États sont en définitive très limités du fait que le HCR ne dispose pas de moyens politiques lui permettant de contrecarrer ces violations (Marie-Paule, 2008). D'après ce dernier, l'organisation pourrait même se voir contrainte de cautionner les violations du droit international afin de demeurer auprès de réfugiés et de limiter ainsi les « dommages ». En tant qu'organe subsidiaire, il faut aussi souligner que le HCR est soumis aux organes politiques des Nations Unies, tels que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, au sein desquels les mêmes pays donateurs imposent leur autorité (Guterres, 2006).

Dans le contexte actuel de notre étude, on peut craindre que l'organisation ne collabore à des rapatriements dans des circonstances moindres qu'idéales et qu'elle passe sous silence des violations des droits des réfugiés afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et de convaincre ainsi les principaux donateurs de son efficacité afin de rester en marge de leurs pays hôtes.

Lors de ce chapitre, notre tour d'horizon a permis d'identifier les principaux concepts clés liés à la migration en générale et à la migration de retour en particulier pour assurer la clarification et surtout la compréhension de notre étude. Ainsi, les principales propositions théoriques issues de la littérature scientifique pour comprendre les causes profondes de migration et les effets induits par cette dernière ont été aussi identifiées. Elles sont autant d'avis antérieurs sur les questions de retour des réfugiés ayant quitté leurs régions d'origine vers l'extérieur du pays ou vers d'autres régions à l'intérieur même du pays pour question d'insécurité. Tout cela nous a éclairés sur les orientations à donner à notre travail de recherche.

CHAPITRE III : METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Ce chapitre détaille la démarche méthodologique empruntée pour la collecte et le traitement des données. De manière pratique, l'étude a été conduite en trois principales phases : La première phase porte sur l'approche qui a été choisie et les groupes stratégiques. La deuxième phase a trait aux instruments de collecte des données et des domaines stratégiques et la troisième phase s'intéresse au traitement et analyse des données.

3.1. Choix de l'approche et les groupes stratégiques

3.1.1. Approche

Pour notre recherche, nous avons privilégié la démarche qualitative avec des techniques appropriées (la recherche documentaire, l'entretien semi-directif et l'observation participante). Ici, la triangulation basée sur les outils (entrevues, observations et l'analyse des documents) et des sources (trois villages différents) seront exploitées pour arriver à la saturation des réponses cohérentes.

Nous avons fait aussi recours aux certaines données secondaires de certaines institutions officielles pour compléter les données qualitatives.

3.1.2. Groupes stratégiques et échantillonnage

L'étude cible les personnes rapatriées et les personnes déplacées internes (PDI) ayant été réintégrés dans la commune de Rumonge plus précisément dans les Villages Ruraux Intégrés (VRI). Dans la mesure où il est délicat de collecter des informations sans qu'il n'y ait au préalable une confiance qui se soit installée entre l'enquêté et l'enquêteur, il a été organisé des jours d'interconnaissance et de rencontres avec les autorités administratives de ladite commune et les chefs des villages d'étude. Cette démarche nous a facilité le travail sur l'exploration du terrain à enquêter. Malgré quelques cas isolés, nous n'avons pas ressenti de réticence majeure de la part des rapatriés sur le terrain, bien au contraire, notre démarche a été saluée et appréciée.

D'après Landsheere (1976), échantillonner, c'est choisir un nombre limité d'individus ou d'événements dont l'observation permet de tirer des conclusions appréciables à la population entière à l'intérieur de laquelle le choix a été fait. Compte tenu de l'absence d'une liste exhaustive des rapatriés réintégrés dans ces villages de paix, la constitution de l'échantillon s'est faite sur base d'un échantillonnage non probabiliste. Nous avons déterminé les personnes à enquêter d'une façon non aléatoire et raisonné. Pour confronter notre hypothèse à la réalité sur le terrain, nous avons opté pour une

démarche qui combine la recherche documentaire, l'observation et les enquêtes de terrain avec un guide d'entretien.

Pour cela, à part les chefs des villages, les représentants des associations et les autres autorités administratives, nous avons fait 38 entrevues en profondeur dont 22 ménages interviewés à Mutambara (Mutambara I +Mutambara II), 8 ménages à Buzimba et 8 ménages entrevues à Busebwa afin de dégager les différents problèmes qui handicapent le développement socio-économique des réintégrés. Le tableau 3.1 montre notre base de sondage (la population totale visée par notre recherche).

Tableau 3.1: Dénombrement des habitants des VRI de Rumonge

VRI	**Nombre de ménages**	**Nombre d'habitants**
Busebwa	152	712
Buzimba	156	965
Mutambara (MutambaraI+Mutambara II)	452	2149
Total	**760**	**3826**

Source : *Bureau communal de Rumonge, 2020*

Selon les enquêtes effectuées dans les trois villages d'études et auprès même de l'administration locale, on enregistre une diminution du nombre d'habitants et de ménages chaque année due au fait que plusieurs maisons de ces villages sont vieilles et par conséquent sont menacées de destruction à cause des inondations qui ont affecté ces villages. Une autre part importante de certains ménages déménage pour retourner dans leurs lieux d'origine après le rétablissement des conflits de leurs terres par le CNTB, les maisons de ce village étant restées inoccupées et certaines d'autres étant vendues.

3.1.3. Choix de la méthodologie du travail

Nous avons eu recours à la méthode de sondage par choix raisonné, car celle-ci permet de mener une étude sur une partie de la population qui a les mêmes caractéristiques ou qui exerce les mêmes activités. Le résultat obtenu sera discuté dans le chapitre suivant en comparaison avec d'autres données empiriques.

Ainsi, sur choix raisonné, certaines composantes de la population ont été choisies. Il s'agit des membres des ménages, du chef de secteurs, des chefs de village et des autorités en charges des migrations notamment OIM, HCR et Bureau communal de Rumonge. Pour quantifier les personnes-ressources, les critères suivants ont été retenus :

- ✓ Être un chef de ménage ou son représentant ;

- ✓ Être une autorité municipale dont les activités se rapportent à la question des rapatriés ;
- ✓ Être le chef d'un quartier ou du village ;
- ✓ Être un rapatrié de guerre ou d'autre catastrophe, habitant dans l'un des villages d'enquête.
- ➢ La taille de l'échantillon est déterminée par la formule suivante : **T= M x F**

Avec : T= la taille de l'échantillon ;

M= l'effectif total des ménages du village choisi : Mutambara (452),Busebwa (152) et Buzimba (156), soit 760 ménages

F= le taux de sondage a été choisi par quotas de 5%.

Avec : T= la taille de l'échantillon ;

a. T =452 x 5/100 = 22.6 soit 22 ménages

b. T= 152 x 5/100= 7.6 soit 8 ménages

c. T= 156× 5/100 = 7.8 soit 8 ménages

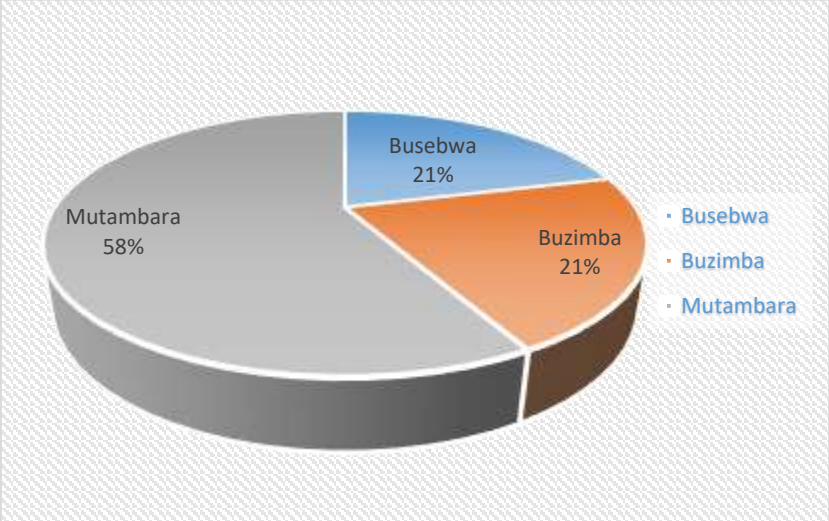
Au total, la population mère est de sept cent soixante (760) ménages répartis dans trois villages intégrés de Rumonge (tableau 3.1). Compte tenu des critères de sélection des ménages à interroger, il a été retenu d'enquêter 38 ménages comme échantillon dans les villages concernés par notre étude dont 24 venus de l'étranger et 14 PDI. Le tableau 3.2 et la figue 3.1 représentent l'échantillon des ménages retenus pour notre enquêtés afin d'être interviewés.

Tableau 3.2: Récapitulatif des ménages enquêtés dans les villages de Mutambara, de Busebwa et de Buzimba

Commune	**VRI**	**Nombre de ménages**	**Echantillon obtenu**
Rumonge	**Busebwa**	152	8
	Buzimba	156	8
	Mutambara	452	22
	Total	760	38

Source : *Auteur, enquête de terrain.*

Figure 3.1: Échantillon des ménages à interviewer



Source : *Auteur*

La taille de l'échantillon choisi est de 38 ménages soit 5 % de l'ensemble des ménages de ces trois villages. En plus de cet échantillon, d'autres catégories de personnes supplémentaires pour enrichir les données ont été choisies, selon leur importance pour notre travail. Outre l'échantillon choisi, d'autres personnes-ressources nous servent d'information.il s'agit notamment :

- aux chefs de services chargés du suivi des rapatriés au Burundi (OIM et HCR);
- aux immigrants résidents au nombre de 7 ;
- aux autochtones (natifs) ou voisins proches résidents au nombre de 5 ;
- aux responsables administratifs et des collectivités locales de la commune Rumonge au nombre de 5 ;

-aux représentants des associations génératives des revenus (6 associations représentées par six personnes). Le tableau 3.3 de la page suivante résume ainsi les caractéristiques des personnes interviewées.

Tableau 3.3: Caractéristiques des populations interviewées

VRI / Constituants des interviewés		MUTAMBARA			BUSEBWA			BUZIMBA		
		Catégories			*Catégories*			*Catégories*		
1.Chefs des Ménages : -Migrants de retour de l'extérieur	*Prévision*	*Homme*	*Femme*	*Veuf (veuve*	*Homme*	*Femme*	*Veuf (veuve*	*Homme*	*Femme*	*Veuf (Veuve*
	24	9	3	1	5	2	0	3	1	0
2.Migrants Internes (PDI)	**14**	2	0	0	4	1	0	5	2	0
3.Résidants	**7**	4	1	0	2	0	0	0	0	0
4.voisins (proches)	**5**	2	0	1	1	0	0	1	0	0
5.Autres sources d'inf mations -Bureau communal -Bureau OIM -HCR -les représentants des associations	**11**									
Total	**61**	17	4	2	12	3	0	9	3	0

Source : *Auteur, enquête de terrain.*

Au sein du village choisi, nous avons visé un certain nombre de critères au niveau de la sélection des personnes à enquêter tels que l'âge, le sexe et la date de départ dans les lieux de refuge et celle d'arrivée dans ces villages. Ce critère joue un rôle important dans la connaissance de l'expérience de vie de chaque réintégré par catégorie et surtout les problèmes liés à leurs conditions de vie dans les villages. Le tableau 3.4, indique le genre et l'âge des personnes enquêtées sauf les chefs des bureaux des institutions et les associations.

Tableau 3.4: Genre et âge des personnes interviewées

		Mutambara	Busebwa	Buzimba
Genre	**Age en ans**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**
Homme	15-30	4	1	1
	30-45	6	3	2
	45-60	5	1	1
	60-75	1	0	1
Femme	15-30	1	0	0
	30-45	2	2	1
	45-60	3	1	1
	60-75	0	0	0
Veuve	15-30	0	0	0
	30-45	0	0	0
	45-60	0	0	0
	60-75	1	0	0
Total		**23**	**8**	**7**

Source : *Auteur, enquête de terrain.*

Afin de préserver leur anonymat, les participants choisissaient des pseudonymes ou des noms qui les identifient dans cette recherche. Nous avons reçu l'autorisation de la part de l'administration locale de faire des recherches dans ces villages de Mutambara, de Busebwa et de Buzimba. En raison de la petite taille de l'échantillon, il est possible que, même avec des pseudonymes, certains participants soient identifiés.

3.2 : Techniques de collecte des données

A part la revue documentaire, la réalisation des investigations en milieu d'étude a nécessité l'utilisation de trois techniques de collecte des données à savoir : l'observation participante, l'élaboration d'un guide d'entretien et l'entretien semi-directif.

3.2.1. Observation participante

Les visites exploratoires ont été exécutées à plusieurs reprises sur le secteur d'étude pour observer le mode d'occupation des espaces, de voir la nature et l'état des infrastructures érigées et les champs des associations. Elle nous a permis d'analyser la manière d'occupation des parcelles et d'appréhender les problèmes liés à la gestion des terres dans ces villages. Saisir le comportement des rapatriés et de leurs hôtes nous a nécessités de prendre le temps suffisant pour observer. Dans ce travail, nous avons développé une approche de proximité. Nous avons approché les rapatriés réintégrés tout en

observant leur façon de gérer les relations et leur mode de vie. Les autres phases de descente sur le terrain ont renforcé lesdites observations et ces dernières nous ont servies à la prise de décision sur les entretiens à mener aux enquêtés selon les comportements adoptés.

3.2.2. Guide d'entretien

Dans notre recherche, nous nous sommes servis d'un document qui regroupe l'ensemble des questions utiles pour orienter et rythmer les discussions aux seins des populations ciblées vivants dans les villages d'enquête.

Dans le cadre de notre étude, nous avons réalisés des entretiens semi-directif aux villages ruraux intégrés de Mutambara, Busebwa et Buzimba à partir d'un guide général que nous avons élaboré visant à référencer les principales thématiques à aborder et les questions à poser aux ménages (populations-mères).

3.2. 3. Entretien semi-directif

L'entretien semi-directif était l'un des systèmes privilégiés pour mener notre enquête sur terrain. Le guide d'entretien élaboré sur la base des différentes thématiques de l'étude a été utilisé pendant l'interview aux ménages retenus dans notre étude. Ce guide contenait des questions ouvertes et nous a permis d'avoir des éléments d'appréciation sur les migrants résidents et les non-résidents.

Dans l'ensemble, le travail de terrain a été facilité grâce à l'implication des élus locaux (bureau communal et les chefs des secteurs) et de certains rapatriés.

3.3. Traitement et analyse des données

Pour analyser les données, nous avons d'abord saisi toutes les réponses dans le logiciel Sphinx puis nous les avons organisés afin de les rendre plus exploitables. Les tableaux et les graphiques ont été construits grâce à la combinaison des logiciels Sphinx et Excel 2016 pour une meilleure compréhension des faits sur les données récoltées. Le logiciel Microsoft Word 2016 a été utilisé pour la saisie et le traitement des textes et celui du Microsoft Excel 2016 pour la réalisation des graphiques, courbes et diagrammes. L'analyse et la discussion des résultats vont nous permettre de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses de recherches afin de dresser une conclusion sur notre champ d'étude.

3.4. Difficultés rencontrées dans la recherche

Malgré la disponibilité des personnes ressources, notre travail de recherche n'a pas été exempt de difficultés, notamment l'insuffisance financière et l'indisponibilité des documents ayant trait directement à notre sujet. Nous avons donc butté à un certain nombre de difficultés liées aux représentations que les réintégrés se faisaient de nous. Nous étions parfois perçus comme *« l'envoyé spécial du Gouvernement »* qui avait le pouvoir d'accroître l'assistance humanitaire et d'améliorer leurs conditions de vie. Cette représentation pouvait biaiser les résultats de l'entretien, tant il semblait essentiel pour le réintégré de tenir un discours émotionnel et d'insister sur son manque de ressources économiques. Nous avions rapidement pris conscience de cette contrainte et nous nous sommes présenté pour leur dire de qui et de quoi il s'agissait. D'autres difficultés étaient liées à la réticence de certains chefs des villages qui voulaient cacher quelques informations sur les mécanismes d'accéder aux aides financières et aux maisons d'habitations de peur d'être poursuivis par l'administration. D'autres encore ne comprenaient pas l'intérêt de l'enquête demandant ainsi de l'argent ou de la bière pour donner des informations.

En outre, la prise de rendez-vous pour les entretiens nous a parfois été compliquée. Enfin, tant le HCR, que l'OIM ou les partenaires d'exécution du HCR ont été suspicieux quant au motif de nos entretiens. Ces organisations connaissent des procédures strictes qui réglementent l'octroi des entretiens et la recherche documentaire. Peu d'études y ont été réalisées.

D'une manière générale, La démarche méthodologique consiste à présenter les matériels utilisés, les différentes méthodes utilisées pour la collecte des données et leur traitement. Les sources des données tant primaires que secondaires ont été exploitées. En effet, le guide d'entretien ainsi élaboré contient les principales thématiques à aborder et les questions à poser aux ménages retenus dans notre étude. Il s'est avéré utile pour orienter et rythmer les discussions. Enfin, les observations menées sont souvent désignées comme des « preuves empiriques » et la logique ainsi que la réflexion qui vont nous amener aux conclusions. Par ailleurs, plusieurs faits, exemples et témoignages ont été récoltés et analysés pour confirmer ou infirmes mes hypothèses de recherche. Ces exemples sont particulièrement importants dans le cadre de cette recherche, car ils illustrent les conditions de vie et les problèmes des réintégrés se trouvant dans les VRI d'enquête.

CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Afin de bien présenter nos résultats, diverses sources des données sur notre sujet de recherche sont mises en communs et vont être manipulées pour afin d'être discutées.

Dans nos précédents développements, nous avons identifié notre problème d'étude, formulé des objectifs et réalisé une enquête selon une méthodologie bien précise. Notre étude qualitative a pour objectif principal de déceler d'éventuels problèmes des rapatriés réintégrés dans les VRI afin de pouvoir fournir des solutions adaptées sur leurs conditions de vie. Il sera donc question ici de connaitre les aspirations de la population par rapport à notre recherche.

En effet, dans cette phase, nous avons commencé à identifier les enquêtés choisi dans les ménages de trois villages d'enquête, d'âge et de sexe différent puis vérifier et dépouiller manuellement les données recueillies après lecture de questions l'une après l'autre afin de s'assurer si toutes les questions objectives ont été répondues. En effet, l'on a pu à l'aide des logiciels SPSS et EXCEL ressortir des données chiffrées sous forme des tableaux et figures, et, donc mesurables, que nous avons par la suite analysées, comparées et commentées.

L'interprétation de nos résultats nous a permis de faire des suggestions d'amélioration tant au niveau du politique du retour volontaire des réfugiés qu'au niveau de leur rapatriement pour une réintégration effective des réfugiés burundais dans leurs lieux d'origine ou dans les villages ruraux intégrés qui leur ont préparé. Tout au long de ce travail, nous avons rencontré des difficultés sur le plan financier, matériel, et intellectuel mais notre désir d'atteindre notre objectif nous a permis de réaliser notre étude jusqu'au bout.

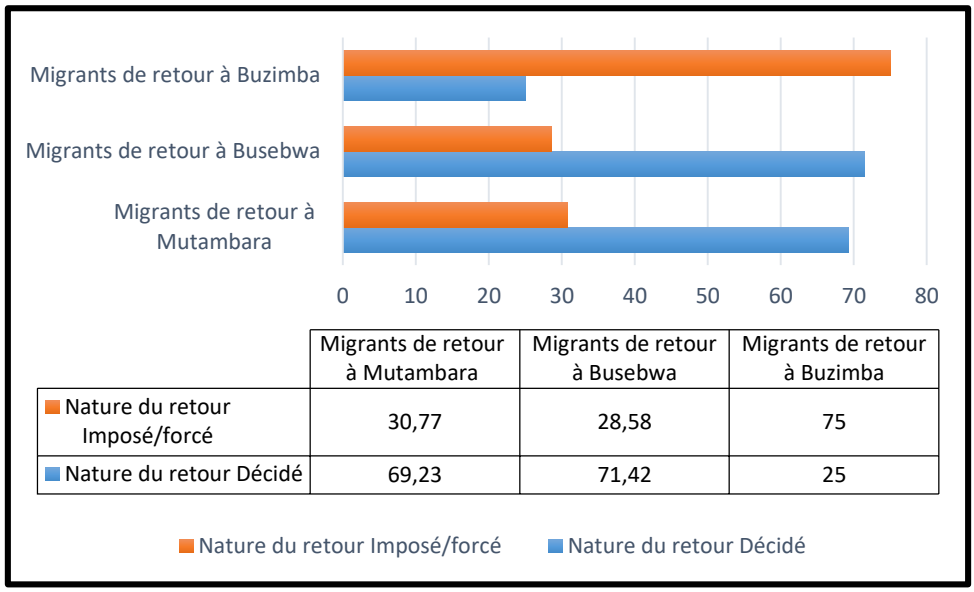
4.1. Présentation des données

Le phénomène dont il est question pour notre recherche est l'analyse de la situation socio-économique et spatiale des rapatriés réintégrés dans les Villages Ruraux Intégrés de Rumonge. Cela va être analysé à partir des réponses obtenues sur un échantillon de 38 ménages. Les réponses obtenues ont été complétées par celles des personnes-ressources comme les résidents (7) et les autorités administratives des institutions différentes telles que nous les avons présentées dans le chapitre précédent. Donc, à part les données empiriques récoltées à travers les divers documents des institutions différentes et celles se trouvant dans le site internet ainsi que celles des personnes-ressources, nous avons fait au total un échantillon de 38personnalités.

4.1.1. Nature du retour des réfugiés réintégrés et son impact au niveau de leur vie

Parmi les migrants de retour enquêtés dans les VRI, nous avons pu distinguer deux catégories des réfugiés de retour : il s'agit des réfugiés ayant décidé et ceux contraints de leur retour comme le montre la figure 4.1 ci-dessous.

Figure 4.1: Caractéristiques des réfugiés de retour: décidés ou imposés



	Migrants de retour à Mutambara	Migrants de retour à Busebwa	Migrants de retour à Buzimba
Nature du retour Imposé/forcé	30,77	28,58	75
Nature du retour Décidé	69,23	71,42	25

Source : *Auteur, enquête de terrain*

Il ressort de ce graphique que, selon les effectifs des ménages interviewés dans chaque village d'enquête, les réfugiés ayant décidé de leur retour sont plus nombreux au VRI de Mutambara (69.23 %) des répondants et de Busebwa (71,42 %) des répondants mais relativement faible au VRI de Buzimba (25%) des répondants.

4.1.2. Structure par âge et par sexe des réintégrés dans les VRI de Rumonge

Du point de vue analytique, la prise en compte de la nature du retour (décidé et imposé) a permis d'identifier de forts contrastes dans les modes de réintégration des migrants dans les villages d'enquête. En effet, à l'échelle de l'échantillon total, qui comprend 38 ménages réintégrés et 7 ménages résidents ; 23 ménages sont de retour en Tanzanie, un en RDC et 14 sont des déplacés internes(PDI). Parmi les migrants de retour de l'extérieur du pays au nombre de 24, neuf (9) sont en provenance du camp de Mtabila et quatorze (14) du camp de Nyarugusu et un en RDC (dont 15 migrants ayant décidé de rentrer au pays contre 9 ayant déclaré avoir été contraints à le faire) comme nous l'avons montré sur la figure 4.5 précédemment présentée en haut.

En outre, des contrastes de ces deux catégories des réfugiés réintégrés, basés sur la nature du retour, peuvent être observés. Ceux-ci -ci s'appliquent à :

La structure par âge : Les données empiriques, agrégées au niveau de ces trois villages font état d'une population principalement masculine (72% de l'échantillon). Cette répartition est en général observable à l'échelle de chaque village, aussi bien pour les migrants ayant décidé de rentrer au pays d'origine que pour ceux ayant été contraints au retour.

Toutefois, lorsque l'on s'intéresse à la structure par âge et par sexe des migrants enquêtés, des différences apparaissent clairement en fonction de la nature du retour. Alors que plus de la moitié des migrants de retour ayant décidé de revenir sont âgés de plus de 40 ans (66,67%), on remarque que seulement 33,33% des migrants contraints au retour sont âgés de moins de 40 ans. En effet, les migrants contraints au retour se caractérisent principalement par une population relativement jeune dont l'âge moyen ne dépasse pas les 44 ans, voire les 28 ans dans le cas du village de Busebwa. Ce résultat peut être justifié par le fait que, dans notre zone d'enquête, les jeunes rapatriés de cet âge sont nombreux par rapport aux autres tranches d'âge observés, comme le montre le tableau 4.1.

Tableau 4.1: Répartition des enquêtés selon la période d'exile

Année de départ-Années de retour	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Village de réintégration**
1972-2007 (35ans)	8	5	3	*Mutambara*
1974-2007 (33ans)	3	2	1	*Mutambara*
1972-2009 (37ans)	*5*	*4*	*1*	*Mutambara*
1993-2013 (20 ans)	*9*	*7*	*2*	*Mutambara (1), Busebwa (6), Buzimba (2)*
1994-2017 (23ans)	*7*	*4*	*3*	*Mutambara (4), Buzimba (3)*
2015-2019 (4ans)	*6*	*4*	*2*	*Busebwa (2), Mutambara (1),Buzimba (3)*
Total	***38***	***26***	***12***	

Source : *Auteur, enquête de terrain.*

Le constat est que la majorité des réfugiés ayant vécu au camp de refuge pendant une longue période (+30 ans) n'a pas les mêmes problèmes que ceux ayant une brève période de refuge à l'étranger (-30ans). La première catégorie de personne est influencée par l'expérience de vie et la diversité culturelles apprises à l'étranger pouvant jouer un rôle important dans la réussite ou dans l'échec de leur développement social dans le pays d'origine et parmi eux plus 70% sont des analphabètes tandis que la deuxième catégorie est beaucoup menacée par le chômage alors que plus de 80 % d'entre eux ont des diplômes de niveau secondaire. Même si le niveau de développement dépend d'une catégorie

d'une personne à l'autre, toutes les deux catégories ci-haut citées sont fortement dépendantes des aides humanitaires.

4.1.3. État actuel des habitations et principe d'aménagement

Dans ces villages surtout celui de Mutambara I, parmi six installations sanitaires visitées, cinq étaient dans un mauvais état (on note notamment les sanitaires de deux écoles et celui du CDS). Cela est dû au mauvais sol sur lequel ces sanitaires sont érigés (sol sablonneux), s'ajoutant du système de drainage et d'évacuation des eaux des précipitations qui sont mal aménagés. Cette situation engendrait à son tour d'autres difficultés comme la stagnation des eaux et la fragilité des murs des maisons.

Beaucoup de maisons sont vieilles et sont menacées de destructions tandis que d'autres contiennent des fissures. Pourtant, un système d'assainissement adéquat constitue la première barrière de prévention contre les maladies liées à la non évacuation des déchets et des matières fécales car il contribue à réduire la transmission directe ou indirecte des maladies. L'élimination sans risques des défécations est donc une priorité majeure et, dans la plupart des situations, elle doit être abordée aussi rapidement et avec des efforts aussi assidus que l'approvisionnement en eau potable. La fourniture d'installations appropriées pour la défécation constitue l'une des mesures d'urgence essentielles pour la dignité, la sécurité, la santé et le bien-être des personnes.

D'après les interviews menées auprès des autorités locales entre autres les chefs des secteurs ou chefs des collines, et les observations portées sur terrain, une vingtaine des maisons se sont déjà écroulées et des centaines d'autres fissurées dans ces différents villages. Alors que les concernés demandent la réhabilitation de leurs maisons, le conseiller permanent du bureau communal de Rumonge dit que le manque de moyen serait à l'origine de la non réhabilitation des maisons démolies.

En effet, 34 maisons des 568 maisons que comptent les villages de paix de Mutambara I et II se sont déjà écroulées (jusqu'en mars 2022). Le reste des maisons présente des fissures ; le degré de fissuration étant avancé surtout dans le village de Mutambara II. Selon le président de l'Union des Rapatriés Burundais, les anciens occupants de ces maisons démolies logent chez les voisins mais certains d'entre eux ont regagné l'exil surtout vers la Tanzanie**.** Les photographies 4.1 et 4.2 qui suivent montrent l'état actuel des habitations se trouvant dans les villages constituant notre enquête.

Photographie 4. 1 et Photographie 4. 2: État actuel des maisons des villages d'enquêtes



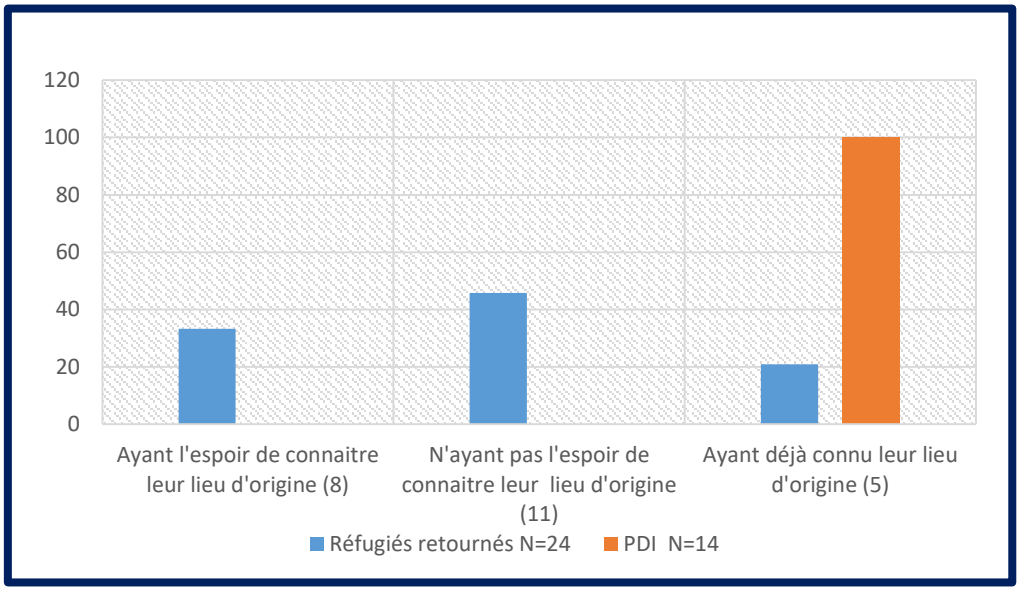
Source : *Auteur, photos prises le 18/01/2022*

Le chef de colline actuel de Mutambara dit : «*Hejuru y'imyuzuririra y'amazi ategwa n'imvura nyishi hama agatera izi nyubakwa, iyi isi zubetsweko hamwe n'ibikoresho bakoresheje mukuzubaka ntibikomeye.* » ce qui peut se traduire en français comme suit *: « En plus des inondations causées par des fortes pluviosités affectant ainsi les habitations, le terrain et les matériaux de construction utilisés ne sont pas compatibles* ». Pour lui, c'est un phénomène qui, s'ajoutant aux mauvaises conditions de vie de la population, va motiver encore plusieurs départs vers l'exil si l'administration ou les bailleurs des fonds ne viennent pas en secours à temps. Il nous a fait savoir qu'un rapport y relatif a été déjà fourni à l'administration communale. Alors que la population en détresse demande la réhabilitation de leurs maisons ou tout simplement la reconstruction de ces maisons avant que le pire n'arrive, l'Administrateur communal de Rumonge répond qu'il n'a pas encore eu de rapport de l'état des lieux sur ce cas.

4.1.4. Situation de vie actuelle des réintégrés dans les VRI de Rumonge

Comme le montre la figure 4.2, les résultats de l'enquête menée dans les VRI de Rumonge montrent que plus de la moitié des réfugiés retournés vivant dans ces villages n'ont pas des terres cultivables propres et sont menacés par des conflits fonciers interminables dans leurs lieux d'origine.

Figure 4.2: Situation spatiale actuelle des réfugiés réintégrés



Source : *Auteur, enquête de terrain, Février 2022.*

Il ressort de cette figure 4.2, les catégories des personnes enquêtées dans les VRI ayant ou n'ayant pas l'espoir de retrouver leur lieu d'origine. En outre, les PDI ayant déjà leur lieu d'origine présentent des difficultés d'y retourner : parmi les 14 enquêtés, 71,43% présentent des problèmes liés aux conflits fonciers et 28,57% autres présentent des problèmes liés au manque des logements et de l'insécurité dans leurs localités. Mais ces PDI y exercent quelques travaux de développement liés à l'agriculture malgré ses problèmes cités en haut. Notons que parmi les réfugiés retournés enquêtés, plus de la moitié des personnes n'ayant encore des localités d'origine sont ceux dites forcées de leur retour soit 81,8% contre 18,2% dites volontaires.

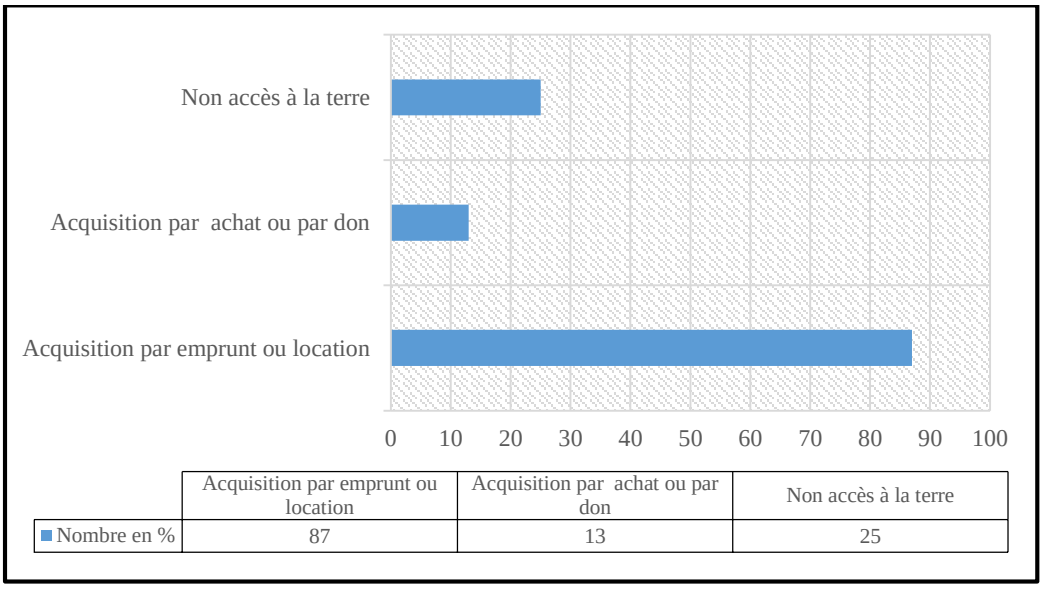
Les villageois enquêtés ont également déclaré qu'ils avaient été incités à revenir s'installer dans ces VRI avec la promesse d'aide, et de terres habitables et cultivables. Les représentants de l'État ont dépeint le Burundi comme le pays du lait et du miel et ont promis à ces réfugiés, une fois retournés, qu'ils vont recevoir une subvention en espèces d'environ 60 000 FBu (environ 40 USD) par personne (Haver, Hatungimana et Tennant, 2009), et cela n'a pas été respectée, a duré dans un laps de temps, réplique un rapatrié interviewé. La figure suivante montre le niveau de satisfaction de la réintégration des réfugiés se trouvant dans les VRI de notre étude.

4. 1.5. Analyse de la politique de la terre et de la citoyenneté

Le manque des terres et d'opportunités de subsistance dans les villages signifie qu'à travers la villagisation, les rapatriés et surtout les femmes chefs de ménages sans terre sont confrontés à de plus grands défis en matière de citoyenneté et de réintégration que les hommes. Lors des entretiens, les villageois ont clairement souligné l'importance de la terre, comparant souvent des terres auxquelles ils avaient accès en Tanzanie ou en RDC, et des terres qui leur avaient été promises avant leur retour, avec la terre qu'ils avaient ou n'avaient finalement pas reçue au Burundi. Nous avons trouvé que les villageois qui avaient été réfugiés en 1972 avaient un souvenir particulièrement agréable de la terre qui leur avait été donnée temporairement, et sentaient qu'ils avaient été bien accueillis à une époque où le gouvernement tanzanien était hospitalier envers les réfugiés burundais. Par exemple, une femme âgée de 43 ans, nous a raconté ceci *: «Twarashobora kurima ikibanza baduhaye ,imyaka itanu, ariko ntigihere. Umunyango warashobora kugura ivyo ugomba mumwimbu, nk'impuzu, inyama n'amavuta, utarinze kuja mubindi bidandazwa » ce qui peut se traduire en français comme suit : « Nous pouvions passer cinq ans à cultiver sans finir l'espace qu'il nous a été donné. Ma famille pouvait acheter ce dont elle a besoin, y compris des vêtements, de la viande et de l'huile, en vendant les cultures excédentaires, et sans avoir à entreprendre tout autre commerce* ».

Le souvenir de cette femme a été soutenu par d'autres villageois réintégrés qui ont également déclaré que certains camps de réfugiés étaient plus grands que des provinces burundaises entières. Cependant, pour presque tous les villageois, la situation à leur retour au Burundi était radicalement différente à celle vécue en Tanzanie. Comme le montre la figure 4.3, seulement 72% des ménages enquêtés avaient accès à des terres cultivables par condition. Parmi ceux-ci, 87% y avaient accès par emprunt ou location et 13 % y avaient accès par vente et par don, 25% n'ont accès à aucune terre cultivable à cause d'insuffisance des moyens financiers, leurs activités quotidiennes ne sont que de petits commerces, la pêche, les maçonneries et les menuiseries et 3 % cultivent dans leurs propres terres loin du village (PDI).

Figure 4.3: Principe d'acquisition des terres cultivables



Source : *Auteur, enquête de terrain, 2022.*

De plus, la qualité du sol des terres qu'ils reçoivent est médiocre. Dans certains cas, les parcelles étaient trop sablonneuses (Mutambara) pour cultiver des cultures céréalières, et la qualité du reste des terres distribuées n'était guère meilleure et semblait seulement convenir à la culture du manioc (Busebwa et Buzimba) et du maïs. Deux hommes, anciens réfugiés de 1972 que nous sommes entretenus, disent qu'ils avaient reçu les terres cultivables dans ses lieux d'origines, et qu'un problème connexe est la distance qui sépare son village d'habitation et l'espace reçu ailleurs. Les villageois ont également signalé qu'ils ont des difficultés à élever du bétail en raison de la dimension de logement très réduite et le manque des pâturages à proximité. Un certain chef du ménage nous a révélé ainsi :

« Hano,ntidushobora no kworora inkoko kubera inzu zegeranye cane. Iyaba ziri kure na kure hobayeho kworora n'impene ariko nkaha ntaworonka aho irisha ». Ce qui peut se traduire comme suit :« Ici on ne peut même pas élever des poulets parce que les maisons sont serrées les unes des autres. S'ils étaient éparpillés on pourrait au moins élever une chèvre mais on ne peut pas avoir de place pour l'envoyer paître ». Ainsi, avec la loi N°1/21 du 04 octobre 2018 portant stabulation permanente et interdiction de la divagation des animaux domestiques et de la basse-cour au Burundi, beaucoup de populations éleveuses en général et des réintégrés en particulier éprouvent des difficultés sur l'élevage de leurs animaux domestiques du fait qu'ils n'ont pas de moyens pour l'achat des tourteaux et des terres pour les cultures des herbes pour leurs troupeaux. Ladite loi a par conséquent

entrainé à beaucoup des rapatriés à vendre leurs animaux domestiques reçus de la part des investisseurs comme projet de développement.

Pour de nombreux villageois, le manque de terres est la source des malheurs générant les mauvaises conditions de vie en raison des moyens de subsistance limités dans la région et en raison de la diminution de l'aide aux réintégrés. Même si une poignée d'habitants avait terminé l'école secondaire, le collège technique ou avait des qualifications d'enseignement, seulement deux parmi les enquêtés étaient employés à l'ECOFO la plus proche.

4.1.6. Système des logements et conflits fonciers

Comme le dit KANA (2019) dans sa thèse, les conflits sont inhérents aux rapports humains, et ce pour deux raisons essentielles : d'une part, les individus ou groupes humains ont des besoins et des intérêts différents ; d'autre part, les ressources naturelles sont disponibles en quantité limitée. Il faut donc organiser leur accès (Baron, 2006). Pour KANA, ces deux facteurs sont générateurs de conflits.

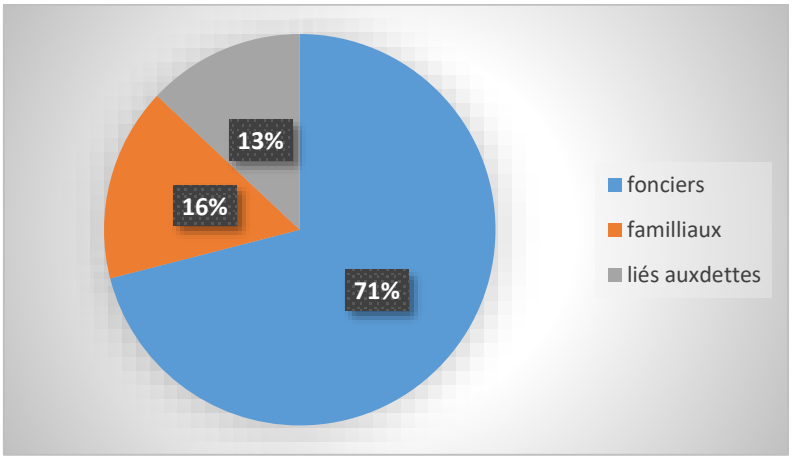
L'étude menée dans les villages d'enquête a montré qu'aucun des résidents de ces villages n'a encore reçu des terres cultivables propres pour développer des activités génératrices des revenus. Par ailleurs, la situation juridique des parcelles d'habitation s'est souvent révélée peu claire, aucun titre ou autre document attestant de la propriété n'ayant été établi au moment de l'enquête. Selon les interviewés sur la question de ce programme de rapatriement, certains rapatriés disent qu'ils sont satisfaits du logement temporaire mais qu'ils ne voient pas leur vie future sans avoir des logements propres puisque certaines de ces parcelles données sont en conflits.

Un viel homme âgé de 62 ans, père de la famille de sept enfants a quitté son pays natal depuis 1975 et, a été rapatrié en 2017 au village intégré de Mutambara I. Il exprime son inquiétude sur le logement donné par l'administration locale : *« Twaje tuva mw'ikambi ryi Mutabira dufise icizere yuko tuzohabwa ingabire yaho tuzoba hari n'umutekano nkuko Buramatari wacu yari yabitwemereye,ariko aho tuba baduhaye ikazu gafise ivyumba bibiri n'ibaraza hari mumatati n'uwundi muryango wahungutse 2017 wasize uhagurishize kuwundi muryango w'umubanyi mukuhava. Izo ngorane zacu ziri mumaboko ya musitanteri hamwe na CNTB. Atagikozwe vuba,bizoba ngombwa kwimuka tuje kurondera ahandi ubuhungiro »*, ce qui peut se traduire comme suit : *« Nous sommes revenus du camp de Mutabira avec espoir de trouver un logement gratuit et sécurisé comme convenu avec notre Gouvernement, mais là où nous logeons dans une maisonnette de deux chambres et un salon est un conflit avec une autre famille ayant venu depuis 2007 et celle-ci a quitté ce village ayant vendu cette parcelle avec un voisin. Notre problème se trouve aux mains de l'administration locale et aux mains de la*

CNTB. Si rien ne fait nous serons obligés de chercher un autre endroit de refuge » certains ménages réintégrés surtout dans le village de Mutambara n'ont pas de référence sur leurs régions de naissances.

Enfin, comme le montre la figure 4.4, les enquêtes menées dans ces villages de réintégration montrent que 71% des litiges sont de nature foncière, 16% sont des conflits familiaux et 13% sont des litiges liés aux dettes. Donc, dans les villages de réintégration, la nature du litige était surtout foncière. Certains litiges étaient relatifs à l'occupation des terres ; d'autres concernaient l'absence d'indemnisation pour les anciens propriétaires des terrains qui abritent les villages actuels provoquant ainsi des conflits entre les réintégrés eux-mêmes.

Figure 4.4: Identification des types des litiges fréquents dans les VRI



Source : *Auteur, à partir des données de l'enquête de terrain*

4.1.7. Etat des associations génératrices des revenus

La promesse de transformation qui est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et des objectifs de développement durable (ODD) y afférents est de ne laisser personne de côté ("Leave no one behind", en anglais) (voir le principe 2 sur les valeurs universelles de l'ONU). C'est une manifestation également du pacte mondial pour les réfugiés, qui appelle explicitement à la mobilisation d'un soutien pour appuyer un rapatriement sûr et digne et une réintégration effective et durable. Dans ce cadre, de nombreux villageois interrogés ont déclaré avoir été encouragés à former et à adhérer aux associations afin d'accéder aux capitaux leur permettant d'entreprendre dans les Activités Génératrices de Revenus (AGR) afin de sortir de leur pauvreté. Le chef actuel élu dans le village de paix de Busebwa, nous a révélé qu'il y avait beaucoup d'associations pratiquant des activités non agricoles en général et, en particulier celles ayant des projets liés aux activités agropastorales surtout dans les rizières mais que plusieurs entre-elles, ont disparu à cause

du manque de financement pour l'achat des semences sélectionnées et les engrais chimiques. Lui-même aimait l'aspect de travail partagé des associations, afin que le développement soit partagé entre les membres associés en particulier et les villageois en général, finissant le travail rapidement et socialement.

D'après notre enquête de terrain, plus de 46 associations étaient ciblées et étaient en activités pendant le programme LRRD (2012) d'appui à la viabilisation des villages ruraux intégrés dans le cadre du rapatriement et la réintégration au Burundi. Malheureusement, dans notre enquête sur terrain, trois quart de ces associations sont tombées en faillite et ne fonctionnent plus aujourd'hui ou sont disparues.

Dès lors, si certains réintégrés encouragent les associations, il y'en a d'autres qui les détestent : un certain jeune homme, célibataire et sans lien de parenté à proximité, a trouvé cela préférable à travailler seul, et a également réduit la quantité de la récolte qui pourrait être perdue pour les oiseaux ou les voleurs si elle est restée trop longtemps dans les champs. Mais il a également noté que les donateurs avaient dit que toute aide devrait désormais passer par des associations, ils ne pouvaient plus seulement aider des individus comme c'était dans le passé. Lui demandait pourquoi il n'est pas associé, quant à lui, nous disait que les aides des donateurs aveuglent les associés et ne durent plus longtemps : *« Ubu, ntashirahamwe na rimwe nokwinjiramwo kubera,nimake ashobora gutezwa imbere n'imfashanyo zivuye hanze , nasanze benizo mfashanyo zitamara akanya kandi kenshi zirazana imiryano mubanwanyi mugihe hageze igaburwa bw'inyungu ». Ce qui se traduit comme suit en français « Aujourd'hui Je ne peux pas adhérer à aucune association car très peu des associés se sont développés par les aides extérieures offertes, ces aides ne durent pas longtemps et parfois génèrent des mésententes entre les associés pendant le partage ou pendant la gestion des retombées ! ».*

D'autres associations avaient des résultats négatifs car ils ont démarré leurs activités sur la base des fonds provenant des autres associations. Pire encore, cet argent n'a pas apporté des retombées considérables. Soit les bénéfices étaient marginaux, soit ils perdaient leur capital entièrement, et ne voulant plus y participer : *«Iyo tubonye ishirahamwe ririko ryinjiza abantu kugira babe abanywanyi babo,bitwibutsa akahise kazo katabaye keza , tuca tubona ningoga ko atamusaruro yazo yotuma twinjira ».Ce qui peut se traduire comme suit : « Quand nous voyons les associations qui recrutent des gens pour être leurs membres, on se souvient de leurs échecs dans le passé , et puis nous voyons directement qu'il n'y a pas des progrès afin d'y adhérer. »*

A l'issue des activités de création d'emplois temporaires, plusieurs associations ont été constituées et leurs capacités étaient renforcées par des séances de formation sur l'identification et la formulation

des activités génératrices de revenus par les ONG qui les financent. Au cours de notre enquête, six associations ont été identifiées lors de notre recherche et chacune d'elles a développé son activité génératrice de revenus qu'elle est en train de mettre en œuvre actuellement. Le tableau 4.2 suivant indique les objectifs de six associations dénombrées dans ces villages d'enquêtes.

Tableau 4.2: Associations génératrices des revenus

Nº	Association	Activité	Total membre	Homme	Femme	Secteur d'activité	Date d'agreement
1	DUKURE AMABOKO MUMPUZU	Atelier de couture	30	17	13	Busebwa	2012
2	IKANGURE	Boulangerie (beignet)	26	5	21	Mutambara	2009
3	DUFASHANYE		21	19	2	Buzimba	2009
4	TWIZIGIRANIRE	Restaurant	30	12	18	Mutambara	2010
5	TUBABARANE	Savonnerie	30	19	11	Busebwa	2017
6	TUBUMWE	Atelier de c ture	28	5	25	Mutambara	2018

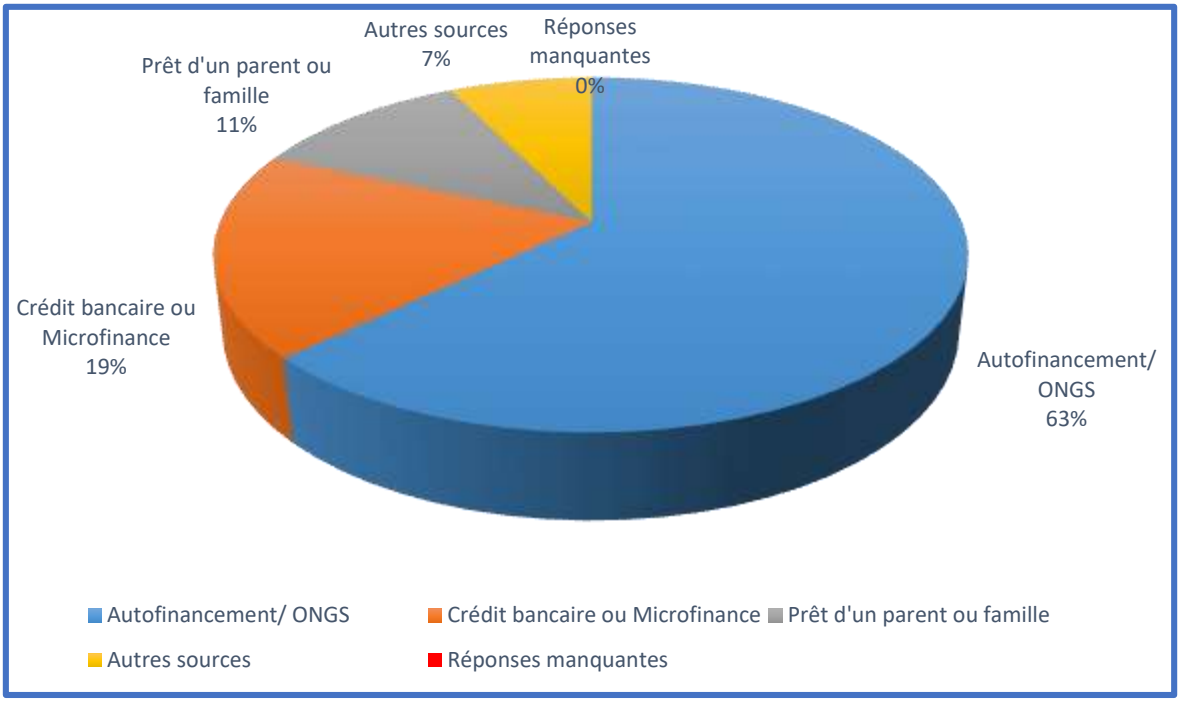
Source : *Auteur, Enquête de terrain, Février 2022*

D'après les représentants légaux de ces associations, les financements de ces projets provenaient des différents organismes tels que le HCR, OCHA, PNUD, OIM, FAO, UNICEF, etc. et de certaines personnes physiques. Néanmoins, leurs fonctionnements ne sont pas efficaces du fait du manque d'un capital propre suffisant pour avoir plus de bénéfices. Quatre membres des associations interrogés sur l'importance de ses associations nous ont révélé ainsi : *«Dukorera kunyungu zabandi bantu baba badutije umutahe canke hamwe n'ishirahamwe ryo kuguranana WISE twasavyemwo ingurane yo gutangura, udusigara duca tutugabura inyuma y'imyaka itanu. Muri iyo nyugu, ntushobora no-kuguramwo ikinga, nukuvuga ko udashobora gutera imbere muri utwo duhera tuba twarose. » Ce qui peut se traduire par :« Nous travaillons pour le compte des autres personnes et à la microfinance WISE qui nous ont octroyés le capital de démarrage, le peu qui reste est partagé entre nous les membres pendant 5 mois. On ne peut pas même acheter un vélo avec le dividende que nous recevons, donc on ne peut pas se développer avec telle somme. »*

Il ressort de la figure 4.5 de la page suivante,que plusieurs membres des associations œuvrant dans les VRI d'enquête dépendent plus des financements extérieurs, en provenance des ONG et des Microfinances. Les fonds propres ou en provenance de leurs familles sont insuffisants pour démarrer un projet, par conséquent, comme certains membres interviewés l'ont signalé, leurs membres étant esclaves de ces financement et crédits, se trouvent dans une situation de non progrès à cause des endettements. En dépit de cela, d'autres membres disent qu'ils en tirent profit aux retombées de ces

associations comme le dit l'enquêté interviewé au village de Mutambara: *« Ni ukubera ishirahamwe ndimwo ryatumye ndonka iyi kinga. Ikinga riramfasha mukwiyunguruza no kunguruza bimwe mubikoresho bikenerwa mundimo nkoreramwo uburimyi butunze. »* Ce qui peut se traduire par : *« C'est grâce à notre association que j'ai tiré ce vélo. Il m'aide beaucoup au déplacement et au transport de certains matériels ou équipements nécessaires vers mon champ où je pratique de l'agriculture de subsistance »*. Enfin, parmi 12 membres des associations enquêtées, 58,3% sont très satisfait des retombées de ses associations, 25% sont satisfait et 16,7% ne sont pas satisfait. Ces membres nous font aussi savoir leurs principales sources des financements dans la figue ci-dessous.

Figure 4.5: Sources principales de financement des associations



Source : *Auteur, enquête de terrain, Novembre 2022.*

4.1.8. Proportions sur les conditions de vie des réintégrés.

Jusqu'ici, nous avons relevé tant des difficultés liées à la réintégration prématurée des réfugiés de retour à l'étranger et des PDI dans VRI préparé par l'Etat via ses partenaires. Notons que les habitants de ces villages d'enquête sont composés en grande majorité de rapatriés et d'autres personnes vulnérables dont des veuves, des personnes handicapées, des orphelins chefs de ménages, des mères célibataires, etc. (Falisse et Niyonkuru,2013)

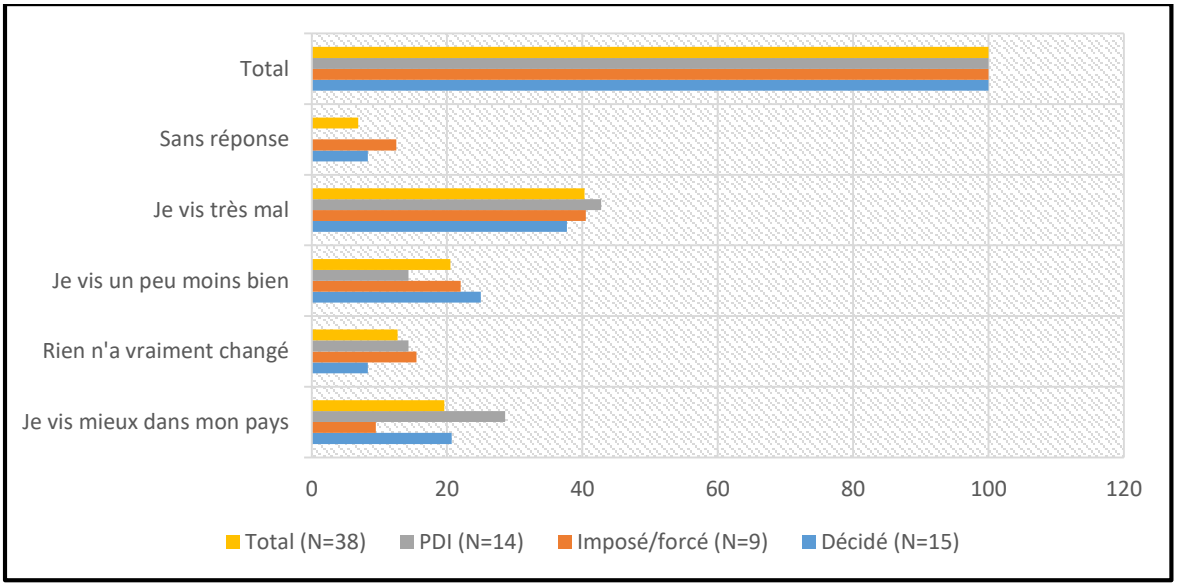
Un des chefs des rapatriés vivant dans le village de Mutambara, indique que plus de 90% des habitants de ce village sont des agriculteurs mais n'ont pas de terres cultivables. En conséquences, la

vie devient intenable, certains rapatriés sont entrain de retourner en Tanzanie non pas comme réfugiés mais comme des gens en quête du travail et des terres à cultiver.

« Ibice birenga 90 kw'ijana vy'mihana iba ngaha mukigwati ni abarimyi ariko nta isi yokurima bafise. Kuriyo mvo rero, ubuzima butera bwanka , bamwebamwe bariko barondera gusubira i tanzaniya aho bashobora kuronka akazi ariko batitwa ipunzi ». La figure 4.6 suivant montre la proportion donnée par les ménages d'enquête sur leurs conditions de vie dans ces villages.

Face à tous ces contentieux, il y a nécessité d'une assistance pour un règlement de ces problèmes surtout fonciers.

Figure 4.6: Proportions sur les conditions de vie des réintégrés



Source : *Auteur*

De ce qui précède, les résultats présentés à la figure 4.6, nous révèlent que toutes les deux catégories des personnes enquêtées (les PDI et celles Contraint ou Décidé de leur retour) vivantes dans ces villages manifestent presque les mêmes natures de vie avec de niveau de satisfaction différente : le niveau de satisfaction pour la réintégration est très bas pour les rapatriés dits forcés par rapport à ceux dits décidés et par rapport aux PDI. De ce fait, les conditions de vie des réintégrés ayant contraint de revenir sont moins satisfaisantes par rapport à celles ayant décidé de revenir soit 37,7 contre 40,5 des décidés et contre 42,8 des PDI. Ici les PDI manifestent un niveau de vie en peu élevé par rapport aux autres catégories de population dont la cause a été mentionné dans le chapitre précèdent.

D'une manière générale, 83,5 % des réintégrés faisant partie de notre échantillon interrogés sur la politique du Gouvernement sur la réintégration expriment qu'ils ne sont pas satisfait de ladite politique, car disent-ils :*«Ubuzima bw'ingene tubayeho buguma buzimba biturutse kuvyo bari batwemereye tukiri mwikambi badashoboye kuduha. » ce qui peut se traduire comme suit : « Nos conditions de vie deviennent de plus en plus chers, étant donné que nos promesses relatées avant nos retours du camps des déplacés ne sont pas remises.» ;* 7,5% disent qu'ils ont l'ambition de quitter ces villages pour partir ailleurs à la recherche du travail :*«Inzara n'indyane z'amatongo biraturembeje , atagikozwe bizoba ngombwa ko tuhava tukaja kurondera ahandi tuba. » Ce qui peut se traduire par : « Nous sommes menacés de faim et des conflits fonciers, si rien n'est fait, nous serons obligés de quitter le village pour aller nous installer ailleurs. » soulignent-ils ;* 2 % expriment le retard exagéré dans la fourniture des aides financières et la corruption observée dans la distribution des aides extérieures une fois revenues. Les restes disent qu'ils n'ont pas de problème avec la réintégration, *« Tuzomenyera tubeho nk'abandi barundi » Ce qui peut se traduire par : « Nous allons adaptés comme tant d'autres Burundais »*. D'où ladite opposition entre la politique de réintégration définie dans les différents rapports et programmes de l'Etat et ses partenaires en faveur des réintégrés et celle réalisée sur terrain où elle devrait s'en appliquer.

4.2. Discussion des résultats

Rappelons que l'objectif général de notre étude est d'analyser la manière dont le pays aborde la question de réintégration socio-économique et spatiale de leurs ressortissants rentrés au pays après une certaine période de refuge à l'étranger ou à l'intérieur même du pays (PDI), et cherche à identifier les lacunes à combler. Cette analyse a pour effet de discuter des conditions nécessaires à un retour et une réintégration durable et effective.

Dans le cadre de cette étude, nous postulons que les rapatriés qui sont réintégrés en marge de leurs habitations d'origine éprouvent des difficultés au niveau de développement liées au manque des terres cultivables et se trouvent plongés dans des déplacements illimités et souvent dans des conflits fonciers avec leurs familles mais aussi au niveau local. Nous estimons aussi qu'une réintégration n'est pas effective lorsqu'elle ne respecte pas les normes ou programmes convenues dans les documents en rapport avec la politique de réintégration, et/ou lorsqu'elle ne répond pas aux conditions de vie sécuritaires des réintégrés. Dans cette partie nous verrons si notre hypothèse a été confirmée ou infirmée tenant compte des résultats obtenus et des objectifs fixés.

4.2.1. Politique du retour et de la réintégration des réfugiés dans les VRI

Le document de travail du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR,2021) indique que le programme de réintégration pour les Burundais n'est pas seulement un "retour" mais un processus de travail avec une société émergente pour renforcer et soutenir sa capacité à créer un environnement protecteur, à travailler avec les bénéficiaires eux-mêmes pour s'assurer qu'ils développent tout leur potentiel et pour prévenir de nouvelles violations et abus ainsi que le retour en exil. L'étude a montré que le retour des réfugiés dans leurs lieux d'origine n'a pas été accompagné d'un travail de suivi et de développement économique des réintégrés. Pour l'Ammassari, 2009, le niveau de satisfaction vis-à-vis de ce choix peut déterminer la permanence du retour, ou un nouveau départ. La tentative de réemigration ou du déplacement des différentes populations déjà réintégrées dans les VRI montre clairement que les facteurs conduisant au déplacement forcé n'ont pas été résolus par l'accent mis sur le retour et la réinstallation dans un contexte de reconstruction durable. Notre recherche a remarqué que certains ménages les plus récemment expulsés de Tanzanie ont quitté le VRI au cours de la dernière année. Cela montre que la réinstallation n'a pas été durable pour beaucoup des réintégrés.

Très peu d'auteurs ont pu débattre débâter sur les formes des migrations de retour et leurs difficultés au niveau de leur vie dans la région d'origine, dans un contexte burundais. Considérons ici Guilbert (2005) qui a pu différencier les migrations de retour forcé et celles volontaires relatives de celles sur lesquelles nous avons menées une étude. Pour cet auteur, les migrations volontaires ou forcées sont l'occasion des nouveaux apprentissages. La migration forcée étant un déplacement marqué par les pertes, les deuils et les souffrances, est un voyage douloureux qui conduit à des expériences d'apprentissage mais qui ne permet pas au refugié de retour de se préparer de leur avenir. Les personnes qui ont été jetées dans l'exil ont réalisé, même dans des conditions difficiles, des apprentissages multiples. C'est à partir de ces derniers qui vont leur permettent de prendre ses décisions afin de garantir leur vie de retour. Cela diverge de ce que nous avons pu trouver sur terrain de notre recherche où presque tous les rapatriés n'ont pas été préparés ou avisés de leur retour afin de prendre leurs propositions.

De Haas (2016) considère plutôt la nécessité de développer des mécanismes de soutien psychologique et social destinés à réduire les situations de détresse et de souffrance que peuvent connaître les migrants de retour forcés ou « volontaires mais réticents », plutôt que de penser qu'ils pourront se transformer en entrepreneurs, comme par enchantement. Conscient du fait que leur retour est largement considéré, au sein de la société, comme un échec du projet migratoire, et du fait qu'ils n'ont pas pleinement choisi de rentrer, ce groupe de migrants de retour ne peut être forcé à se réintégrer.

Tous ces facteurs influent sur l'autonomie économique des migrants de retour surtout ceux dits forcés et ont une incidence sur leur bien-être psychosocial et leur capacité d'insertion sociale et, à terme, font obstacle à leur réintégration durable.

4.2.2. Forces et faiblesses de la politique de villagisation et de réintégration

Alors que le contexte politique du Burundi est différent de celui du Rwanda, il existe de nombreuses similitudes culturelles entre le Burundi et le Rwanda. Les deux contextes soulèvent également des préoccupations similaires liées au travail interculturel avec des populations (Thomson, 2013). La proximité de ce programme et ses objectifs similaires méritent d'être mentionnés. Il est un autre exemple de programme contemporain de villagisation dans un contexte non seulement de reconstruction après la violence génocidaire, mais aussi de la reconstruction néolibérale axée sur le marché (Huggins, 2009). Le programme *imidugudu* a été créé pour réinstaller les rapatriés et a également été incorporé dans une vision nationale de réorganisation et de développement rural. Les travaux de Catherine Newbury ont montré que ceux qui vivent dans les *imidugudu* sont confrontés à des défis dans la vie quotidienne similaires à ceux des années précédentes sur les projets de villagisation au Mozambique, en Éthiopie, en Tanzanie et ailleurs (Newbury, 2011). Cela a été aussi le même cas de celui de notre étude sur les VRI de Rumonge au Burundi au niveau de leurs origines.

De nombreux habitants des *imidugudu* ont une sécurité des moyens de subsistance réduite en raison de la distance de leurs champs, ce qui augmente leur vulnérabilité au vol de récoltes, diminue leur capacité d'enrichir régulièrement le sol et rend plus difficile l'entretien des cultures. En revanche, notre étude présente des similarités au niveau de vie des rapatriés réintégrés dans les VRI de Rumonge et ceux vivant au Rwanda précédemment parlés surtout à partir des interviewés menés sur terrain où plus de 70% effectuent des trajets pour accéder à leurs terres cultivables. Cela ne peut pas se passer sans conséquence au niveau de leur développement. D'où la vérification de notre H_1.

Tel qu'il ressort des cas du retour des réfugiés rwandais et libériens à la fin des années 90, la combinaison des considérations à la fois politiques, économiques et sécuritaires des États exerce une forte influence sur la conduite des opérations de rapatriements ou des réintégrations, allant jusqu'à précipiter de façon hâtive le retour des réfugiés.

Comme le dit Bourassa (2008), le HCR sous pression de leurs pays hôtes peut ainsi encourager le retour alors que la situation socio-économique d'un pays concerné demeure précaire, dans l'espoir que le rapatriement contribuera à consolider la paix. Le rapatriement et la réintégration peuvent donc être encouragés très tôt dans le processus de paix afin que les réfugiés participent aux élections dans

leur pays d'origine ; Elections d'ailleurs souvent considérées comme un élément central dans le processus de paix (Réfugiés dans le monde, supra note 36 à la p. 134). La raison d'ailleurs qui peut justifier l'accord bilatéral rapide entre deux gouvernements (Tanzanie et le Burundi) qui a été signé en août 2019 à la veille des élections pour augmenter le nombre des retours (voire les accords tripartites de 2019 sur le retour des réfugiés burundais). De ce fait, le retour envisagé est accompagné par une réintégration prématurée des réfugiés dans nos villages d'enquête pouvant créer ainsi des conflits fonciers dans les villages mêmes et dans leurs localités d'origines.

Enfin, l'étude menée par Niyonkuru en 2010 dans les VRI situés au sud du pays, témoigne d'importantes tensions sociales entre les habitants grâce aux divers conflits fonciers. Ses résultats montrent que 70% des litiges portés devant les tribunaux locaux burundais sont de nature foncière, tandis que la taille moyenne des parcelles a été réduite de génération en génération pour n'atteindre plus que 3,3 ares aujourd'hui. Pour notre cas d'étude, les enquêtes menées aux VRI de Rumonge prouvent aussi ces cas des tensions sociales : 71,43% des ménages interviewés ont évoqué ce genre des conflits.

4.2.3. Infrastructures publiques/sociales insuffisantes

Sur base des données empiriques dans plusieurs évaluations des projets de villages qui ont été effectuées au cours des dernières années dont seule commanditée par le Conseil Norvégien pour les réfugiés (CNR,2009), publiquement accessible et sur base des entretiens menés dans ces villages, comme le démontre un relevé détaillé de données, ces villages qui font objet de notre étude, souffrent cruellement d'infrastructures de bases suffisantes (accès à l'eau, accès à l'électricité, aux soins et à l'éducation) alors qu'ils sont des éléments sin qua none à leur vie quotidienne.

Même si chaque village a des caractéristiques propres, la majorité des résidents dans le village de réintégration de Mutambara vivaient à moins de 2 km des principales infrastructures publiques ou sociales. Sur une liste de 7 infrastructures recensées dans ce village, 5 étaient accessibles à une distance inférieure ou égale à 2 km pour la majorité des résidents des villages de réintégration. Il s'agissait des écoles fondamentales et post-fondamentales (une école privée et deux écoles de l'État), un centre de santé, un marché, un poste d'eau potable et un bureau administratif (pour le chef de secteur).

Un marché n'était en général pas accessible à moins de 2 km. Ce village de Mutambara est dépourvu d'électricité à moins de 4km vers la Zone Gatete ou vers la ville de Rumonge. Le village possède un robinet d'eau potable gratuite qui se trouve près du centre de santé mais qui fonctionne rarement. Les autres trois robinets recensés ne fonctionnaient plus les jours d'enquête. La croix rouge avait

installé quatre pompes manuelles pour toute la population résidant dans les deux villages de Mutambara I et II comme aide aux réintégrés. Malheureusement, aujourd'hui deux de ces derniers ne fonctionnent plus.

La population de cette localité soufre de ce manque d'eau et de l'électricité ayant des conséquences néfastes sur leur vie. En outre l'eau de ce robinet n'est pas permanente et n'arrive pas à satisfaire toute la population du village. Les photos qui suivent montrent l'état actuel des pompes et robinet recensés lors de notre enquête :

Photo 4.3, 4.4, 4.5 e 4.6: État actuel des infrastructures et équipements de base dans les VRI enquêtés.



Source : *Auteur, photos prises en juillet 2022.*

Pendant notre enquête, certaines personnes rentraient sans eau et étaient obligés d'utiliser l'eau de pluie pendant la saison pluvieuse ou apportaient les eaux de la rivière Murembwe se trouvant à 1 km de leurs habitations pour les activités d'hygiène personnelle, la vaisselle et la lessive. Pour ce qui est de l'eau potable, la population utilisait de l'eau d'un robinet qui fonctionnait rarement et /ou de l'eau de la rivière Murembwe.

Au moment de l'enquête, la population pouvait s'approvisionner en eau du robinet, si par hasard elle arrive, dans les heures du matin et quelques fois dans les heures du soir. Ce robinet était partagé avec les voisins du village des autres quartiers et village de Mutambara II, ce qui faisait que les gens pouvaient attendre 1 heure voire même 4 heures avant d'avoir accès à l'eau. Pendant l'été, la situation devient purement grave car, comme disent les enquêtés, seul une pompe parmi les quatre enquêtées peut fonctionner.

Des besoins en matériel ménager ont été exprimés par la quasi-totalité des ménages pour stockage de l'eau. Souvent les ménages étaient capables de puiser 1 à 3 bidons de 20 litres, mais 82% de ménages utilisaient moins de quatre bidons d'eau par jour. Les villages intégrés de Busebwa et de Buzimba sont aussi dépourvus non seulement d'électricité mais aussi de centre de santé proche.

4.2.4. Accès à la terre cultivable, sécurité alimentaire et moyens financiers

Les résultats issus de notre étude sur les caractéristiques des habitations et des terres cultivables des réintégrés sont presque similaires à ceux de Niyonkuru et Falisse (2013) qui ont travaillé sur les villages de paix du Burundi. D'après ces auteurs, les villages actuels de réintégration ne donnent aucun moyen à leurs habitants de se réintégrer à l'environnement socio-économique local. Aucun des villages ne semble être parvenu au niveau d'intégration promis. Nombre d'entre eux dépendent toujours de l'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial ou du ministère de la Solidarité nationale tandis que, dans la vaste majorité des villages, aucune activité économique ne semble se développer.

Néanmoins, cela est d'autant plus différent à des données présentées dans différents rapports et documents comme celles présentées dans la Stratégie Nationale de Réintégration 2010 qui stipule que la réintégration va permettre à chaque groupe visé de retrouver une stabilité géographique afin d'acquérir physiquement une place, de manière durable, au sein des communautés d'accueil.

La quasi-totalité des ménages enquêtés a connu des périodes répétées d'insécurité alimentaire qu'elle associait à ce manque de terre pour cultiver. L'insécurité alimentaire était perçue par 95% des ménages enquêtés comme la principale menace au bien-être et était vue comme une menace pour la sécurité familiale. La principale source de revenus pour la quasi-totalité des ménages de ces trois villages créés de manière volontariste était la vente de main d'œuvre chez des voisins qui disposaient de terres. Seulement 22% étaient capables d'obtenir 6000 francs burundais par jour (enquête sur

terrain de VRI de Busebwa, juillet 2022). Ces éléments étant des indices indispensables au développement humain, leur manque déstabilise la survie des populations réintégrées et par conséquent peut les conduire au regret de leur retour dans le pays natal.

Desforges (2006) a également trouvé *« les perceptions de nombreux résidents éprouvant qu'ils sont plus pauvres aujourd'hui qu'ils ne l'étaient avant leur déménagement »* (Des Forges, 2006, p.363, cité dans Newbury, 2011, p. 234). Newbury rapporte que la villagisation en tant qu'une solution à la réinstallation a contribué à l'appauvrissement de l'économie rurale, constatant que certains agriculteurs travaillaient maintenant comme journaliers sur des terres qu'ils possédaient avant leur déplacement. Elle a également constaté que les sentiments de *« chez-soi »* et d'appartenance sociale étaient entravés à mesure que les nouveaux villages n'avaient pas assez de place pour que les bananes soient cultivées autour de la maison, une partie de « la dignité et la bienséance essentielles à la vie sociale » au Rwanda (Newbury, 2011, p. 234).

Des lors, après l'analyse et la triangulation des éléments des auteurs consultés rajoutés à des données issues de notre recherche, notre hypothèse a été vérifiée en prouvant que les rapatriés qui sont réintégrés en marge de leurs habitations d'origine éprouvent des difficultés au niveau de développement liées au manque des terres cultivables et se trouvent plongés dans des déplacements illimités et souvent dans des conflits fonciers avec leurs familles mais aussi au niveau local.

4.2.5. Scolarisation des enfants et accès aux soins de santé

Dans les villages de réinstallation, les ménages ont plus d'enfants en âge scolaire mais certains sont les non-scolarisés. Certains auteurs ont beaucoup mis en situation les mécanismes liés à l'éducation des enfants selon la possibilité des ménages. Pour Fafa et Pascal (2011), les difficultés rencontrées par les ménages se trouvent dans les facteurs qui relèvent de l'offre scolaire comme les coûts de scolarisation, la qualité de l'enseignement, la localisation des établissements, la distance et les conditions d'accès à l'école au quotidien.

88 % des chefs des ménages enquêtés ayant d'enfants en âge scolaire, expriment le manque de moyens comme le principal obstacle à la scolarisation. De ce fait, 14% n'ont jamais été à l'école faute de moyen ou l'ont tout simplement abandonnée car l'école n'est pas une priorité : 9% sont des filles et 4% sont des garçons.

D'autres travaux se sont concentrés sur l'importance de l'éducation dans les stratégies de réduction de la pauvreté, les relations entre éducation et pauvreté apparaissant complexes (Henaff, Lange et Martin, 2009).

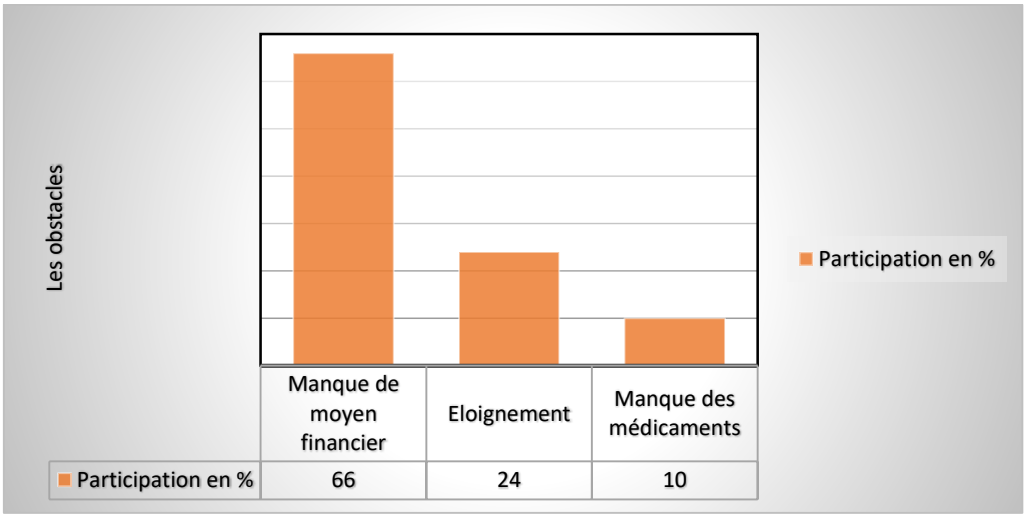
De façon globale, dans le contexte des villes subsahariennes, le coût de l'éducation est perçu comme la première difficulté limitant l'accessibilité à l'école, bien avant les problèmes liés à la qualité de l'enseignement et à l'inadéquation des prestations au regard des besoins, et les difficultés liées à la distance (Sikirou, 2008).

Donc bien que les villages de réinstallation aient une population plus pauvre, le taux de scolarité y était un peu moins élevé. Le manque de moyens pour les matériels scolaires et d'autres équipements comme uniformes et autres besoins secondaires, a été cité par 88% des ménages comme principaux obstacles à l'accès à l'école et puis 67 % des ménages expriment de ne pas avoir des cartes d'assurances maladies actualisées et du manque de moyen pour accéder aux soins de santé.

Notons enfin que l'éducation est censée être gratuite au fondamental mais payante au post-fondamental. Mais les écoles sont bondées et les enfants rapatriés qui ne paient pas les frais de scolarité sont parfois chassés car les donateurs ne financent plus l'école post-fondamental, ce qui fait que certains enfants surtout les filles de ces villages n'arrivent pas à achever leurs études surtout en post-fondamental.

Ainsi, pour notre échantillon, 68% des rapatriés étaient satisfaits des services médicaux fournis dans les zones de retour et 28% des enfants rapatriés n'avaient pas accès à la vaccination. Comme l'indique la figure 4.7 qui suit, les principaux obstacles aux soins de santé ressentis par les ménages enquêtés étaient le manque de moyens (66%), l'éloignement des Centres de Santé (24%) et enfin le manque de médicaments (10%).

Figure 4.7: Obstacles aux soins de santé



Source : *Auteur, enquête de terrain, février 2022.*

Quelques ménages de Mutambara I et de Busebwa étaient pris en charges par l'administration (entretien avec les chefs des villages mais le nombre ici n'a pas été précisé). Il s'agit des rapatriés veufs et orphelins. L'éloignement des centres de santé a été évoqué le plus dans le village de réintégration de Busebwa à 93% et de Buzimba à 91%. Le manque des médicaments a été cité dans tous les villages de réintégration par 48% des ménages avec Mutambara en tête.

4.2.6. Principe de résilience et développement

L'un des principaux objectifs du programme du HCR est d'aider les communautés touchées par le déplacement en renforçant leur capacité d'intégration, leur résilience collective et en stimulant le redressement et le développement socio-économique afin que le soutien à la réintégration puisse être durable et bénéfique pour l'ensemble de la population. Néanmoins les activités de réintégration visant à renforcer les réseaux sociaux et à développer les capacités de résilience, l'accumulation d'actifs et l'atténuation des risques ne tiennent pas en compte des besoins des populations réintégrées.

Cependant, les conditions de vie dans les zones de retour restent extrêmement difficiles et la pauvreté est généralisée : 64 % des rapatriés interviewés ont déclaré être insatisfaits du niveau de réintégration, ce qui pose toute une série de problèmes pour ceux qui rentrent au pays, souvent avec peu de biens. Ils sont confrontés à de nombreuses difficultés dans leur mode de vie. Pour ce, les partenaires du Gouvernement dans les projets de réintégration en récurrence le HCR doivent entreprendre des activités visant à assurer une réintégration digne et sûre des réfugiés rapatriés, en plus de promouvoir des solutions socio-économiques durables et des possibilités de subsistance à court et à long terme dans les communautés où ils retournent.

En effet, les résidents ont eu la chance de vaquer quotidiennement à leurs activités diverses et peuvent survivre grâce à leurs ressources habituelles. Par contre, les personnes qui sont rentrées de l'exil et certains déplacés internes ont tout perdu et doivent tout recommencer à zéro. Ainsi, par exemple, une victime des inondations du Lac Tanganyika de 2017 a rappelé sa rancœur en ces termes *:« Umukuru w'umutumba yaraje kwandika ibintu vyacu vyose twatakaje bivuye kuruwo mwuzurira wamazi, hama vyose aravyanditse. Ico ntazi ,nuko yoba yarabitanze kubadukurira. Ntitwari hafi y'ikigwati igihe ivyo vyaba. Jewe hamwe n'umufasha wanje twari twagiye mundimiro kurondera ivyo dufungura. »* ce qui peut se traduire comme suit ;

« *Le chef de secteur a recensé tous les biens que nous avons perdus à cause de ces inondations et a tout mis par écrit. Mais, ce dont je ne suis pas certain, c'est qu'il aurait envoyé ces rapports aux*

autorités hiérarchiques. Nous étions en dehors du village quand cette catastrophe était survenue. Mon mari et moi étions partis travailler dans les champs pour avoir de quoi à manger. ».

En outre, quelques soient les bienfaits des politiques des gouvernements sur la réintégration des rapatriés, il est nécessaire de mettre en place d'autres mécanismes de suivi-évaluation de ces politiques tout en considérant aussi les besoins des réintégrés dans leurs lieux de retour aux villages. C'est aussi nécessaire d'accompagner le processus de rapatriement volontaire pour garantir une réintégration durable, notamment en appuyant le processus de réintégration socio-économique des rapatriés, en renforçant la capacité de résilience de la population dans les zones de retour et en coordonnant de manière inclusive le partenariat entre acteurs du développement et de l'humanitaire.

4.2.7. Relations avec les voisins et les autorités locales

Dans tous les villages, près de 85% des ménages enquêtés avaient de bonnes relations avec leurs voisins. Les 15 % restant ont des conflits fonciers avec les voisins. Notons aussi qu'il existe une sorte de la haine entre ceux qui reçoivent des aides humanitaires et ceux qui n'en reçoivent pas d'une part et entre eux d'autre part. Des rapatriés ainsi que les déplacés de tous les ethnies vivaient ensemble et les relations entre eux y sont en général bonnes. Egalement, 95% des ménages entretiennent de bonnes relations avec les autorités locales sauf quelques cas des rapatriés qui accusent certaines autorités des auteurs de corruption en matière des documents administratifs.

4.2.8. Situation professionnelle des rapatriés

Le statut professionnel des rapatriés interrogés a connu une évolution ambivalente depuis leurs collines d'origine jusqu' en Tanzanie et vice-versa pour certains (refugiés externes) et pour d'autres jusqu'au lieu de réintégration à l'intérieur du pays même. Le retour a été suivi par le chômage de beaucoup des rapatriés, l'aide humanitaire rare ou inexistant, l'abandon scolaire, etc.

Il ressort du tableau 4.3, que le taux de scolarité dans le pays d'origine a sensiblement diminué allant de 20% à 6 %. Le taux de scolarisation avant la réintégration a été donc diminué de plus de 3 fois au moment de l'enquête. Cela suppose le nombre d'abandons scolaires le plus remarquable dans les villages dont la cause principale est le manque de moyen financier et matériel suffisant. En effet, les actifs au chômage avant la réintégration sont passés de 9,1% à 14,2 %, donc le chômage a été augmenté de 5 % au moment de l'enquête et le nombre des travailleurs autonomes irréguliers a explosé passant de 4,8 avant le départ à 14,8 pendant l'enquête, soit une multiplication par 3 fois.

Tableau 4.3: Évolution du statut professionnel des migrants réintégrés dans les villages

Statut professionnel	**Avant la réintégration**	**Au moment précédant la réintégration**	**Au moment de l'enquête**
Occupation salariale à durée indéterminée	7,4	3,7	3.7
Occupation salariale à durée déterminée	14,8	7,4	11,1
Occupation salariale à temps partiel	3,7	0,0	0,0
Travailleur saisonnier	22,2	14,5	33,0
travailleur autonome régulier	9,1	3,7	7,4
travailleur autonome irrégulier	4,8	10,0	14,8
Aide familiale	5,1	28,1	0,6
Actif au chômage	9,1	15,4	14,2
Etudiant	20,5	4,5	6
Retraité/pensionné	0,0	0,9	3,7
Autre	5,1	11,8	5,5
Réponses manquantes	1,4	0,0	0,0
Total	100	100	100

Source : *Auteur, enquête de terrain, Mastère 2, 2022*

4.3. Indicateurs de pauvreté de référence pour la classification des populations réintégrées dans ces VRI

Dans le Rapport du PNUD (2010), "La vraie richesse des nations : *Les chemins du développement humain*, on met en évidence l'indice de pauvreté multidimensionnel. L'indice appréhende les privations à travers trois dimensions (qui sont aussi celles prises en compte par l'Indicateur de développement humain – IDH) : le niveau de vie, la santé et l'éducation.

La privation dans ces trois dimensions est évaluée à l'aide de 10 indicateurs : 2 indicateurs pour mesurer le niveau d'éducation (nombre d'années de scolarité et taux de scolarisation), 2 indicateurs pour appréhender la santé (malnutrition et mortalité infantile) et 6 indicateurs pour évaluer le niveau de vie (logement, sanitaires, accès à l'eau potable et à l'électricité, combustible de cuisson, possession de matériel de transport et de communication).

Connaissant de ces indices de pauvretés calculés dans 104 pays en développement par Martin (2012), nous avons pu assembler ici comme indices de pauvreté des rapatriés réintégrées dans les zones

d'études : la malnutrition, manque d'eau et d'électricité, manque des terres (nature du sol), faible taux de scolarité des enfants voir même beaucoup des analphabètes et des décès des enfants et adultes dû aux manques des frais pour les soins de santé. Tous ces indicateurs correspondent par ailleurs à certains Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). D'après cet auteur, un individu (ou un ménage) est qualifié de pauvre lorsqu'il cumule au moins six privations dans les indicateurs de niveau de vie ou trois de niveau de vie et un de santé et un d'éducation. Les facteurs qui sont à l'origine de cette pauvreté se résument dans le tableau suivant :

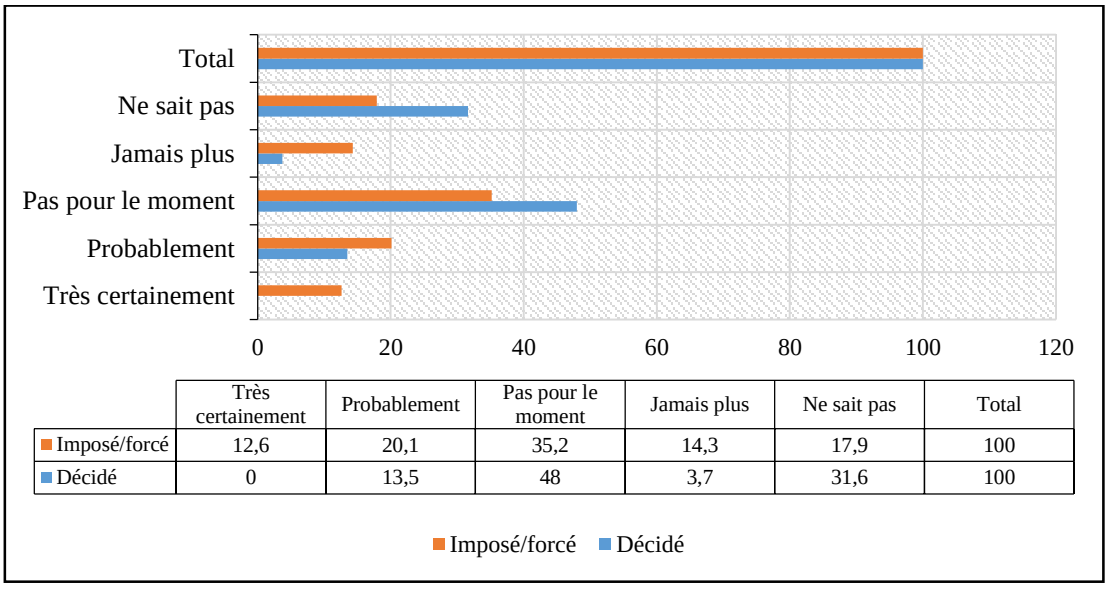
4.4. Risque des nouvelles réémigrations

Si les réfugiés doivent retourner dans son pays d'origine alors que les circonstances demeurent incertaines, les risques d'un nouvel exode sont importants. Les rapatriements prématurés réalisés en Afrique en général et au Rwanda et en Lubie en particulier par différents auteurs dont Marie-Paule (2008) produisent dans ces cas le phénomène de la « porte tournante » où les réfugiés sont contraints d'effectuer des aller-retour répétés entre le pays d'origine et le pays d'accueil pour palier l'insécurité permanente. Les menaces citées ci-haut, sont plus considérées comme risque des nouveaux départs vers d'autres régions comme le montre la figure 4.8.de la page suivante.

La dimension temporaire du retour concerne aussi bien les migrants ayant choisi de rentrer au pays que les migrants contraints au retour. Toutefois, ces derniers manifestent des intentions de réémigration plus claires lorsqu'on leur demande s'ils envisagent un nouveau départ à l'étranger. Il ne fait pas de doute que les difficultés de réintégration socio-économique citées précédemment, ajoutées à l'interruption brutale des aides financières, sont proportionnelles au souhait de ré-émigrer des migrants contraints au retour.

Plus d'un tiers d'entre eux envisage de repartir si rien n'est fait. En fait, d'après les migrants interviewés, les actes du gouvernement ne coïncident pas avec ceux prescrits dans les programmes de réintégration.

Figure 4.8: Intention de nouveau départ à l'étranger



	Très certainement	Probablement	Pas pour le moment	Jamais plus	Ne sait pas	Total
Imposé/forcé	12,6	20,1	35,2	14,3	17,9	100
Décidé	0	13,5	48	3,7	31,6	100

Source : *Auteur, à partir des données de l'enquête de terrain.*

Il ressort de cette figure 4.8, que les migrants contraint de revenir au pays sont plus nombreux à vouloir retourner à l'exil du fait de leurs conditions de vie défavorable dans les villages d'enquête (12,6% des contraints contre 3,2 des décidés). Les raisons de nouveau départ à l'étranger des migrants contraints au retour sont, elles aussi, motivées par le souhait de vivre à l'étranger, mais également parce qu'ils déclarent n'avoir pas d'avenir, et, évoquent aussi des difficultés d'adaptation dans leur pays d'origine. Cette dernière raison est particulièrement récurrente chez les migrants contraints au retour. Sachant que la durabilité du retour dépend essentiellement du niveau de protection dans le pays d'origine, les réintégrations que nous avons qualifiées prématurés ne constituent certes pas une solution durable pour les réfugiés.et par conséquent, elle perd alors sa raison d'être.

4.5. Constats communs à tous les trois villages d'enquête

Les villages de réintégration sont en général composés des rapatriés anciens et récents constitués par des déplacés internes (PDI), des réfugiés de retour, de résidents ainsi que de quelques refoulés/expulsés (non défini dans notre recherche). La terminologie d'ancien rapatrié recoupe les personnes dont le retour datait au moins de 10 ans au moment de l'enquête. Les résidents dans les villages étaient des ménages qui avaient acheté des terres sur place (cas de Mutambara) ou qui sont venus y vivre volontairement (par tricherie ou par corruption) et qui n'ont pas été chassés.

En général, dans toutes les localités enquêtées quel que soit le type d'habitat, plus de la moitié de la population a subi des déplacements forcés suite aux crises variées que le Burundi a connues. Les hommes et femmes au sein de la population étaient tous dans ces villages en proportions semblables,

le nombre de femmes et d'enfants étant un peu plus élevé que celui des hommes. Les femmes chefs de ménage notamment des veuves, les personnes âgées et les malades étaient les catégories de vulnérables observées le plus souvent surtout au village de Mutambara I et II.

Concernant les conditions de retour, selon les entretiens menés, la majorité des ménages étaient rentrés à cause de la paix revenue dans le pays et grâce à la politique du gouvernement en place sur la réintégration des réfugiés dès leur retour. Une autre catégorie de personnes est retournée grâce à l'insécurité dans le pays d'asile par exemple, guerre au Congo, la fermeture des camps des réfugiés et la diminution remarquable des aides financières, ce qui faisait que leur retour prenait plus la forme d'un nouveau déplacement forcé.

La sécurité des retournés et leurs biens n'était pas assurée lors de leur retour surtout pour ceux qui vivaient dans les endroits plus reculés à l'intérieur ou plus au sud au Congo (enquête sur terrain). D'un autre côté, le motif de retour pour certains habitants était souvent de retrouver leur citoyenneté perdue. Plus d'un tiers des ménages enquêtés (24%) vivaient en union informelle, et par conséquent, une partie importante des ménages était exposée à l'absence de protection juridique offerte par le mariage, notamment en cas de séparation du couple. Même si les villages ont des écoles fondamentales et post fondamentales proches, parmi les 38 ménages faisant partie de notre échantillon, 13 enfants n'allaient pas à l'école. Certains ménages n'avaient pas de moyens financiers et d'autres contraignaient leurs enfants à abandonner l'école pour faire des travaux ménagers ou du petit commerce pour aider à survivre leurs familles.

Selon les chefs de ces trois villages, certains interlocuteurs n'avaient pas de la carte nationale d'identité (CNI) et c'est grâce à ces chefs de proximités qu'ils ont aidé à les obtenir. Le cas de Mutambara était le plus frappant où 31% n'en avaient pas, la majorité parmi ceux sans CNI étant chaque fois des femmes et des jeunes scolarisés[2]. Le manque de moyens et l'ignorance étant les principaux obstacles évoqués pour avoir la CNI.

A propos des titres de propriété et les attestations ou extraits d'acte de naissance, la quasi-totalité des ménages enquêtés n'en avaient pas alors que sans extrait d'acte de naissance, les enfants de moins de 5 ans ne peuvent pas bénéficier de la gratuité des soins de santé. Aucune parcelle dans ces villages n'a un titre de propriété légale.

[2]Entretien avec l'administration locale et avec les chefs de secteur de Mutambara I, Janvier 2022

Les acteurs humanitaires reconnaissent l'existence de défis importants quant à un engagement effectif avec les communautés. Un sondage sur la perception de la réponse humanitaire par les communautés affectées a été réalisé en mars 2019 par Caritas Burundi, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans 7 des 18 provinces du Burundi[3]. Les résultats indiquent que pour la majorité des populations affectées, l'assistance arrive tard après la survenance des chocs, elle est souvent constituée en majorité de vivres tandis que les populations ont d'autres besoins.

De manière générale, il apparait que les communautés manquent d'information et qu'elles ne sont consultées par les acteurs humanitaires qu'au stade de l'identification des besoins. Donc, il faut qu'une assistance arrive à temps aux concernés et qu'elle soit délivrée sur base des besoins réels des réintégrés et prenant en compte les attentes des communautés et les situations différentes de genre et d'âge ainsi que les risques de protection. Par ailleurs, certains ménages ont noté qu'ils se contentent d'un seul repas par jour (79 %)

Ce chapitre a permis de comprendre dans quelle mesure la nature du retour peut influencer les conditions de vie du migrant dans son pays d'origine. Au cours de notre analyse sur la situation de vie des réintégrés dans les VRI, les résultats nous ont montré que le statut professionnel des rapatriés réintégrés dans ce village a beaucoup décliné vers les conditions de vie difficile. Cela du fait qu'ils sont tous appelés des migrants politiques et non des migrants économiques. Les facteurs politiques, économiques et spatiaux ont beaucoup joué sur leur vie quotidienne dans les villages de réintégrations. Ils n'ont jamais eu le temps de se préparer pour le retour et par conséquent, ils n'ont pas des moyens suffisants leurs permettant de générer des activités génératrices de revenus dans les pays de refuge pour enfin s'investir dans les projets de développement lors de leur retour au pays d'origine.

[3]*Makamba, Gitega, Cankuzo, Muyinga, Ngozi, Rutana et Ruyigi*

CONCLUSION GENERALE

La gestion des processus de retour et de réintégration est cruciale pour la stabilité à long terme du Burundi en générale et dans la localité des villages ruraux intégrés qui accueillent les rapatriés en particulier pour briser le retour en exil. Cela exige un processus de rapatriement intégré et équitable qui tienne compte simultanément des besoins des populations concernées. Il doit aussi s'appuyer sur des mécanismes qui s'attaquent aux tensions sous-jacentes à l'origine de ces déplacements.

Au terme de ce travail dont l'objet d'étude concernait « l'analyse de la situation socio-économique et spatiale des rapatriés réintégrés dans les VRI. », nous sommes parti d'un constat selon lequel la réintégration est loin d'être effective dans la mesure où les programmes des organismes et du Gouvernement local en charge de cette activité ne tiennent pas en compte les besoins réels des populations concernés. Cette situation nous a amené à répondre à différentes questions de la recherche à savoir les mécanismes qui sont à la base de la réintégration des réfugiés dans les villages ruraux intégrés construits par le Gouvernement et leurs impacts au niveau de leur développement, ainsi que les contraintes auxquelles se heurte la réintégration pour être durable afin de confirmer nos hypothèses de recherche.

La recherche effectuée dans les villages ruraux intégrés de Mutambara, de Busebwa et de Buzimba nous a montré que les mauvaises conditions de vie des réintégrés sont en grande partie dues au manque des réalisations effectives émanant de la politique de réintégration alloués à ces deux catégories de population d'étude. L'épreuve est que 83,5% des populations enquêtées qui sont réintégrées dans les VRI de Mutambara, Busebwa et Buzimba ne sont pas satisfaits par les programmes de réintégration actuelle et 95% des enquêtés sont menacés par l'insuffisance alimentaire.

Dans un contexte où la réintégration est considérée comme la solution la plus souhaitable, souvent, dans la pratique, la seule solution durable est que la communauté internationale veille au moins à ce que le rapatriement soit non seulement volontaire, mais également suffisamment décidé et non forcé afin d'être soutenu pour favoriser une réintégration effective et aussi à long terme. Les résultats de la recherche ont montré que plus 60% des réfugiés ayant contraint de retourner ne sont pas satisfait de ladite réintégration et par conséquent leurs conditions de vie sont très mauvaises par rapport à ceux ayant choisi de son propre gré de retourner.

Il ressort de cette étude que la réintégration des réfugiés réussie ne peut se réaliser si les conditions préalables au rapatriement ne sont pas réunies. Le manque des ressources de subsistance, d'opportunités économiques et des services de base sécurisés comme l'eau, l'électricité, etc. dans les VRI sont

autant d'obstacles à la réintégration effective des rapatriés. Constatant que leur sécurité demeure menacée, les rapatriés peuvent alors être contraints de reprendre la route de l'exil ou devenir des personnes déplacées dans leur propre pays, passant ainsi d'une situation de grande vulnérabilité à une autre. Les problèmes majeurs évoqués par beaucoup des réintégrés interviewés sont liés à la pauvreté (généralisée), les litiges fonciers (71%), le manque des financements permanents à leurs projets (66%) et aussi le manque des terres cultivables proches de leurs habitations (25%) et le chômage prolongé (14,2%).

Alors qu'ils sont privés de leur liberté de décision, les réfugiés sont renvoyés dans des situations socio-économiques qui ne sont pas davantage sécuritaires. Le rapatriement rapide et hâtif exercé par le HCR, sous pression, de ses partenaires et les deux Gouvernements (d'accueil et d'origine) a eu des effets sur la réintégration des réfugiés mettant ainsi en péril les conditions de vie de ces derniers. Ce qui a créé des résultats contradictoires au niveau des conditions de vie entre les réfugiés ayant décidé et ceux ayant forcé de retourner : 40,5 % contraints de retour vit très mal contre 37,7 % des décidés. De cela, le retour dans la dignité et la sécurité désormais réinterprété. Les réfugiés devraient pouvoir retourner dans leurs régions natales où l'environnement est stable sous condition de leurs décisions.

De ce qui précède, le Burundi doit faire face à ces importants défis ci-haut cités pour une réintégration durable des réfugiés qui ont passé des décennies en exil. Ce n'est que lorsque ces problèmes plus profonds seront résolus que les cycles d'instabilités et d'exil seront brisés. Toute mesure moindre ne serait que palliative.

Enfin, notre étude a été délimitée dans le temps et dans l'espace et peut ou ne pas analyser, avec notre méthodologie qualitative, tous les facteurs qui déterminent les conditions de vie des réfugiés réintégrés actuellement dans les différents VRI du Burundi. Ultérieurement, les études trouveraient de l'intérêt à continuer sous un autre niveau d'analyse comme analyse quantitative. D'autres études complémentaires, qualitatives ou quantitatives, qui vérifieraient de façon approfondie lesdits facteurs influençant la situation de vie des réfugiés réintégrés en commune Rumonge seraient d'une importance capitale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. Ouvrages généraux

1.Ammassari Savina & Richard Black*, "Harnessing the Potential of Migration and Return to Promote Development: Applying Concepts to West Africa*", Genève: IOM, 2001,34p.

2.Bastia Tanja et Policy Arena, "*Should I Stay or Should I Go? Return Migration in Time of Crises",* Journal of International Development, 2011, 595p.

3. Delandsheere, G. ; *Introduction à la recherche pédagogique.* Paris, Armand Colin, 1982, 382p

4. Dominik Kohlhagen, *Conflits fonciers sur ordonnance : l'imbroglio juridique et social dans les « villages de paix » de Rumonge*, 41p.

5. François Perroux, *L'économie du XXème siècle,* Paris, PUF, 1964,155p.

6.Grawtz Madeleine ; *Méthodes en sciences sociales.* 2ème Edition Dalloz, Paris,2001, p.171

7.Gubert, Flore; Nordman, Christophe J. , *Return Migration and Small Enterprise Development in the Maghreb,* 2008,183p.

8. Haase, Marianne, et Honnerath, Pia , *«Return Migration and Reintegration Policies: A primer»,* Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (Bonn/Eschborn), 2016.

9.J. Verne, le Pays des fourrures, Hetzel ; Paris, 1873,407p.

10. Kuschminder, Katie; Reintegration strategies: *Conceptualizing How Return Migrants Reintegrate*, Cham, Palgrave Macmillan, 2017

11. Kyoichi Sugino, « *The Non-Political and Humanitarian* Clause in UNHCR's Statute» (1998) ; Newman et Van Selm, *supra* note 287 à la p. 28.

12. Newbury, Catherine. Le haut modernisme au niveau du sol : la politique des Imidugudu au Rwanda, 2011, 1O2p

13. Noin Daniel (2005) *Géographie de la population*, Paris, Armand Colin, 280 p.

14.Observatoire ACP sur les Migration : « Migration de retour Sud-Sud *: Défis et opportunités* », 34p

15.Rogers, Rosemarie, "Return Migration in Comparative Perspective", In Kubat, D. (ed.), *The Politics of Return: International Return Migration in Europe*, Center for Migration Studies, New York, 1984, 299p.

16. Sikirou S. [2008], *« Pauvreté et accessibilité des ménages urbains aux biens et services publics à Ouagadougou et de Bobo Dioulasso »,* in Kouassi B. (dir.), *Pauvreté des ménages et accès aux soins de santé en Afrique de l'ouest : Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo*, Paris, Karthala, 102p.

17.Thomson, S. Chuchoter la vérité au pouvoir : la résistance quotidienne à la réconciliation en Rwanda post-génocide : University of Wisconsin Press, 2013

II. Mémoires et Thèses

1. Abwe Byaombe byamungu ; *Analyse critique des stratégies de réinsertion des enfants sortis des forces et groupes armes développées par les agences de protection de l'enfance dans la cite d'Uvira :* Cas de l'ajedi-ka, Institut Supérieur de Développement Rural. ISDR BUKAVU - Licencié en développement rural ,2015.

2. Lambert Coleman *; L'insertion et rapatriement des réfugiés de la République du Congo en République Démocratique du Congo : Effets Latéraux De L'assistance humanitaire,* Paris, 2014,141p.

3.Loïc Gustin ; *La localisation de l'aide humanitaire : Approche des enjeux et des effets potentiels pour les ONG humanitaires*, ULG, Faculté des Sciences Sociales, 2017, 90p.

4. Marie-Laurence Flahaux ; *: « Les migrations de retour et la réinsertion des sénégalais dans leur pays d'origine », UL***,** école des sciences politiques et sociales,2009,135p.

5. Marie-Paule Bourassa ; *Les rapatriements prématurés en Afrique : une menace à la protection des réfugiés*, Université du Québec à Montréal, maîtrise en droit, 2008, 191p.

6. Déogratias Nshimirimana ; *Contribution à l'étude du rapatriement et de réintégration des réfugiés : Etude menée en Commune Rumonge* ; Bujumbura, UB, psychologie, 1996, 176f.

7. Paulin Aganze Nkalirwa ; *Problèmes de rapatriement des réfugiés en République Démocratique du Congo***,** Université officielle de Bukavu - Travail de fin de cycle de Master, 2015, 98p.

8.Richard Black & Gent Saskia; *"Defining Measuring and Influencing Sustainable Return",*Development Research Centre on Migration Globalisation and Poverty Briefing Paper n. 3, University of Sussex, 2005, p. 18

9.Roger Marylie; Le maintien des camps de réfugiés à long terme : *Érosion de la protection internationale des réfugiés*, Université LAVAL, Québec, Canada, 2013, 147p.

10. Sahloul, Sally ; *"Intégration des populations migrantes syriennes dans les zones péri-urbaines libanaises. Quelles postures politiques et quels résultats dans la zone d'étude de la région de Merkebta"*, U.L, Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme, 2020, 95p.

11. Weina Yolanda; Villagisation for our Time: *Neoliberal governmentality and the experiences of villagised Burundian returnees*, Queen's University,Canada,A thesissubmitted to the Graduate Program in Geography, 2015, 159p.

III. Rapports et Dictionnaires

1. Adelphi ; *Plan de contingence de la commune de Rumonge* ; Rapport, Bujumbura, juillet 2017, 67p

2. Haut-commissariat des nations unies pour les refugies : Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation (PDES) ; *Rapport d'évaluation de l'utilisation des subventions en espèces dans le programme de rapatriement volontaire et de réintégration du HCR au Burundi*, juillet 2009, 68p.

3. ICLA-CNR (Information, Counseling, Legal Assistance – Conseil norvégien pour les réfugiés), *Rapport d'enquête sur plusieurs types de villages et collines au Burundi*, 2006-2008, Bujumbura, , 2009, 73p.

4. IRC, rapport non daté de l'étude pilote sur la réintégration et la réinsertion sociale des enfants associés aux forces et groupes armés, enfants non accompagnés, enfants séparés et enfants rapatriés avec leurs familles, p. 5.

5. IRRI ; le rapport sur le retour des réfugiés au Burundi : le chemin difficile vers la réintégration au Burundi, Février 2019, 18p.

6. Jean-Pierre Cassarino ; Migrants de retour au Maghreb : *réintégration et enjeux de développemen*t ; Rapport, 2007, 186p

7. Larousse encyclopédique

8. Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale : *Stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit*, février 2010, 74 p.

9. MIREM ; *Action collective de soutien à la réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine* : Rapport général, 2007, 185p.

10. R.-C. Niyonkuru. *; Étude diagnostique socio-foncière sur les terres identifiées comme domaniales concernées par les villages ruraux intégrés de la commune de Rumonge*. Rapport définitif, Bujumbura, Association pour la Paix et les Droits de l'Homme (APDH), 2011

11. Rapport du haut-commissaire des nations unies pour les réfugiés, *questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires* (A/63/12, A/63/12/ADD.1 ET A/63/321), 10p.

12. Rapport final de l'Union Africaine ; Migration et santé : *traiter les défis actuels en matière de santé des migrants et des réfugiés en Afrique – de la politique à la pratique*, 2021,178p.

13. REPUBLIQUE DU BURUNDI ; *Programme LRRD d'appui à la viabilisation des villages ruraux intègres dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi*, Rapport intermédiaire (01 Janvier 2012 au 30 Septembre2012), pp 23-24

14. Ocha ; *Rapport sur les réfugiés burundais : la vie en exil*, 31 octobre 2016

15. UNHCR *; Les chiffres du déplacement forcé dans le monde, le rapport annuel*, publié Juin 2022,121p

16. Yvan Conoir ; *Étude de l'Évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration (SNR)* ; rapport final, juillet 20215, 11p.

IV. Traités et accords relatifs au rapatriement ou à la réintégration des refugiés

1. Agence Bujumbura News, (29.03.2019). Accord tripartite sur le rapatriement des réfugiés burundais vivant en Tanzanie in http://bujumburanews.over-blog.com/2018/03/accord-tripartite-sur-le-rapatriement-des-refugies-burundais-vivant-en-tanzanie.html

2. UNHCR ; 21ème Réunion de la Commission Tripartite Sur le Rapatriement Volontaire des Refugies burundais de Tanzanie, Dar es Salaam, Tanzanie, 29 novembre 2019

V. Textes, Décision, Journaux et Programmes relatifs aux stratégies nationales de réintégration et de rapatriement

1. Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ; *« Vers une réintégration effective et efficace des rapatriés »*, Publié le 4 novembre 2022.

2. Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale : *stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit*, février 2010, 74 p

3. Décision n° 2011/20 - Solutions durables : Suivi du rapport 2009 du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et de la décision n° 2011/20 du Comité des politiques

4. Décision sur les solutions durables et cadre préliminaire pour mettre fin aux déplacements de population à la suite d'un conflit: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/durable_solutions_guide_011116.pdf

5. HCR ; Burundi, Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation, juillet 2009, 68p.

6. OIM ; Manuel sur la réintégration : *Orientation pratique sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'aide à la réintégration*, 348p.
7. ONU HABITAT : Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains, Document de programme-pays 2008-2009, 24P.

8. RÉPUBLIQUE DU BURUNDI, *Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, Bujumbura, République du Burundi*, 2006, p. 65.

9. UNHCR ; *Plan conjoint de retour et de réintégration des réfugiés*, Janvier - Décembre 2021, 34p

10. UNHCR, *Return and Reintegration of Refugees from the 1972 Caseload in Burundi*,1 August-30 September 2008.

VI. Sites internet

1. Antonio Guterres, *Déclaration liminaire à la* 57' *session du Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire*, Genève, 2 octobre 2006, en ligne: UNHCR < hllp://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/admin/opendoc.htm?tbl=ADMIN&id=45210aac4> [Guterres, octobre 2006].

2. Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2014). *Réinsertion sociale* Repéré à http://asrsq.ca/fr/pdf/dossiers-thematiques/reinsertion-sociale.pdf.

3. Benoît Martin; *"Quelles « mesures » pour quantifier la pauvreté ?* Les indicateurs produits par les organisations internationales", *CERISCOPE Pauvreté*, 2012, [en ligne], consulté le 10/01/2023, URL : http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part1/quelles-mesures-pour-quantifier-la-pauvrete

4. IRRI. *« Ils ne comprennent même pas pourquoi nous avons fui. Le chemin difficile vers la réintégration au Burundi.* », Février 2019, p. 9 in
http://refugee-rights.org/wp-content/uploads/2019/02/Burundi-rapport-retour-IRRI-FR.pdf

5. Piché Victor, *« Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs »*, Population, 2013/1 Vol. 68, p. 153-178. DOI : 10.3917/popu.1301.0153. disponible en ligne sur
http://www.cairn.info/revue-population-2013-1-page-153.htm.

VII. Articles- Colloques -Cours- Revues

1. Andreas Demetriou; *Structure and sequence of formal and postformal thought*: General patterns and individual differences, 1985, p.1062-1091

2. Catharine Newbury ; (article)*High modernism at the ground level: The imidugudu policy in Rwanda*, 2011,32p.

3. Christopher Huggins., "Land in Return, Reintegration and Recovery Processes: Some Lessons from the Great Lakes Region of Africa", in S. Pantuliano (eds.), Uncharted Territory: Land, Conflict and Humanitarian Action, Warwickshire, Practical Action Publishing, 2009, 67–93.

4. Daniel Courgeau, Evan Lelievre ; *Les motifs individuels et sociaux des migrations*, in Démographie : Analyse et Synthèse, vol. IV : *Les déterminants de la migration*, G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch (éds), Ined/Puf, Paris, 2003, pp. 147-169.

5. Ergas Zecki; *La politique des villages Ujamaa en Tanzanie : la fin d'un mythe*. In: Tiers-Monde, tome 20, n°77, 1979. Capitalisme et lutte des classes en Afrique australe. pp. 169-186

6.Étienne Piguet, *« Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle »*, Revue européenne des migrations internationales, vol. 29 - n°3 | 2013, p141-161.

7. Evariste Ngayimpenda,, *« Les populations sinistrées du Burundi, sept ans après »*, Cahier Démographique du Burundi n°14, Bujumbura, 2000.

8. Fafa Rebouha, Pascal Pochet ; *Pauvreté et accès à l'éducation dans les périphéries d'Oran* ,2011/3 No 59, 181à 198p.

9. Filip Reyntiens ; *Aux sources de la gouvernance dans le Rwanda post-génocide*, Dans Politique africaine 2020/4 (n° 160), pages 139 à 157

10. Forcé Michel ; Définir et analyser les réseaux sociaux : « Les enjeux de l'analyse structurale dans Informations sociales », 2008/3 (n° 147), pages 10 à 19

11. Frésia, M. (2007). Des "réfugiés-migrants" *: les parcours d'exil des réfugiés mauritaniens au Sénégal.* Asylon(s) - revue en ligne du réseau scientifique *TERRA* (2), Article de périodique (Français), 2007, p.104

12. Ghosh B., 1999, "*The promise and pitfalls of return migration",* Conference Report - International Migration, Development and Integration, Ministry for Foreign Affairs, Stockholm, p 189-205.

13. Graciela Sarrible ; *Réfugiés et migrants : reconstruction collective et individuelle de la situation personnelle*, 2011/5 (N° 137), pages 35 à 50.

14. George Gmelch , *Annual Review of Anthropology* ,Vol. 9 (1980), pp. 135-159

15. Henaff N., Lange M.-F., Martin J.-Y. ;*« Revisiter les relations entre pauvreté et éducation »*, Revue française de socio-économie, vol. 1, n° 3, 2009, p. 187-194.

16. James Baldwin *; La prochaine fois, le feu* , (trad. Michel Sciama), éd. Gallimard, coll. « Folio », 1963 (ISBN 9782072786204), 128p.

17. J.C Scott ; L'œil de l'Etat . Moderniser, Uniformiser, Détruire, Paris, La Découverte "Sciences humaines", 2021,600p.

18. J.P. Cassarino; Theorising Return Migration*: The Conceptual Approach to Return Migrants Revisited.*: International Journal on Multicultural Societies. vol. 6, no.2, pp. 253-279. UNESCO. ISSN 1817-4574. www.unesco.org/shs/ijms/vol6/issue2/art4.

19. Jean-Benoît Falisse et René Claude Niyonkuru; *des villages de la paix pour les rapatriés au Burundi*, revue (Migration forcée », juillet 2013,RMF 43.

20. Jean-David Desforges, Orne Alençon; *maison dite « des Sept Colonnes* », 2, rue du Château. in: *Bulletin Monumental*, tome 164, n°4, année 2006. pp. 397-398

21.Joshua S. Reichert; *The Migrant Syndrome: Seasonal U.S. Wage Labor and Rural Development in Central Mexico***,** Human Organization, Vol. 40, No. 1, 40th Anniversary (Spring 1981), pp. 56-66 (11 pages)

22. Lewis David ; *La rationalité des conventions,* Revue de philosophie économique, 1966, n°6, pp 37- 56, Vuibert

23. Lu, Max. (1999). Do people move when they say they will ? *Inconsistencies in individual migration behavior*. *Population and Environment* : A Journal of Interdisciplinary Sudies, 20, 467-488.

24.Massey Douglas S., Arango Joaquin, Hugo Graeme, Kouaouci Ali, Pellegrino Adela and Taylor J. Edward; *Theories of international migration*: A review and appraisal, Population and Development Review, 19 (3),1993, pp. 431-466.

25.Ndione Babacar ; Contexte local et migration : *l'exemple des dynamiques migratoires internationales des quartiers dans la ville sénégalaise de Kaolack,* European Journal of Population, 25 (3), 2008, pp. 325-354.

26. Oded Stark ; *Discontinuity and the theory of international migration*, Kyklos, 37 (2), 1984, pp. 206-222.

27. Piché Victor **;** *Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs* , dans Population 2013/1 (Vol. 68), pages 153 à 178

28. Weima Yolanda, RMF Article *: Les limites liées au genre du programme de villagisation des rapatriés au Burundi*, Mai 2016, 21p.

ANNEXE

Guide d'entretien

Cette enquête vise à recueillir les données sur la situation de vie des populations réintégrées dans les villages ruraux intégrés de Mutambara, deBuzimba et de Busebwa. Elle concerne les migrations de retour vers le pays natal, le Burundi, et les Personnes déplacées internes (PDI). L'objectif de ce projet de recherche est d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux propres à la migration de retour et à mieux en valoriser l'impact à des fins de développement. Il s'agit, en premier lieu, de produire des outils d'analyse et de compréhension sur les facteurs liés au mode de vie des populations retournées et réintégrées dans les VRI et, en second lieu, de rendre librement accessibles l'ensemble des informations produites. Les données seront recueillies en respectant scrupuleusement l'**anonymat des enquêtés** et seront diffusées par agrégats.

Pays de l'enquête : Burundi
Village de l'enquête : _____
Date de l'enquête : || ||
Heure de début de l'entretien : || || : || || || ||
Heure de fin de l'entretien || || : || ||
Observations (Facultatif) :

Etape 1 : Identification des enquêtés

A – Caractéristiques démographiques et sociales

A1. Sexe

A2. Date de naissance (Mois et Année)

A3. Nationalité(s) actuelle(s)

A4. Colline de naissance ou d'origine ___

B – Situation professionnelle et financière avant le départ vers le pays d'immigration

B1. Est-ce que vous travailliez déjà avant votre départ ?

- Oui ||1 si Oui, quel était votre travail ?
- Non ||2 Passer au B4

B2. Quelle était votre profession principale avant de partir à l'étranger ? (Préciser)_____

B3. Au moment du départ, quelle était votre situation financière ?

B4. Quel était votre lieu d'origine avant votre départ ?

B5. Possédiez-vous aujourd'hui des terrains agricoles et logement ?

B6. Possédiez-vous des documents attestant votre parcelle ou c'est l'héritage de votre famille ?

B7. Autres à préciser !

B8. Possédiez-vous d'autres biens ? lesquels ?

B9. Si Oui, lesquels ? A préciser

C– Composition de la famille avant le départ

C1. Quelle était votre situation familiale au moment du départ ?

- Célibataire ||1 *[passer à la questionC3]*
- Marié/e ||2
- Séparé/e ou divorcé/e||3 *[passer à la questionC2]*
- Veuf/veuve ||4 *[passer à la questionC2]*

C1.1. Quelle est le lieu de naissance (ou plusieurs) de votre époux/épouse ?

a. _____

b. _____

C2. Combien d'enfants aviez-vous avant votre départ ?

C3. Quel nombre de personnes aviez-vous à votre charge avant de partir ? ||||

D – Raisons du départ et projets avant le départ

D1. Quelles étaient les principales raisons qui vous ont incitées à quitter votre pays d'origine ?

(Les réponses à préciser)

D2. Avant de partir, vous aviez l'intention de rester dans le pays d'accueil pendant combien de temps ?

D 3 : Autres à préciser

E– Départ depuis le pays d'origine

E1. Quand avez-vous quitté votre lieu d'origine, pour la première fois ?

E1.1. Combien de fois avez-vous quitté votre pays pour aller vivre à l'étranger ?

E1.2. De quel milieu veniez-vous avant d'aller vivre à l'étranger la première fois ? A préciser

E1.3. Quel était votre lieu d'accueil ?

Etape 2 – Expérience dans le principal pays d'immigration (ou dernier pays d'immigratio

F – Accompagnement

F1. Etes-vous arrivé seul dans le principal pays (lieu) d'immigration ?

-Oui ||1

-Non ||2 à préciser

F2. Etes-vous arrivé avec des membres de votre famille ou des amis ? *(Réponse multiple à préciser)*

G– Raisons pour avoir choisi le principal pays d'immigration et réseaux de soutien

G1. Quelles sont les raisons principales pour avoir choisi le principal pays (lieu) de refuge ? *(Réponses multiples)*

H – Rapport avec les institutions et la société d'accueil

H1. Comment définiriez-vous vos rapports avec les institutions du principal pays d'accueil (pendant votre séjour) ?

H2. Et comment définiriez-vous vos rapports avec la société d'accueil en général ?

I – Situation professionnelle et financière dans le pays (lieu) de refuge

I 1. Quel était votre statut professionnel (travail) dans le pays de refuge ?

I 2. Selon vous, votre situation financière dans le dernier pays (lieu) de refuge s'est-elle…

- Très améliorée ||1
- Améliorée ||2
- Maintenue (inchangée) ||3
- Diminué ||4
- Sans opinion ||5

I 3. Quel était le statut d'occupation de votre logement dans le dernier pays de refuge ?

	A l'arrivée	*Avant votre retour*				
- Propriétaire			1			1
- Locataire			2			2
- Logé gratuitement			3			3
- Logement publique			4			4
- camps ou sous tente			5			5
- Autre			6			6

Etape 3 – Retour au pays d'origine

J– Voyage de retour (en provenance de l'étranger)

J1. Quand êtes-vous revenu dans votre pays d'origine ? Année || || || ||

J2. Pourquoi avez-vous choisi de s'installer ici dans les villages ? ||

J3. Quel est votre milieu d'origine ? A préciser. ||

J4. Pourquoi ne pas retourner dans votre lieu d'origine ?||

J5. Etes-vous revenu dans votre pays d'origine avec des membres de la famille ?

J6. Avant ou après vous, est-ce que tous les membres de votre famille sont revenus dans votre pays d'origine ? Préciser pourquoi ?

J7. Si avant vous, dans quelle mesure leur retour a influencé votre décision ?

J8. Quelle a été la principale source d'information dans le processus de retour ? A préciser !

K– Raisons et facteurs déterminant le retour et durée envisagée du retour

K1. De quelle nature a été votre retour ?

- Décidé ||1
- Imposé/forcé par les circonstances ||2 *[passer à la questionK1.2]*

K1.1 Quelles sont les trois principales raisons pour lesquelles vous êtes rentré dans votre pays d'origine ? à préciser !

K1.2 Quelles circonstances vous ont contraint/forcé à retourner au pays ? *(Réponse multiple)*

K2. Lors de votre retour, aviez-vous l'intention de rester de manière…

- Permanente ||1
- Provisoire ||2
- Ne sait pas ||3

K3. Envisagez-vous aujourd'hui de repartir à l'étranger ?

- Très certainement ||1
- Probablement ||2
- Pas pour le moment | |3
- Jamais plus | |4
- Ne sait pas | |5

K4. Quelles sont les trois principales raisons pour lesquelles vous souhaitez quitter de nouveau votre pays ou lieu d'origine ? à préciser !

L – Composition de la famille actuelle

L1. Après votre retour, est-ce que votre état matrimonial a changé ? A préciser

L2. Quelle est l'originalité de votre époux/épouse ?

L3. Avez-vous eu des enfants après votre retour ?

L4. Avec qui vivez-vous à l'heure actuelle ?

a. Epoux/épouse	\|\|1 \|\|2	
b. Fiancé/e	\|\|1 \|\|2	
c. Enfants adultes	\|\|1 \|\|2	Combien ? \|\|\|
d. Enfants mineurs	\|\|1 \|\|2	Combien ? \|\|\|
e. Frères/Sœurs	\|\|1 \|\|2	Combien ? \|\|\|
f. Parents	\|\|1 \|\|2	Combien ? \|\|\|
g. D'autres membres de la famille	\|\|1 \|\|2	Combien ? \|\|\|
h. Amis/connaissances	\|\|1 \|\|2	Combien ? \|\|\|

i. Autres à préciser

L5. Donc, au complet, vous êtes au nombre de : \|\|\|

L6. Quel est votre emploi principal actuellement ?

(Préciser)_____

L7. Dans quelle branche d'activité vous exercez actuellement ?

L8. Aujourd'hui, votre situation financière actuelle, par rapport à votre situation passée à l'étranger s'est-elle…

- Très améliorée ||1
- Améliorée ||2
- Maintenue (inchangée) ||3
- Diminué ||4
- Sans opinion ||5

L9. Quel était le statut d'occupation de votre logement au retour dans le pays d'origine et actuellement ?

	Au retour	*Actuellement*				
- Propriétaire			1			1
- Locataire			2			2
- Logé gratuitement			3			3
- Logement de fonction			4			4
- Autres			5			5

L10. Quels biens avez-vous ramenés avec vous, au moment de votre retour ? *(Réponse multiple)*

L11. Avez-vous réalisé des projets d'investissement dans votre pays d'origine ?

- Non ||1 *[passer à la questionL16]*

-Si Oui, lesquels ?

L12. Quelle a été la source principale de financement de ces investissements ? *(Réponse multiple)*

L13. Dans quelle branche d'activité ? *(Réponse multiple) A préciser*

L14. Avez-vous eu des difficultés dans la réalisation de ces projets ? lesquels ? *(Réponse multiple)*

L15. Est-ce que des institutions ou organismes vous ont aidé dans la réalisation de vos projets ?

- Oui ||1 (préciser comment ?)
- Non | |2

L16. Pouvez-vous m'indiquer les principales raisons pour lesquelles vous n'avez pas réalisé de projets ?

(Réponse multiple à préciser)

M – Réintégration sociale et rapport avec les institutions

M1. L'expérience que vous avez acquise à l'étranger a représenté pour vous…

- Un avantage (à préciser) ||1
- Un inconvénient (à préciser) ||2
- Sans importance (pourquoi) ||3
- Ne sait pas ||4

M2. Etes-vous content d'être revenu dans votre pays d'origine ?

- Oui ||1
- Non ||2 (pourquoi ?)
- Indifférent ||3 (pourquoi ?)

M3. Etes-vous satisfait de la réintégration qui vous sont réalisées ?

- Oui ||1 (les domaines de satisfaction ?)
- Non ||2 (pourquoi ?)
- Pas totalement ||3 (pourquoi ?)

M4. Quelles sont vos difficultés dans votre pays, depuis votre retour ? *à préciser !*

M5. Comment estimez-vous votre niveau de vie actuel par rapport à celui que vous aviez lorsque vous viviez à l'étranger ou dans votre lieu d'origine ?

- « Je vis mieux dans mon pays » ||1
- « Rien n'a vraiment changé » ||2
- « Je vis un peu moins bien » ||3
- « Je vis très mal » ||4
- Ne sait pas/ne répond pas ||5

M6. Avez-vous bénéficié d'une assistance de la part des autorités de votre pays ou organismes, lorsque vous êtes revenu ?

-Oui | |1 - Non | |2 *[passer à la questionM8]*

M6.1 Dans quelle mesure ? *(Réponse multiple)*

		Oui	*Non*				
a.	Aide pour trouver un travail			1			2
b.	Possibilité de compléter la formation			1			2
c.	Pour trouver un logement			1			2
d.	Faciliter l'accès à l'éducation			1			2
e.	Faciliter l'accès aux soins médicaux			1			2
f.	Faciliter des procédures d'état civil			1			2
g.	Autres(préciser)_			1			2

M7 : Etes-vous satisfait des assistances des organismes et de l'état pour la vie actuelle ?

- Oui ||1
- Non ||2
- Pas tout à fait ||3

M8 : Qu'est-ce que vous suggérez au gouvernement et leurs bailleurs pour une réintégration durable ?

N-Activité dans une association

N1 : Etes-vous membre ou adhérent d'une association ? *(Réponse multiple)*

-Oui

-Non (Pourquoi ?)

N2 : Quelles sont les principales activités de votre association ?

N3 : Etes-vous satisfait des retombées de votre association ?

O– Liens avec le dernier pays de séjour

O1. Quelle est votre opinion concernant les mesures prises pour faciliter le retour ?

- Elles sont adéquates ||1
- Elles devraient être améliorées ||2
- Elles sont inexistantes ||3
- Je n'en ai pas connaissance ||4
- Sans opinion et autres ||5

O2. Est-ce que vous avez gardé vos papiers de réfugiés à l'étranger en cours de validité ?

Fin d'entretien

Merci de votre collaboration